



NATIONS UNIES
SENEGAL



Analyse Commune de Pays

2022



onusenegal



onusenegal



<https://un.senegal.org>

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES 4

RÉSUMÉ ANALYTIQUE 6

INTRODUCTION 12

01 Vision nationale de développement et progrès vers la mise en œuvre de l'agenda de développement 2030 14

1.1 Vision nationale de développement vis-à-vis de l'Agenda 2030 15

1.2 Synthèse des progrès liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 16

1.3 Synthèse des défis et risques liés à la mise en œuvre des ODD 18

02 Développement social et exclusion 21

2.1 Situation de la pauvreté au Sénégal 22

2.2 Accès aux infrastructures de base : eau, électricité, assainissement, logement 23

2.2 Accès à l'éducation et qualité de l'enseignement 24

2.3 Accès à la santé et à une nutrition de qualité 29

2.4 Violences basées sur le genre 35

2.5 Système de protection sociale 35

2.5 Synthèse des défis liés au développement social 37

03 Transformation structurelle de l'économie 39

3.1 Tendances économiques 40

3.2 Résilience face aux chocs 44

3.3 Reclassement du Sénégal de la catégorie des Pays Moins Avancés (PMA) 45

3.4 Opportunités et défis du pétrole et du gaz 46

3.5 La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine 48

3.6 La transformation numérique 49

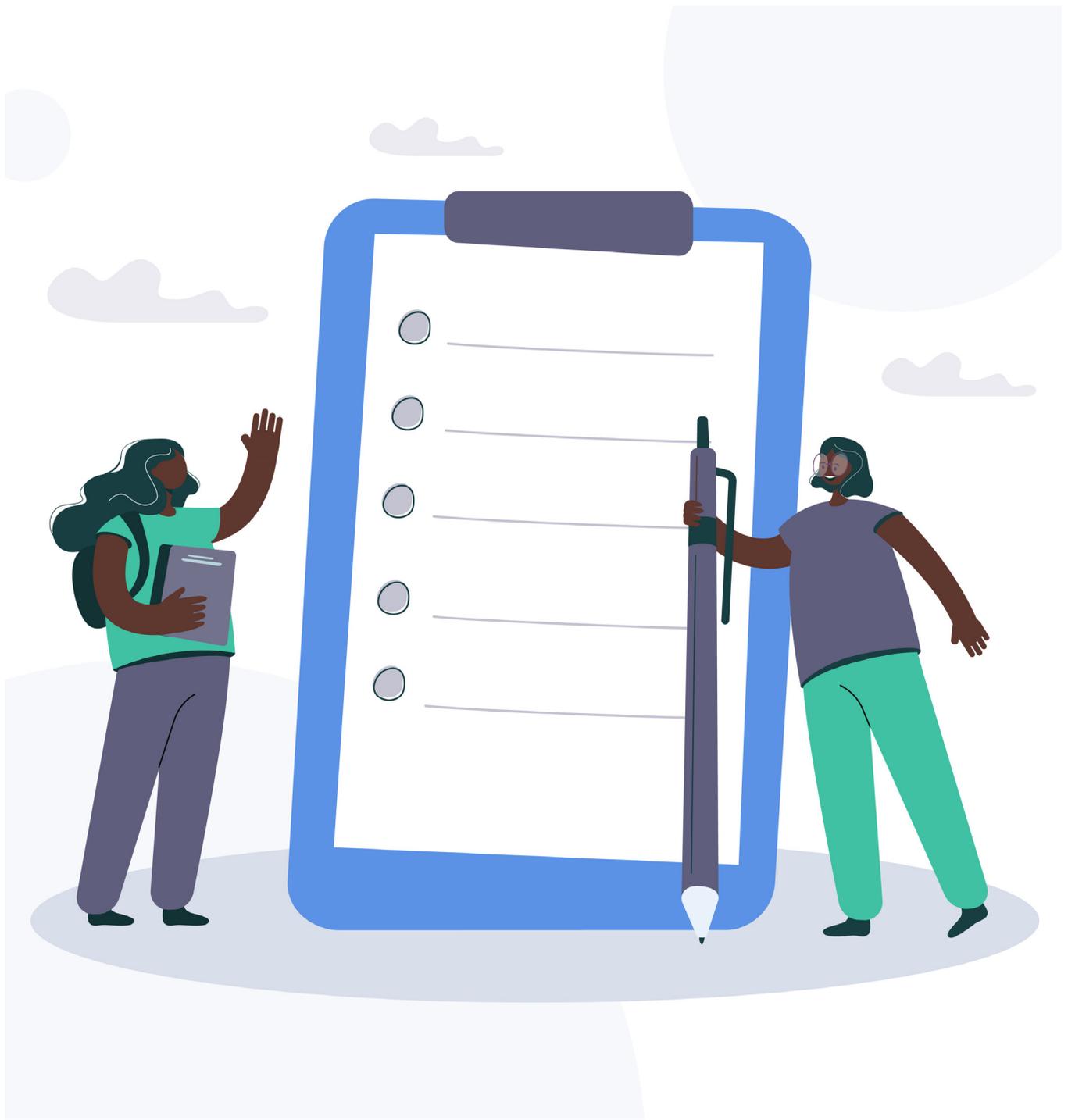
3.7 Profil du marché de l'emploi au Sénégal 50

3.8 Synthèse des défis liés à la transformation structurelle de l'économie 54

04	Environnement et changement climatique	56
	4.1 Analyse des problèmes environnementaux et climatiques	57
	4.2 Vulnérabilité de la population et impacts multisectoriels	59
	4.3 Progrès du secteur des énergies renouvelables	61
	4.4 Ambitions et perspectives	62
	4.5 Défis de la gestion des ressources naturelles	63
	4.6 Nexus entre humanitaire, développement	64
	4.7 Synthèse des défis liés à la durabilité environnementale	65
05	Gouvernance, analyse politique et paix	66
	5.1 Situation politique et sécuritaire	67
	5.2 La lutte contre la corruption et les flux financiers illicites (FFI)	69
	5.3 Situation des droits humains	70
	5.4 Les femmes dans la vie politique	72
	5.5 Synthèse des défis liés à la situation politique et à la gouvernance	73
06	Cartographie des personnes laissées de côté	74
	6.1 Les groupes les plus susceptibles d'être laissés pour compte	75
	6.2 Mesures en faveur des personnes susceptibles d'être laissées pour compte	79
07	Cartographie du financement du Développement	80
08	Analyse des parties prenantes au processus de développement	83
	8.1 Les Partenaires au développement	84
	8.2 Le secteur privé	84
	8.3 Les organisations de la société civile (OSC) et les organisations de volontariat	84
	8.4 Les Parlementaires	85
	8.5 Les collectivités territoriales	85
	8.6 Dynamiques régionales	85
	CONCLUSION	88
	ANNEXES	90
	SIGLES ET ACRONYMES	94

SIGLES ET ACRONYMES

ANSD	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
APD	Aide Publique du Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
BFEM	Brevet de fin d’études moyennes
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEDEAO	Communauté économique des états d’Afrique de l’Ouest
CMU	Couverture Maladie Universelle
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
EDS	Enquêtes démographiques et de santé
EPU	Examen périodique universelle
FFI	Flux Financiers Illicites
GES	Emissions de gaz à effet de serre
HCDS	Haut Conseil du Dialogue Social
IDH	Indice de développement humain
NEET	Not in Education, Employment or Training : Jeunes qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l’emploi, ni en formation
ODD	Objectifs du développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
PAD	Partenaires aux développement
PAN	Plan d’Action National
PAP	Plan d’Actions Prioritaires
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays Moins Avancés
PNBSF	Programme de Bourse de Sécurité Familiale
PPP	Partenariats public-privé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUMA	Programme d’Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l’Habitat, de l’Agriculture et de l’Elevage
SINUS	Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel
SNEEG	Stratégie nationale pour l’Équité et l’Égalité de genre
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d’Urgence
TBPS	Taux brut de préscolarisation
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USD	Dollars américains
VBG	Violences basées sur le genre
ZLECAF	ZLECAF Zone de libre-échange continentale africaine



Liste des figures

- Figure 1 :** Lien entre le PSE et les ODD 12
- Figure 2 :** Situation des ODD au Sénégal en 2022 14
- Figure 3 :** Evolution de l'incidence de la pauvreté au Sénégal 16
- Figure 4 :** Évolution TBS au collège entre 2015 et 2021 18
- Figure 5 :** Évolution TBS dans le secondaire général 2015/2021 18
- Figure 6 :** Comparaison des enfants âgés de 12 à 59 mois 2010 (gauche) 2018 (droite) 26
- Figure 7 :** Evolution de la croissance économique des pays comparateurs 30
- Figure 8 :** Décomposition de la croissance 31
- Figure 9 :** Comparaison de la structure sectorielle du PIB entre 2016 et 2022 31
- Figure 10 :** Prévisions de croissance avec et sans hydrocarbures (en pourcentage) 32
- Figure 11 :** Impact fiscal des hydrocarbures (en pourcentage du PIB) 33
- Figure 12 :** Les seuils du reclassement de la catégorie PMA 35
- Figure 13 :** Route vers le reclassement de PMA 35
- Figure 14 :** Volume de production de pétrole et de gaz par projet (en millions de barils d'équivalent) pétrole 36
- Figure 15 :** Estimations des futures exportations (en pourcentage de PIB) 36
- Figure 16 :** Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe 39
- Figure 17 :** Décomposition de l'utilisation de la main d'œuvre 40
- Figure 18 :** Temps moyen (en heure) par milieu de résidence selon le sexe et la rémunération 43
- Figure 19 :** Déchets plastiques mal gérés en Afrique, réels 2010 et prévisions 2025| 45
- Figure 20 :** Evolution de la population urbaine au Sénégal entre 1980 et 2030 48
- Figure 21 :** Nombre d'incidents critiques au Sénégal, par type 53





L'Équipe Pays des Nations Unies au Sénégal s'est engagée dans le processus d'élaboration de l'Analyse Commune de Pays (ACP) qui constitue désormais une phase importante du processus de formulation du cadre de coopération entre le Gouvernement et les Nations Unies. L'Analyse Commune de Pays permet de ressortir et d'actualiser les principaux défis de développement pour une mise en œuvre réussie des Objectifs de Développement Durable en lien avec les priorités nationales déclinées dans le Plan Sénégal Emergent.

La présente analyse constitue une base pour le cycle de programmation 2024- 2028 et sera mise à jour chaque année afin de capter les nouveaux défis de développement et de les anticiper avec les mesures adaptées. Bien qu'étant un exercice indépendant des Nations Unies, l'ACP du Sénégal a été un processus inclusif. Elle a été bâtie à partir des analyses et documents de politique existants au niveau des agences des Nations Unies, des partenaires au développement, des acteurs de la société civile, du Gouvernement et du secteur privé. Elle prend également en compte les aspirations et opinions des populations notamment les jeunes et les femmes, recueillies à travers les diverses consultations organisées par l'Équipe Pays.

Cette ACP, aborde la vision nationale de développement du Sénégal et les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Sénégal, ainsi que les causes et les facteurs limitants ces progrès. Le développement social et l'exclusion, la transformation structurelle de l'économie, la durabilité environnementale, la situation politique et l'état des droits humains dans le pays ainsi que les défis qui y sont liés sont explorés. Par ailleurs, la capacité du financement du développement du pays, l'analyse des parties prenantes et les défis de développement transfrontaliers sont également abordés.

Les progrès enregistrés sur la mise en œuvre des ODD donnent des résultats mitigés, avec des défis majeurs à relever notamment au niveau de plusieurs ODD et plus particulièrement au niveau de l'ODD 4. Les rapports de progrès et les revues volontaires nationaux sur la mise en œuvre des ODD au Sénégal, ont fait ressortir les défis et les risques majeurs qui pourraient freiner les progrès vers leur réalisation.

Ces défis majeurs portent essentiellement sur les effets du changement climatique, les pesanteurs sociales, la baisse de l'aide publique au développement. Par ailleurs, les chocs



RÉSUMÉ

ANALYTIQUE

exogènes, notamment la guerre russo-ukrainienne et l'embargo commercial imposé au Mali par la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) impactent négativement la situation des ressources budgétaires du pays et donc sa capacité à satisfaire les impératifs socio-économiques.

En somme, la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD au Sénégal suppose que le pays continue de jouir de la situation politique, sécuritaire et sociale apaisée qui l'a caractérisé jusqu'à présent, que les mesures anticipatives et les atouts que présentent le pays soient capitalisés et intégrés dans les politiques et stratégies de développement au cours de cette dernière décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Au niveau du développement social, des avancées notables ont été enregistrées dans l'accès des populations aux services sociaux de base, même si des efforts substantiels restent encore à fournir, notamment dans le secteur de la santé, de l'éducation ; sur les disparités de genre ainsi que sur la protection sociale. Les défis pour un développement social inclusif portent essentiellement sur le financement et l'amélioration de la gouvernance des secteurs sociaux, le renforcement de la qualité de l'offre de services et le renforcement des programmes de protection sociale pour les populations les plus vulnérables.

S'agissant de la gouvernance des secteurs sociaux, les réformes visant des changements structurels et le financement adéquat et durable de ces secteurs doivent être assurées. En particulier dans le domaine de l'éducation, les réformes doivent viser la transformation du système éducatif afin de permettre aux jeunes de disposer des connaissances, compétences, et attitudes devant permettre d'accroître leur contribution à l'économie.

Le renforcement de la qualité de l'offre de service sociaux de base devra être accompagnée par la modernisation et la digitalisation des services publics, ainsi que l'accès de la population à ces services en ligne afin de renforcer la résilience face aux crises futures. Par ailleurs, un accent doit être mis sur la répartition territoriale et de l'accessibilité de l'offre de service sociaux de base pour les populations en prenant en compte la dimension genre, le clivage urbain/rural mais aussi les zones frontalières, notamment dans les secteurs de l'eau de l'éducation et de la santé. En outre, la mise





en place d'un programme de protection sociale holistique et inclusive est indispensable pour renforcer et de protéger le capital humain afin de stimuler la productivité.

Au niveau de la transformation structurelle de l'économie, les progrès restent encore lents au regard de la structure actuelle de l'économie du Sénégal. Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne le développement agricole, ou la diversification des exportations en dépit des différents chocs économiques sanitaires et environnementaux. Pour accélérer la transformation structurelle de l'économie au Sénégal, un accent devra être mis sur de nouveaux moteurs de croissance capables d'augmenter la productivité du travail et de créer des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes et les femmes. Les actions à mener devraient porter sur :

- 1** le renforcement de la compétitivité et la création d'emplois en renforçant la transformation numérique 
- 2** La réduction du coût de l'énergie, de l'empreinte carbone et l'optimisation du mix énergétique 
- 3** La promotion du secteur tertiaire, la productivité et la compétitivité de l'agriculture et des chaînes de valeur associées 

Aussi, les actions doivent-elles viser le renforcement de la résilience aux risques macroéconomiques et budgétaires, afin de préserver les moyens de subsistance des ménages.





Par ailleurs, l'exploitation prochaine des hydrocarbures et la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) pourraient être une bonne opportunité pour accélérer la transformation structurelle de l'économie si des mesures d'accompagnement adéquates sont prises. En effet, la mise en place d'un cadre de gouvernance approprié est nécessaire pour la gestion de la manne pétrolière et gazière afin d'éviter la « malédiction des ressources naturelles » et faciliter une réallocation de l'activité économique des secteurs les moins productifs vers les secteurs les plus productifs. Aussi, la mise en œuvre de stratégie nationale de la ZLECAF devrait-elle permettre le renforcement de la compétitivité des filières d'exportation, le développement des capacités des femmes et des jeunes en matière de commerce africain, et l'amélioration de l'environnement institutionnel des échanges transfrontaliers.

Dans le domaine environnemental, le Sénégal est affecté par les effets des changements climatiques. La pollution, la dégradation des terres et la destruction de la biodiversité constituent des menaces pour la durabilité de l'environnement. L'exploitation responsable et durable des ressources naturelles, dans l'agriculture et l'économie bleue, mais également dans les opportunités attendues à court terme, de l'exploitation pétrolière et gazière constituent des défis majeurs au niveau de l'environnement. Pour assurer la durabilité environnementale l'action publique doit porter sur : i) la promotion des méthodes de production en adéquation avec la préservation de l'environnement et l'exploitation responsable des ressources naturelles ; ii) le renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations face aux impacts de la variabilité et du changement climatique ; iii) la protection des populations contre les risques et catastrophes liés aux événements extrêmes et au changement climatique.

Dans le domaine politique, le Sénégal reste un pays stable, en dépit des tensions politiques enregistrées ces dernières années. L'organisation de l'élection présidentielle inclusive apaisée et transparente en février 2024 constitue un défi pour le pays.

En matière des droits humains, le Sénégal est un des pays de référence dans la sous-région. Cependant les violences non élucidées lors des manifestations politiques de mars 2021, la détention des militants de l'opposition pour « participation à un rassemblement non autorisé », aussi bien que la brutalité des forces de sécurité, ont été dénoncées par des organisations internationales telles qu'Amnesty International et Human Rights Watch pour ce qu'elles considèrent comme un rétrécissement de l'espace politique.

En somme, des avancées notables ont été enregistrées dans le renforcement de la gouvernance politique, économique, et judiciaire notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption. Cependant plusieurs défaillances dans le fonctionnement de l'administration montrent les limites des capacités d'impulsion de l'État. Par ailleurs, le système judiciaire présente encore quelques faiblesses qui entravent le climat des affaires.



Les principaux défis à relever pour renforcer la qualité de la gouvernance



En ce qui concerne les défis transfrontaliers, la criminalité et le trafic transfrontaliers constituent une menace au développement du Sénégal. Le pays a jusqu'ici été épargné par les violences qui secouent la région, mais les actes des groupes terroristes dans les pays voisins et le trafic transfrontalier risquent d'alimenter l'instabilité. Le Sénégal devra renforcer son action dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les initiatives régionales telles que celle de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel devraient permettre de consolider la paix, la sécurité, et d'améliorer la coopération transfrontalière et régionale entre les 10 pays concernés (Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal).

Dans le cadre du renforcement de la capacité de financement des ODD, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans la mise en place d'une stratégie de financement du développement qui devra viser un renforcement de la mobilisation domestique et les financements innovants. La mobilisation des ressources domestiques suppose une amélioration des recettes budgétaires qui passerait par un accroissement du taux de pression fiscale, une modification de la structure fiscale, une modernisation de l'administration fiscale, une optimisation du programme d'investissements publics et une plus grande redevabilité fiscale. Par ailleurs, la mobilisation des ressources devrait également viser l'optimisation de l'aide publique au développement et des interventions



sur le marché financier ciblant des maturités plus longues et des taux moins élevés. En outre, la stratégie devra également mettre en exergue les sources de financements innovants comme la mise en place des partenariats publics-privés (PPP) transparents, la titrisation et la canalisation des transferts des migrants ainsi que la promotion de l'émission des obligations vertes, bleues oranges et les obligations orientées sur les ODD (SDG bonds).





INTRODUCTION

La réforme du Système de Développement des Nations Unies (SDNU) , dont l'objectif est d'apporter un appui collectif des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda de développement 2030 au niveau des pays, a induit des changements majeurs dans la planification stratégique au sein des Nations Unies. C'est dans ce sens que le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) a été revu et devient désormais le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable permettant de fournir des solutions plus intégrées pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 au niveau des pays.

Le nouveau format du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable devra être accompagné par une analyse diagnostique indépendante du pays, menée par les Nations Unies. Cette analyse devra mettre en exergue les causes structurelles de l'inégalité et de la discrimination au moyen d'une analyse sexospécifique, les dynamiques socio-économiques, notamment par l'identification et l'analyse des différentes vulnérabilités du pays. Elle devra être basée sur des données probantes et des évidences. En somme, l'analyse identifie les risques multidimensionnels qui pourraient entraver la réalisation des ODD. Elle examine également le paysage financier du pays et identifie les meilleures opportunités pour la réorientation des sources de financement vers les ODD.

Cette analyse diagnostique dénommée Analyse Commune de Pays (ACP) devient désormais, suivant es orientations de la réforme une fonction permanente du processus de planification stratégique du Système des Nations Unies et devra être mise à jour régulièrement permettant de capter les dynamiques de développement et d'anticiper les défis émergents de développement.





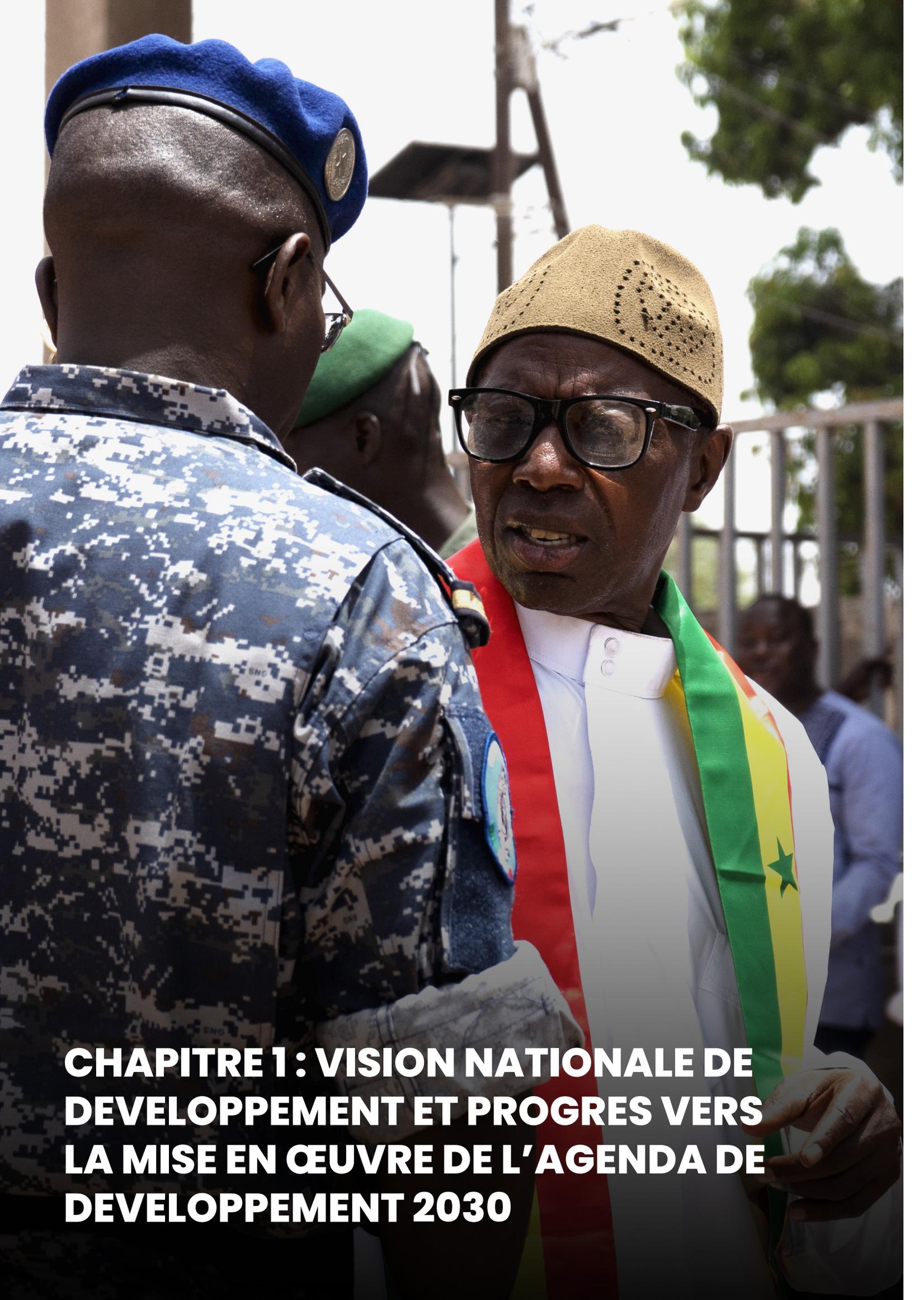
En prélude à la formulation du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable du Sénégal en lien avec les nouvelles orientations de la réforme, l'Equipe pays des Nations Unies au Sénégal s'est donc engagée au cours de l'année 2022 dans l'élaboration de l'ACP. Bien qu'étant un exercice interne et indépendant des Nations Unies au Sénégal, la démarche méthodologique ayant guidé l'élaboration de l'ACP a été inclusive. Elle a impliqué une variété d'acteurs, notamment l'ensemble des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies opérant au Sénégal, les partenaires au développement du Sénégal, les acteurs de la société civile, les structures de l'administration publique, du secteur privé et les personnes identifiées comme laissées de côté.

Une série de six consultations a été organisée avec les acteurs clés de la société civile entre juin et octobre 2022 : les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les organisations de défense des droits humains, le secteur privé, les universitaires et les organisations œuvrant pour l'environnement. Ces consultations ont permis de recueillir les aspirations et les opinions sur les principaux défis, opportunités pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

La présente analyse s'articule autour des principaux points ci-après :

- i) la vision nationale de développement et les progrès dans la mise en œuvre des ODD au Sénégal ;
- ii) le développement social et l'exclusion au Sénégal ;
- iii) la transformation structurelle de l'économie ;
- iv) la durabilité environnementale ;
- v) l'état de la gouvernance et des droits humains ;
- vi) le profil des personnes « laissées de côté » ;
- vii) l'état des lieux des capacités pour le financement du développement ;
- viii) l'analyse des parties prenantes au processus de développement ainsi que les dynamiques transfrontalières.

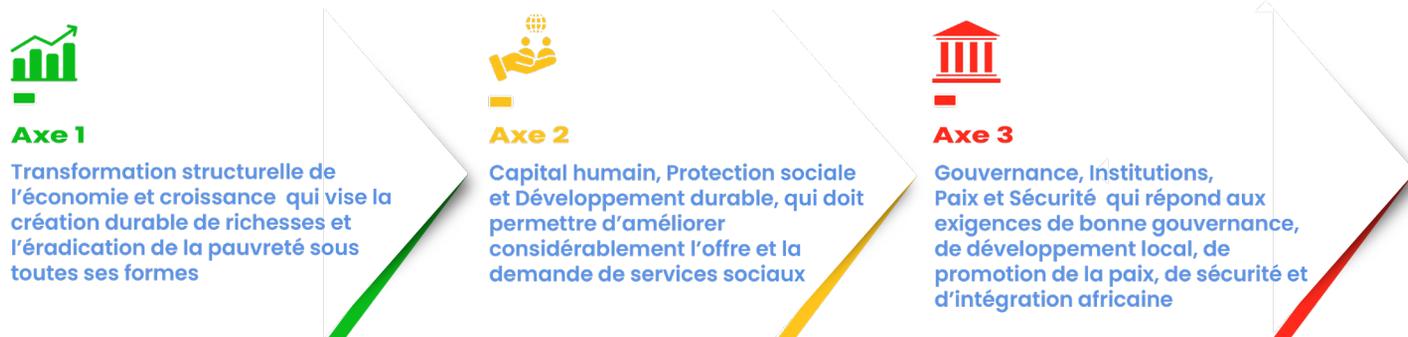




**CHAPITRE 1 : VISION NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT ET PROGRES VERS
LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA DE
DEVELOPPEMENT 2030**

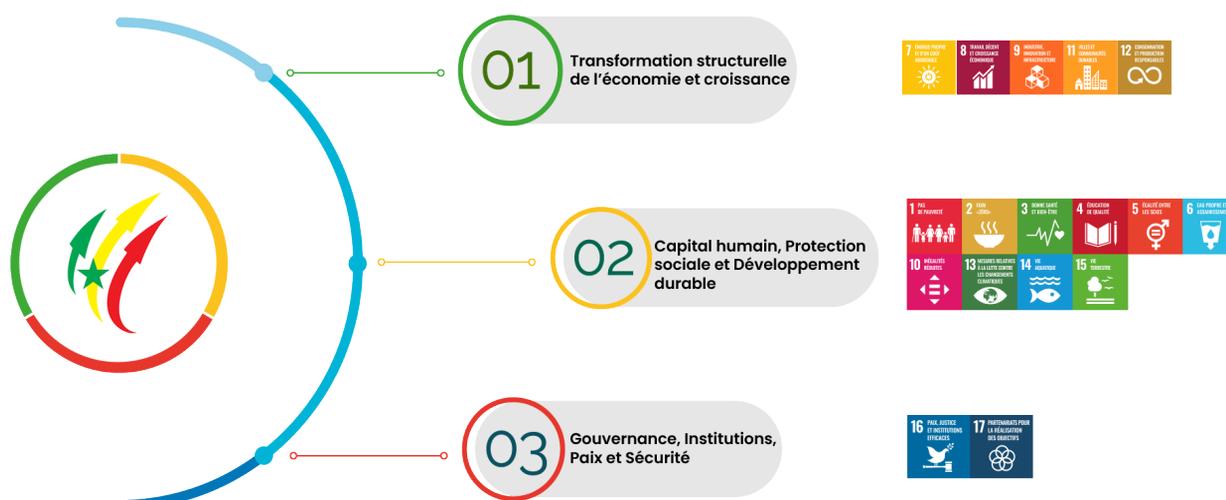
1.1 VISION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT VIS-À-VIS DE L'AGENDA 2030

La vision de développement du Sénégal est de disposer « d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit ». Pour ce faire, le Sénégal a adopté depuis 2014, le Plan Sénégal Émergent (PSE) qui constitue le référentiel de sa politique économique et sociale. Il ambitionne de faire du Sénégal, un pays émergent à l'horizon 2035 à travers trois axes stratégiques :



Le PSE constitue le principal cadre d'opérationnalisation des ODD au Sénégal. L'évaluation du cadre stratégique du PSE montre une parfaite cohérence des orientations des trois axes avec les 17 ODD. La vision déclinée dans le PSE est en ligne avec le principe majeur de l'Agenda 2030 : « Ne laisser personne de côté ».

Figure 1 : Lien entre le PSE et les ODD



Source : Examen multidimensionnel du Sénégal, OCDE, 2017

Le PSE est opérationnalisé à travers des plans quinquennaux que sont les Plans d'Actions Prioritaires (PAP). Le premier Plan d'Actions Prioritaires (PAP1) couvrant le quinquennat (2014-2018) a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants dans l'ensemble des secteurs. L'évaluation de cette première phase a permis d'identifier un certain nombre de performances dont l'atteinte globale des objectifs fixés. Sur le plan macroéconomique, le Sénégal figure parmi les pays à croissance rapide d'Afrique subsaharienne (moyenne annuelle de 6,6% sur la période 2014-2018) avec une faible inflation (inférieure à 3%) et un déficit ramené de 5,4% du PIB en 2011 à 3% en 2018. Au niveau des indicateurs sociaux,



le Sénégal enregistre une amélioration de l'Indice de Développement Humain (IDH) (0,49 en 2014 à 0,51 en 2017), et un accès élargi à l'éducation de base (même si en termes d'efficacité les résultats sont faibles), des efforts dans le domaine de la santé (avec une baisse du taux de mortalité maternelle) et un recul de la pauvreté (l'incidence de la pauvreté ressortant à près de 37,8% contre 45,5% en 2012). Sur le plan de la gouvernance, des efforts considérables sont à noter dans le renforcement de la gouvernance économique, politique et judiciaire notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire, la création des tribunaux du commerce et du renforcement de la gouvernance territoriale.

Le deuxième Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2) sur la période (2019-2023) a été renforcé pour prendre en compte les impacts socioéconomiques liés à la covid-19 en mettant un accent sur la résilience socio-économique et la promotion du développement endogène. Le PAP2 se plaçait dans la continuité du PAP1 mais avec une implication plus forte du secteur privé. Il a été revu et adapté aux nouvelles priorités nées de la crise sanitaire mondiale. En effet, l'ampleur de la pandémie a requis un réaménagement des interventions publiques et la redéfinition du PAP2 en PAP2A (Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré) en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise, de relancer les activités socioéconomiques et renforcer la résilience.

Le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration du PAP3 qui couvrira la période 2024-2028. Ce PAP3 devrait capitaliser sur les acquis enregistrés dans la mise en œuvre des deux premiers PAP et intégrer les nouveaux défis émergents de développement et les mesures accélératrices devant assurer la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Le prochain Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable couvrira la période 2024-2028 et sera ainsi aligné sur le PAP3.

1.2 SYNTHÈSE DES PROGRÈS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

Suivant le rapport 2022 sur le développement durable publié par Sustainable Development Solutions Network (SDSN), le Sénégal affiche un rang de 126 sur 163 pays évalués avec un « SDG score index » estimé à 58,7 indiquant que Sénégal a déjà réalisé près de 58,7% des ODD.

Selon le rapport :

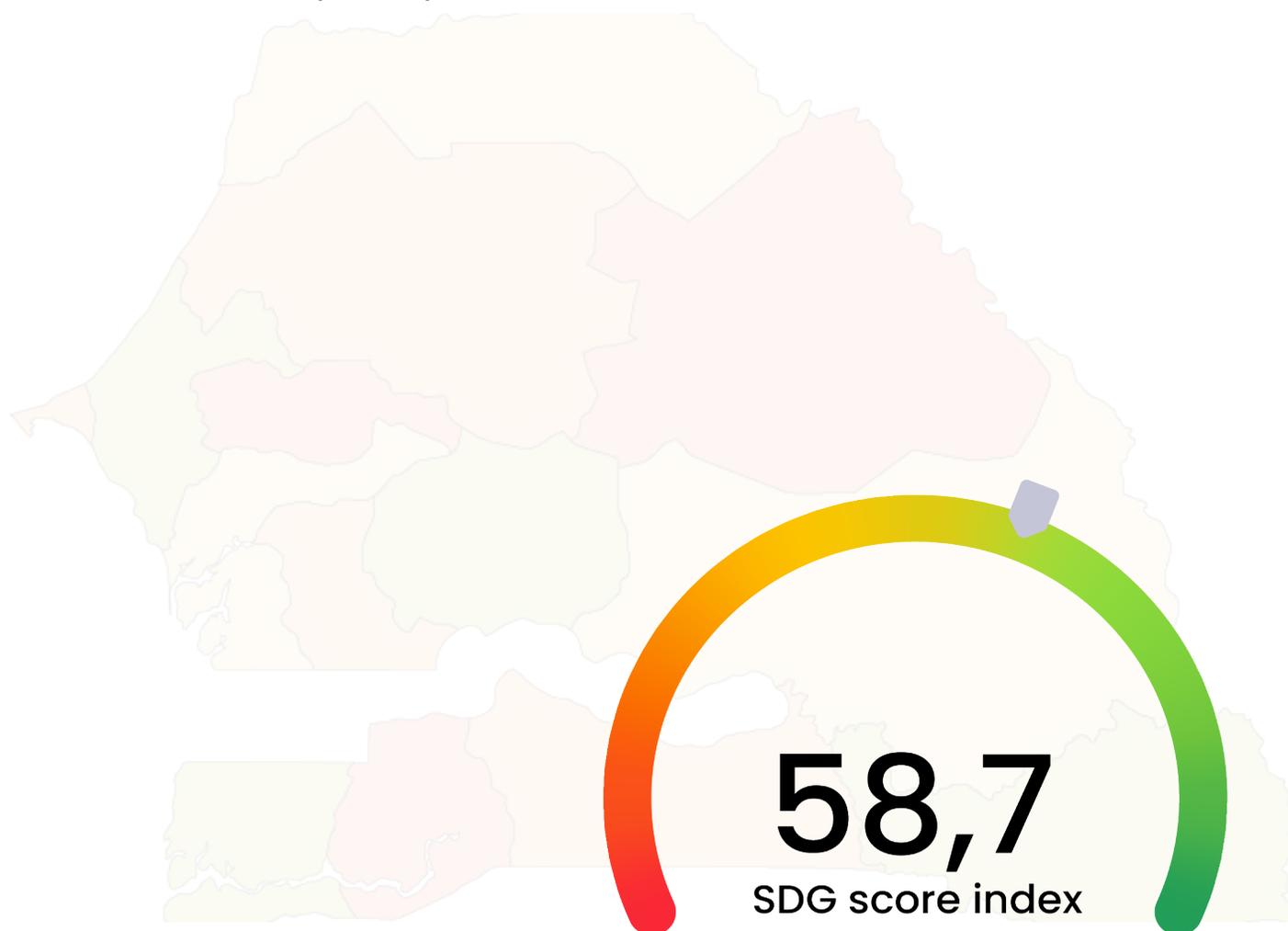
- Deux ODD affichent une évolution favorable vers l'atteinte des cibles attendues pour 2030 : l'ODD 13 (changement climatique) et l'ODD 12 (consommation et production durables)
- Neuf ODD affichent une amélioration modérée vers l'atteinte des cibles avec la persistance de quelques défis. Il s'agit des ODD 2 (Faim Zéro), ODD 3 (Santé et bien-être), ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 7 (Energie propre), ODD 8 (Croissance économique et travail décent), ODD 9 (Industrie, Innovation, Infrastructure) ODD 11 (villes et communautés durables) ODD 14 (Vie aquatique) et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces)
- Quatre ODD présentent une tendance stagnante avec des défis significatifs à relever : ODD 1 (pas de pauvreté) ODD 5 (égalité entre les sexes) ODD 15 (Vie terrestre), ODD 17 (Partenariats)
- Un ODD notamment l'ODD 4 (Éducation de qualité) indique une tendance négative avec des défis majeurs à relever.



Figure 2 : Situation des ODD au Sénégal en 2022



Source : Sustainable Development Report 2022





1.3 SYNTHÈSE DES DÉFIS ET RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Les revues volontaires nationales sur la mise en œuvre des ODD au Sénégal, ont fait ressortir les défis et les risques majeurs qui pourraient freiner les progrès vers la réalisation des ODD. Ils portent essentiellement sur les effets du changement climatique, les pesanteurs sociales, la baisse des financements publics extérieurs et les impacts socioéconomiques de la pandémie de covid-19. En somme, les chocs exogènes qui impactent négativement la situation des ressources budgétaires du pays et donc sa capacité à satisfaire les impératifs socio-économiques constituent des risques pouvant affecter les progrès vers l'atteinte des ODD.

Les effets des changements climatiques et les impacts de la pandémie de la covid-19 ont fortement entravé les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'ODD1 (pauvreté), l'ODD2 (Faim zéro), l'ODD 7 (énergie propre) et l'ODD 8 (croissance

et emplois décents). En effet, l'économie nationale a enregistré des niveaux de croissance économique, historiquement élevés, de plus 6% en moyenne de 2014 à 2019, avant la pandémie. Ces bons résultats obtenus grâce aux secteurs agricoles et secondaires, en plus des investissements publics consentis dans les infrastructures économiques à haute intensité de main d'œuvre ont également été amoindris par les effets du changement climatique : tendance à la baisse de la pluviométrie, hausse des températures moyennes, élévation du niveau de la mer, perturbations sur la disponibilité des espaces cultivables des ressources hydrauliques et halieutiques.

Les pesanteurs sociales, l'insuffisance des infrastructures et équipements sanitaires constituent des défis pour la mise en œuvre des ODD 3 et 4. Nonobstant les progrès enregistrés pour une éducation de qualité (obligatoire, pour tous les enfants de moins de 16 ans) ainsi que l'amélioration de la santé des mères et des enfants de moins de cinq ans, des pesanteurs sociales et des





perturbations du système éducatif bloquent encore l'atteinte des cibles de l'ODD4. De même, la qualité et l'étroitesse du réseau routier, tout comme l'insuffisance des infrastructures et équipements sanitaires compromettent la baisse rapide des taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile.

La mobilisation des ressources constitue un défi majeur pour la réalisation des ODD au Sénégal. Le pays a enregistré une baisse régulière des financements extérieurs, contrairement à l'engagement pris par les États en 2015 lors de la Déclaration d'Addis Abeba sur le financement du développement. Dans la perspective d'assurer le financement de la mise en œuvre de l'agenda 2030, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans le processus d'élaboration du Cadre National de Financement Intégré (CNFI) qui permettra de rationaliser et de rendre plus inclusives les sources de financement disponibles.

Par ailleurs, le Sénégal est actuellement confronté à de multiples chocs exogènes provenant de l'embargo commercial imposé au Mali par la CEDEAO et de la

guerre russo-ukrainienne qui pourraient affecter les ODD. Ces chocs se sont traduits par une flambée des prix des engrais et du pétrole, ainsi qu'une forte hausse de l'inflation (5,5 % en 2022, FMI). Ces facteurs érodent les revenus disponibles et affaiblissent les investissements, perturbant la reprise postpandémique. Les impacts macroéconomiques pourraient également entraver les progrès vers la réalisation des ODD d'ici 2030. Compte tenu de la nature des crises, les ODD qui risquent de régresser sont les ODD 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 10. Le Gouvernement du Sénégal a pris des mesures pour atténuer l'impact de la guerre sur la population mais cela intervient alors que les finances publiques sont déjà fragilisées par la pandémie (déficit de 5,5% du PIB et dette de 75% du PIB, prévisions FMI 2022).



En dépit de ces risques et contraintes, le Sénégal dispose d'importants atouts pour accélérer les progrès vers l'atteinte des cibles des ODD. Il s'agit principalement :

i) du potentiel élevé du dividende démographique qui devrait permettre de stimuler une croissance économique plus rapide et la réduction de la pauvreté et des inégalités ;

ii) de l'exploitation des hydrocarbures à partir de 2023 qui devrait stimuler la croissance économique, attirer davantage d'investissements directs étrangers, créant potentiellement plus d'emplois décents et de transferts de technologie ;

iii) de l'engagement du pays pour la transformation numérique qui est un puissant levier d'accélération des ODD en raison de sa nature transversale et de sa capacité à stimuler rapidement l'inclusion financière.

Encadré 1



En somme, la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD au Sénégal suppose que le pays continue de jouir de la situation politique, sécuritaire et sociale apaisée qui l'a caractérisé jusqu'à présent, et que les mesures soient prises pour capitaliser sur les atouts et avantages du pays.





CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET EXCLUSION



Le développement social et l'exclusion sont analysés à partir de la situation de la pauvreté, de l'accessibilité aux services sociaux de base de qualité, de l'état des lieux de la protection sociale, de la protection contre les abus et les violences et du profil des personnes susceptibles d'être laissées de côté au Sénégal.

2.1 SITUATION DE LA PAUVRETÉ AU SÉNÉGAL

Une baisse de la pauvreté monétaire est enregistrée au Sénégal entre 2002 et 2019. Les performances économiques enregistrées sur la première phase de mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE) ont été accompagnées par une amélioration du revenu per capita, qui passait de 1 396 USD en 2014 à 1 458 USD en 2018 et d'une baisse du taux d'extrême pauvreté ; 6,8% en 2018 contre 12,2% en 2011. Selon les résultats de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM 2018/2019), l'incidence de la pauvreté a diminué de 5 points de pourcentage, passant de 42,8%

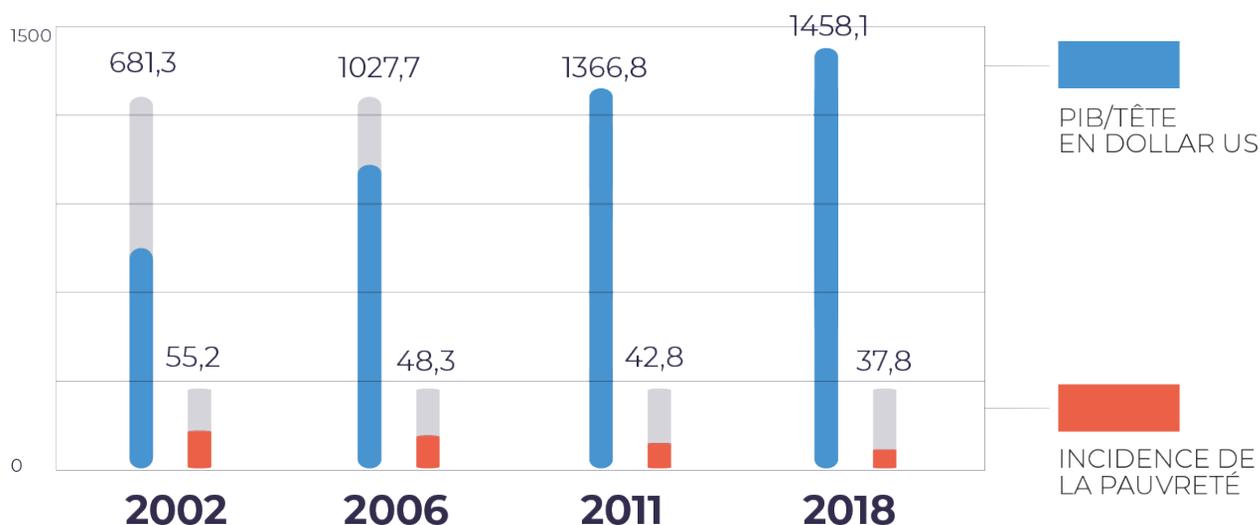
en 2011 à 37,8% en 2018/2019, soit le taux le plus bas au sein de Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

La région urbaine de Dakar et les zones rurales du Sénégal ont enregistré les plus fortes baisses de taux de pauvreté, contrairement aux autres capitales régionales. En effet, à Dakar, le taux de pauvreté est passé de 14,2% en 2011 à 8,7% en 2019, soit une baisse de 5,5 points de pourcentage. En milieu rural, celui-ci est estimé à 58,7% en 2011 contre à 53,6% en 2019, soit un repli de 5,2 points de pourcentage.

Selon les résultats de l'enquête (EHCVM 2018/2019), la pauvreté est moins répandue dans les foyers dirigés par des femmes comparativement à ceux dirigés par des hommes. En effet, 21,8% des personnes vivant dans des ménages dirigés par une femme sont pauvres contre 42,7% pour les ménages qui sont sous l'autorité d'un homme.



Figure 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté au Sénégal



SOURCE : DGPPE, ANSD, 2022

2.2 ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE : EAU, ÉLECTRICITÉ, ASSAINISSEMENT, LOGEMENT

Des inégalités persistent encore au niveau de l'accès des populations aux infrastructures de bases liées à l'eau, électricité, assainissement, et le logement. Au Sénégal 87,2% des ménages ont accès à des services d'eau améliorés (100% en milieu urbain contre 76,8% en milieu rural). Pour l'accès à l'électricité, l'écart est encore plus flagrant entre les établissements urbains (95% d'accès à l'électricité) et ruraux (50,6%). Ces inégalités montrent un délaissement des populations des zones rurales en cette matière. L'assainissement liquide connaît également d'importantes limites : les populations vivant dans les quartiers informels bénéficient rarement de canaux et de tuyaux de drainage des eaux usées et des eaux de pluie, ce qui aggrave souvent leur enclavement lorsque les inondations obstruent l'accès à ces quartiers.

En termes de logement, les populations vivant dans des logements inadéquats sont par conséquent les moins desservies par les services essentiels. En 2014, le Sénégal déplorait un déficit de 320 000 logements dans le pays, dont 158 000 à Dakar. La part de la population vivant dans des bidonvilles, n'ayant ainsi accès ni à un logement adéquat ni aux services essentiels, s'élève encore à 32%.

L'inégal accès aux services essentiels a pour cause directe l'incapacité des collectivités territoriales à planifier le développement de leur localité. Cette incapacité a pour cause sous-jacente notamment les faibles capacités techniques et financières des municipalités et des conseils départementaux, mais également et surtout l'accroissement rapide de leur population qui génère une augmentation des besoins plus rapide que leur capacité à y répondre. En effet, nombreux sont ceux qui n'ont pas les capacités financières nécessaires pour accéder au logement (en propriété ou en location) dans les centres urbains où sont concentrés les services et l'emploi. Cela est directement dû au fait que la concentration des services et administrations dans certains centres urbains denses attire une grande partie de la population (22,8% de la population vit à Dakar). Une forte pression sur les services essentiels et le foncier est ainsi exercée, rendant l'accès à ces ressources très difficile.



Par ailleurs, l'accès au logement formel est compromis pour les populations vivant sous le seuil de pauvreté, car elles ne peuvent pas accéder aux prêts immobiliers consentis par le système bancaire. Ces difficultés ont pour causes sous-jacentes l'inadéquation des politiques publiques de production de logements aux capacités financières des plus démunis, et au manque d'opportunités génératrices de revenus. Les causes profondes de cette inadéquation sont l'absence d'une politique nationale d'urbanisation capable de répartir de façon plus équilibrée les services et ainsi l'emploi sur le territoire national, et un défaut d'ancrage territorial des politiques sectorielles.

2.2 ACCÈS À L'ÉDUCATION ET QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

2.2.1 PETITE ENFANCE ET PRÉSCOLAIRE.

Dans le domaine de l'éducation préscolaire, le Sénégal a encore des efforts à faire en termes d'accès de participation, mais surtout de l'amélioration de la qualité. Entre 2015 et 2021, le niveau de participation des enfants (de la tranche d'âge 3-5ans) dans l'éducation préscolaire, mesurée par le taux brut de préscolarisation (TBPS), est passé de 15,38% à 17,58% entre 2015 et 2021. Sur la période considérée, malgré une

progression constante, le TBPS demeure encore faible et loin de l'objectif fixé (34,1%) par le secteur dans la nouvelle politique éducative. Il faut cependant noter que le TBPS est resté constant entre 2019 et 2020 avec 16,92%. En ce qui concerne les filles, le TBPS est supérieur à celui des garçons entre 2020 et 2021 avec des taux d'accroissement moyen annuel respectifs de 5,1% et 2,6%. L'indice de parité du TBPS est en faveur des filles sur toute la période.

2.2.2 ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE, MOYEN ET SECONDAIRE

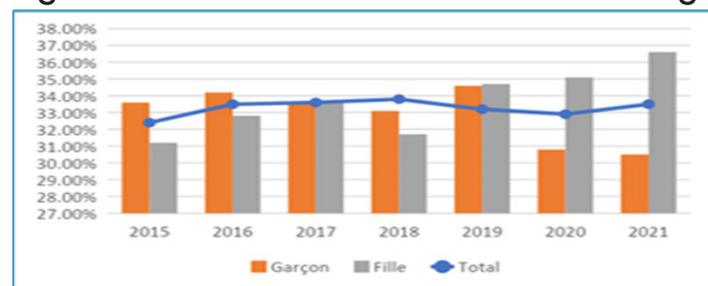
Au niveau de l'enseignement élémentaire, moyen et secondaire, les niveaux actuels des TBS restent encore faibles par rapport aux cibles visées pour l'ODD 4. Le taux brut de scolarisation (TBS) à l'enseignement élémentaire a diminué entre 2015 et 2021 en passant de 84,93% à 81,24%. Toutefois, cette baisse s'est faite en dents de scie avec une légère amélioration en 2017 (83,93%) par rapport à 2016 (83,62%) et 2020 (83,01%) 2018 (82,07%) et 2019 (83,01%) selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Au niveau du premier cycle du secondaire entre 2015 et 2021, le TBS, est passé de 60,77% à 53,90% (voir figure 4) ; ainsi, près de la moitié des adolescents de 12 à 15 ans ne sont pas scolarisés. Au second cycle secondaire, le TBS a connu une légère amélioration

Figure 4 Évolution TBS au collège entre 2015 et 2021



Source : ISU (2022)

Figure 5 Évolution TBS dans le secondaire général 2015/2021



Source : DPRE /MEN (2021). Rapport national sur la Situation de l'Éducation. p.165



passant de 34,87% en 2015 à 36,29% en 2021 avec des différences accrues selon le sexe au détriment des garçons (voir figure 5).

Les TBS à l'élémentaire (81,24% %) et au premier cycle du secondaire (53,90 %) se dégradent lentement et sont en deçà des objectifs fixés pour 2022 par le Gouvernement du Sénégal. Concernant l'achèvement de l'élémentaire, un peu moins de 10% séparent le taux d'achèvement en 2021 (62,99 %) de l'objectif fixé (72,7 %).

Des inégalités selon le genre dans l'enseignement élémentaire sont également observées. Les filles sont plus scolarisées que les garçons (87,49% contre 75,16%) , que ce soit en milieu urbain (88% contre 81% pour les garçons) ou en milieu rural (59% contre 49% chez les garçons). Cette tendance n'est pas nouvelle. Selon l'ISU, l'indice de parité entre 2018-2019 et 2020-2021 est passé de 1,14 à 1,16 et reste en faveur des filles et au-dessus de la cible (1,13) retenue par le PSE pour 2021. Les adolescents (12 à 15 ans) hors du système éducatif résident en grande majorité en milieu rural : 75,8% chez les garçons et 79,9% chez les filles . Cette tendance se confirme

dans le Rapport national sur la Situation de l'Éducation de 2021 qui présente le plus faible taux de scolarisation au niveau moyen général, de 21,7% à Kaffrine, 27,1% à Diourbel, 32,3% à Tambacounda et 34% à Louga . Par ailleurs la participation des filles est moins importante que celle des garçons dans les régions de Sédhiou, Kolda et Kédougou.

Malgré un programme ambitieux et l'augmentation de la part des dépenses publiques en éducation en 2020 (21,1%) , les taux de scolarisation sont restés en dessous des objectifs assignés au secteur. En effet, en 2021, le pays n'est pas encore parvenu à donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Le taux d'achèvement au primaire n'était que de 62,99% en 2021, avec un écart de plus de 13% entre filles (70,01%) et garçons (56,13%) . Ces chiffres révèlent la difficulté d'application de la loi 2004-37 du 15 décembre 2004, l'obligation scolaire de dix ans pour tous les enfants de 6 à 16 ans.

Les efforts entrepris par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) ont permis d'accroître le nombre de salles de classe



de l'élémentaire de 4% entre 2018 et 2021, et de maintenir le ratio d'élèves par classe de 46 entre 2015 et 2021. Le Rapport national sur la situation de l'éducation indique que « le réseau scolaire de l'enseignement élémentaire compte 10 688 écoles, dont 8 763 écoles publiques, soit 82% ». Par ailleurs, 37% des élèves n'achèvent pas le cycle élémentaire en raison du fait que 40,6% des 10 688 établissements de l'élémentaire sont à cycle incomplet. Les zones les plus critiques sont : Tambacounda (70,8%), Kédougou (70,7%), Louga (65,1%), Kaffrine (60,3%), Kolda (59,5%), Sédhiou (55,9%), Matam (41,3%), Saint-Louis (41,0%) et Diourbel (40,7%).

2.2.3 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une amélioration de l'accès à l'éducation et la réduction des inégalités de genre sont enregistrées dans l'enseignement supérieur. Le TBS dans l'enseignement supérieur est passé de 10,71% en 2015 à 15,63% en 2021. L'indice de parité est en progression continue de 0,59 en 2015 à 0 en 2021, notamment grâce au succès des politiques d'accès et de maintien des filles à l'école et dans le supérieur. La progression du TBS s'explique, entre autres, par l'extension du réseau des établissements d'enseignement supérieur, par la création des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) et des établissements et instituts privés d'enseignement supérieur. Par ailleurs, le taux d'accès à l'enseignement supérieur est passé de 1% (soit 1 031 pour 100 000 habitants) en 2015 à 1,4% en 2021 (soit 1 420 pour 100 000 habitants), rapprochant ainsi le Sénégal un peu plus vers la norme internationale qui est de 2%, soit 2 000 étudiants pour 100 000 habitants. En effet, sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, le Sénégal compte en 2021, huit universités publiques, cinq ISEP, une école polytechnique et plus de 150 établissements privés d'enseignement supérieur. La proportion d'étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude poursuit sa hausse en valeur relative, passant de 65,21% en 2018 à 71,84% en 2021. Ceci devrait être interprété plutôt comme étant une performance car entrant dans le cadre de la rationalisation des bourses.

2.2.4 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

La formation professionnelle et technique est une priorité politique du Sénégal et le Gouvernement s'est engagé à trouver des solutions efficaces aux besoins en ressources humaines qualifiées de tous les secteurs de la vie économique. Entre 2018 et 2021, le nombre d'apprentis enrôlés dans les dispositifs de formation par apprentissage est passé de 6 829 à 39 653. Le pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle et technique a connu une progression, de 7% en 2015 à 13,4% en 2021, mais avec d'importantes disparités régionales. A noter également que l'indice de parité pour la FPT reste favorable aux filles (1,13).

Le taux de réussite aux examens professionnels par académie et le taux d'accroissement des effectifs de la FPT s'est considérablement accru entre 2015 et 2018 passant de 7% à 21%. En 2021, le taux s'est établi à 7,7% contre 6,2% en 2020. Cela s'explique par le flux de nouveaux apprenants issus de l'apprentissage traditionnel enrôlés dans la formation professionnelle, l'augmentation de l'effectif de travailleurs bénéficiaires de la formation continue, ainsi que par l'augmentation du pourcentage de formateurs ayant un diplôme pédagogique.

Le Sénégal déploie également des actions innovantes et pionnières en matière de professionnalisation et de création d'emplois pour les jeunes dans le secteur culturel et créatif. Le projet Sénégal Talent campus, premier centre de formation professionnelle et technique dédiée aux métiers des arts et de la culture, et certifiée par l'État du Sénégal,



en est un exemple concret. Toutefois, la faible capacité du réseau de la formation professionnelle, les difficultés liées à la coordination et à la synergie entre les acteurs du système en matière d'orientation scolaire et professionnelle limitent l'atteinte des cibles d'enrôlement dans les dispositifs de formation par apprentissage.

2.2.5 LUTTE CONTRE L'ANALPHABÉTISME

La dernière publication de l'ISU (2022) montre que le taux d'alphabétisme est de 56,30% en 2021 au Sénégal, avec un retard notable des femmes (45,4%) par rapport aux hommes (68,4%). Il en est de même entre le milieu rural (37,3%) par rapport au milieu urbain (65,1%) d'après l'Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS) de 2019. L'examen du niveau d'alphabétisme selon la région montre que Dakar (72,3%) apparaît comme la région où le taux d'alphabétisme est le plus élevé, suivie des régions de Ziguinchor (66,9%), de Fatick (53,7%) et de Thiès (53,6%). Les régions de Matam (24,1%), de Louga (32,3%) et de Tambacounda (33,8%) sont celles qui présentent les plus faibles taux d'alphabétisme.

Malgré les progrès enregistrés, l'alphabétisme chez les jeunes (15-24 ans), reste une préoccupation au Sénégal. En 2021, le taux d'alphabétisme de la population de cette tranche d'âge est de 76,4% et les femmes (73%) présentent toujours le taux plus bas par rapport aux hommes (79,9%) selon l'ISU.

2.2.6 DÉFIS DU SECTEUR ÉDUCATIF

Le faible accès à l'éducation, notamment formelle, demeure l'un des facteurs d'exclusion les plus déterminants. Plusieurs défis se posent en termes de capacité d'accueil des écoles disposant d'infrastructures de base et de qualité d'apprentissage, en raison de la hausse du nombre de jeunes et d'enfants en âge d'être scolarisés. La baisse du taux d'admission brut reflète un rythme de

scolarisation (augmentation de 2,9 % du nombre de nouveaux inscrits) inférieur à la croissance de la population d'âge scolaire (3,6 % entre 2010 et 2020), ce qui est le résultat d'un manque de salles de classe et d'enseignants pour les nouvelles classes de cours d'initiation. Ces pénuries ont entravé la scolarisation surtout dans des régions comme Matam, Louga et Diourbel, où le taux d'admission brut était compris entre 62,8 % et 84,7 % en 2020.

Le nombre d'enfants en dehors du système scolaire formel reste encore important, avec des enfants n'ayant jamais fréquenté l'école de base et un nombre croissant ayant décroché avant de finir leur scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans révolus. Outre l'augmentation de la population en âge d'être scolarisée, les politiques éducatives sont en partie responsables : stagnation du budget du MEN alloué aux investissements, incapacité à construire suffisamment de salles de classe pour accueillir le nombre d'élèves prévu, lenteur du recrutement ou du remplacement du personnel enseignant formé, etc. À l'heure actuelle, seuls les partenaires techniques et financiers et les autorités locales construisent des salles de classe, mais à un rythme en deçà du flux des nouveaux élèves. En 2018, le déficit en salles de classe était estimé à 8 300, et certaines devenues inutilisables n'ont pas été restaurées.

Seulement, 83 % des écoles ont accès à des services d'eau améliorés (99 % en milieu urbain contre 74,6% en milieu rural) : 73,6% des écoles primaires et 90,7% des écoles secondaires. 65% des écoles ont accès à des systèmes d'assainissement améliorés (88,5% en milieu urbain contre 59% en milieu rural) : 77,3% des écoles primaires et 84,2% des écoles secondaires. En ce qui concerne l'hygiène, 44,5% des écoles en milieu urbain ont accès à des dispositifs de lavage des mains au savon contre 28,3% des écoles en milieu rural.

Quant à la qualité de l'apprentissage, selon les résultats du PASEC 2019 «Le



niveau d'infrastructures de l'école et de l'équipement des classes est aussi associé positivement aux performances des élèves». Peu d'élèves atteignent le niveau minimum de compétences. 68,7% des enfants sénégalais de dix ans sont dans l'incapacité de comprendre un simple texte écrit et ces mêmes enfants peinent à s'insérer, par la suite, sur le marché du travail.

Par ailleurs, il existe également un décrochage scolaire dû aux violences en milieu scolaire. La vulnérabilité socio-économique des familles surtout dans les zones rurales éloignées, l'offre éducative qui ne correspond pas aux priorités des parents, les mariages d'enfants et grossesses précoces, la pertinence des enseignements sont des facteurs importants de décrochage scolaire. En outre, 2 079 cas de violences ont été rapportés par le MEN dans son annuaire statistique de 2021, dont 789 cas de violences sexuelles, notamment à l'encontre des filles à partir du secondaire, des enfants handicapés et des garçons vivant dans les zones aurifères.

La proportion de migrants ayant des enfants scolarisés est de 59,5%. Cette proportion est plus élevée chez les migrants originaires d'Amérique (100%), d'Europe (94,9%), d'Asie (86,6%) et d'Afrique du Nord (85,7%).

Sur le plan financier, les dépenses du secteur de l'éducation n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2010. En 2018, 21,6% du budget de l'État étaient consacrés à l'éducation. Toutefois, 79,3% de ses dépenses étaient consacrées à la masse salariale (enseignants principalement) ; 17% aux autres dépenses de fonctionnement, et seulement 2,6% aux investissements.

2.3 ACCÈS À LA SANTÉ ET À UNE NUTRITION DE QUALITÉ

Le secteur de la santé a connu des améliorations significatives ces dernières années, illustrée par une hausse de l'espérance de vie de 64,7 ans en 2013 à 67,4 ans en 2019. Le taux brut de la mortalité générale est passé de 7,7% en 2013 à 6,8% en 2019. En 2021, près de 6 millions de personnes ont été protégées contre les urgences sanitaires, au sens du Règlement Sanitaire Internationale (RSI). L'indice de la protection face aux situations d'urgence sanitaire estimée à 57% en 2018, est passé à 61,2% en 2019 soit 3,7 millions de personnes supplémentaires protégées face aux urgences sanitaires.

Toutefois, beaucoup d'efforts restent à déployer pour être sur la bonne trajectoire de l'atteinte de l'ODD 3. Malgré les efforts du Sénégal pour atteindre toutes les cibles de l'ODD 3, l'indice de la couverture moyenne de services de santé de qualité se situe à 47% et l'indice de protection financière est à 3,7%. De plus, la covid-19 a eu un impact important sur les prestations de santé surtout pour les groupes vulnérables (le couple mère-enfant, les malades chroniques tels que les diabétiques, les hypertendus ou encore les personnes vivant avec le VIH). Les ressources humaines ont été insuffisantes pour dispenser des services essentiels de santé, en raison du redéploiement d'une bonne partie du personnel pour la riposte contre la pandémie et de la contamination de certains d'entre eux.

2.3.1 SANTE MATERNELLE, NEONATALE ET INFANTILE

La mortalité néonatale a très peu évolué ces dernières années. Son taux est passé de 23‰ en 2015 à 21‰ en 2019, avec des disparités régionales, Kaolack enregistrant le taux le plus élevé (36‰). Les principales causes de la mortalité néonatale sont la prématurité 38%, les asphyxies 25%, les septicémies 10% et les anomalies congénitales. Sur la même période, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu une baisse appréciable, il est passé de 59 ‰ en 2015 à 37 ‰ en 2019. Les principales causes de la mortalité des moins de 5



ans sont les infections respiratoires aiguës 21%, la diarrhée 15%, les blessures 12% et le paludisme 9%. La couverture vaccinale chez les enfants de 12-23 mois a augmenté de 70% en 2015 à 77% en 2019.

Les adolescentes (10 – 19 ans) qui constituent environ 22 % de l'ensemble des femmes en âge de procréer, contribuent pour environ 10 % à la fécondité totale des femmes. Outre les risques élevés de décès observés chez les mères adolescentes ou chez leur nouveau-né, les grossesses précoces peuvent compromettre la scolarité des adolescentes, et par conséquent leur participation à la vie économique du pays. Pour ces raisons, le taux de fécondité des adolescentes occupe une place importante dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des stratégies et des programmes de la santé de la reproduction. Ainsi, le taux de fécondité des adolescentes de 15-19 ans a baissé passant de 93% en 2010 à 71% en 2019, mais reste élevé, en particulier en milieu rural (102% contre 39% en zone urbaine).

Le ratio de mortalité maternelle, même s'il est encore élevé, a continuellement chuté selon les EDS. Il est passé de 850 pour 100 000 naissances vivantes dans les années 1986 - 1987, à 501 en 1997, 392 en 2011, 315 en 2015, 236 en 2017 et 156,6 en 2021 . Toutefois, ces résultats encourageants n'ont pas permis d'atteindre l'objectif millénaire pour le développement (OMD) 5 en 2015 où la cible était de 122 pour 100 000 naissances vivantes et la cible pays 200 (PNDS 2019-2028) . Les adolescentes de moins de 20 ans sont plus touchées par le phénomène avec 629 décès pour 100 000 naissances vivantes selon le recensement de 2013. Le taux d'accouchement assisté dans les structures de santé avoisine 90% (contre 10% d'accouchement à domicile), cependant le taux de disponibilité des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) fonctionnels est encore faible (19% en 2021), ce qui justifie certaines complications pourtant évitables comme la fistule obstétricale et dans les pires cas, le décès maternel et néonatal. Cette situation est liée à un déficit en personnel de santé qualifié en milieu rural et à la faible maîtrise de l'offre de soins respectueux. L'Enquête SONU et l'introduction du suivi SONU (MSAS, 2019) ont permis de positionner le fonctionnement du réseau SONU comme un axe prioritaire. Le SNU a facilité l'implication des ONG locales dans la prévention et l'orientation des cas, et la réparation de 992 femmes porteuses de fistules (Rapport 45 ans UNFPA, 2019) par des spécialistes. Cependant le taux d'incidence réelle de la fistule obstétricale reste inconnu et l'intégration de son traitement dans l'offre de services de santé n'est pas encore effective à cause de l'absence d'une ligne budgétaire destinée au traitement et de la disponibilité d'urologues formés dans les régions.

L'évolution des performances en matière de mortalité maternelle est à rapprocher de celle de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui est passé de 5,7 enfants par femme en 1997 (EDS, 1997), à 4,7 enfants par femme en 2019 (EDS-C, 2019). En ce qui concerne la planification familiale, la baisse des besoins non satisfaits est passée de 29% en 2011 à 22% chez les femmes en union. Ce taux a évolué de manière plus significative chez les adolescentes et jeunes femmes de 15-19 ans en union : de 37% à 22,9% entre 2011 et 2019. Il existe des disparités selon certaines caractéristiques sociodémographiques (âge, milieu de vie, niveau d'étude, croyances culturelles et religieuses).

Le taux de prévalence contraceptive moderne (TPC) est plus élevé en milieu urbain (32%) qu'en milieu rural (21%) (EDS, 2019). Ce taux est à 8% chez les filles de 15-19 ans et 26% chez les femmes en union (contre 12% en 2011). Ce taux, presque stationnaire depuis 2017 pourrait être lié aux barrières socio-culturelles avec un faible pouvoir de décision de la femme, la persistance des grossesses et mariages précoces (16% des femmes âgées de 15-19 ans ont commencé leur vie procréative), le taux élevé d'analphabétisme surtout en milieu rural, la mauvaise prise en charge des effets secondaires liée aux méthodes de



planning familial, la faible institutionnalisation de l'éducation à la santé de la reproduction en milieu extra-scolaire.

En termes de financement du secteur, malgré une hausse des dépenses de 95,3 milliards FCFA en 2017 à 116,3 milliards FCFA en 2018, seulement 3,9% du budget de l'État de 2018 restent consacrés au ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS). Le niveau des dépenses de santé est ainsi en dessous des normes internationales et moins bon que dans les pays de l'UEMOA. Le budget du MSAS constitue seulement 0,87% du PIB du pays .

2.3.2 MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET TRANSMISSIBLES

Les maladies non transmissibles (MNT) sont en constante progression et pourraient supplanter, en termes de mortalité et de morbidité les maladies transmissibles. Cette transition épidémiologique indique deux phénomènes simultanés. D'une part, la baisse de la mortalité en lien avec les maladies transmissibles illustre les succès des politiques de santé publique en matière de vaccination, d'hygiène et de salubrité. D'autre part, la hausse de la mortalité/morbidité liés aux maladies non transmissibles reflète l'impact des facteurs environnementaux, de la nutrition et des habitudes de vie de la population.

Ainsi, les politiques sanitaires de détection et de prise en charge des maladies transmissibles ont enregistré des avancées notables. Le taux de réalisation des tests de diagnostic rapide du paludisme a atteint 99,7% en 2020, avec une incidence variable selon les régions, notamment celles du Sud. Kédougou, Kolda et Tambacounda demeurent des zones de forte transmission du paludisme. La revue annuelle conjointe (RAC) de 2022 souligne ainsi une augmentation de l'incidence du paludisme entre 2020 et 2021 ainsi qu'une persistance de la rougeole malgré les campagnes de vaccination. Pour ce qui est de la lutte contre la tuberculose, le taux de succès thérapeutique est estimé à 89,34% en 2021 et l'incidence de la tuberculose est passée de 140 en 2015 à 117 pour 100 000 habitants en 2020. Le programme national de lutte contre les maladies tropicales négligées a réalisé des performances en 2020, malgré le contexte de la pandémie. Il s'agit de l'atteinte de tous les objectifs de couverture lors des campagnes de distribution de masse de médicaments (DMM) .

S'agissant du VIH, la prévalence dans la population générale a connu une baisse régulière, passant au fil des années de 0,7% en 2005 à 0,3% en 2021. Le rapport national de la riposte contre le VIH indique que le pays compte 40 000 personnes vivant avec le VIH dont 22 000 femmes, 15 000 hommes et 4 000 enfants. Les données nationales montrent que 81% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 79% sont sous traitement ARV et 69% ont supprimé leur charge virale. Positivement, le dépistage des femmes enceintes est en augmentation, à 84% en 2021, aidant la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Cependant, la situation chez les enfants nés de mères séropositives appelle une attention particulière. En 2021, 63% d'entre eux n'ont pas accès au traitement, entraînant ainsi un nombre important de décès. En dépit des efforts, 32% des femmes enceintes séropositives ne sont pas sous traitement. Les données concernant les nouvelles infections chez les populations jeunes montrent également des situations préoccupantes notamment chez les HSH (69% des nouvelles infections parmi les hommes de 15-49 ans, surviennent chez les HSH). Pour les professionnels du sexe faisant partie de population clé, les nouvelles infections concernent 35% de femmes de 15-49 ans.



Quant aux principales maladies non transmissibles, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avait estimé en 2015, qu'au Sénégal, l'hypertension artérielle, le diabète, le cancer et les broncho-pneumopathies chroniques étaient à l'origine de 34% de tous les décès et la probabilité de décéder entre 30 et 70 ans de l'une de ces maladies non transmissibles était de 18%. Si une partie de ces pathologies est en lien avec les comportements (comme le diabète et certains cas d'hypertension), d'autres relèvent de facteurs environnementaux ou encore de l'accès aux infrastructures de base. Le taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant est de 160,7 sur 100 000 habitants en 2016 (la moyenne africaine est à 181). Le taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et ou au manque d'hygiène était de 23,9 décès pour 100 000 habitants en 2016 contre 45,8 pour la moyenne africaine.

En ce qui concerne l'albinisme, cette anomalie génétique ne bénéficie que de peu de données. L'absence de recensement freine la mise en place des projets de santé et de protection des droits humains, les personnes souffrant de cette condition étant sujets à des croyances et des violences. Une journée de célébration et de sensibilisation à l'albinisme au Sénégal est néanmoins organisée par le MSAS.



2.3.3 ACCÈS À UNE NUTRITION DE QUALITÉ

La prévalence de l'insécurité alimentaire reste importante au Sénégal. : 4,2 millions de personnes sont concernées. Kédougou et Kaolack sont les régions les plus touchées. Ces résultats sont confortés par ceux du dernier cadre harmonisé (novembre 2022) où 5 847 097 personnes sont identifiées entre les phases 2 et 4 (sous pression et urgence) en période courante et près de 7 324 414 personnes entre les phases 2 et 4 en période projetée (soudure).

Encadré 2

La feuille de route du Sénégal pour le sommet mondial sur les systèmes alimentaires durables 2021 a révélé que :

- **L'accès inclusif à des aliments sains et nutritifs n'est pas totalement garanti** parce qu'en dépit de leurs forces et opportunités avérées, lesdits systèmes recèlent encore des faiblesses et font face à des menaces nécessitant une prise en charge tout aussi diligente qu'efficace.

- **Le fonctionnement des modes de consommation reste à parfaire par :**

- (i) **Le renforcement du dispositif de contrôle de la qualité sanitaire des aliments, notamment en ce qui concerne ses fonctions de régulation, de normalisation,**

- (ii) **l'éducation nutritionnelle des consommateurs, et**

- (iii) **l'amélioration des systèmes d'information de marché à l'intention des producteurs et des consommateurs ainsi que de tous les autres acteurs des maillons de la chaîne alimentaire ;**

- **Par ailleurs, les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont moyennement durables en raison, notamment, de pratiques qui dégradent les ressources**



naturelles, perturbent les écosystèmes et réduisent la biodiversité, menaçant la santé humaine et animale. La répartition des moyens de subsistance est inéquitable entre les territoires, d'une part, et les catégories socio-économiques (hommes, femmes jeunes, nantis, moyens, pauvres, très pauvres), d'autre part, rendant les systèmes alimentaires sénégalais moyennement inclusifs et égalitaires.

- Les systèmes alimentaires sont moyennement résilients du fait :

- (i) d'un recours exclusif aux mécanismes ponctuels et non structurels de réponse aux chocs,

- (ii) de l'absence d'une politique alimentaire englobante (couverture de tous les secteurs),

- (iii) d'une insuffisance des investissements dans la production, le stockage et la transformation des produits alimentaires.

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans la mise en place d'une stratégie de souveraineté alimentaire couvrant la période 2024-2029 dont l'objectif est d'accroître les surfaces cultivées et dynamiser les productions agricoles et horticoles afin de réduire les importations.

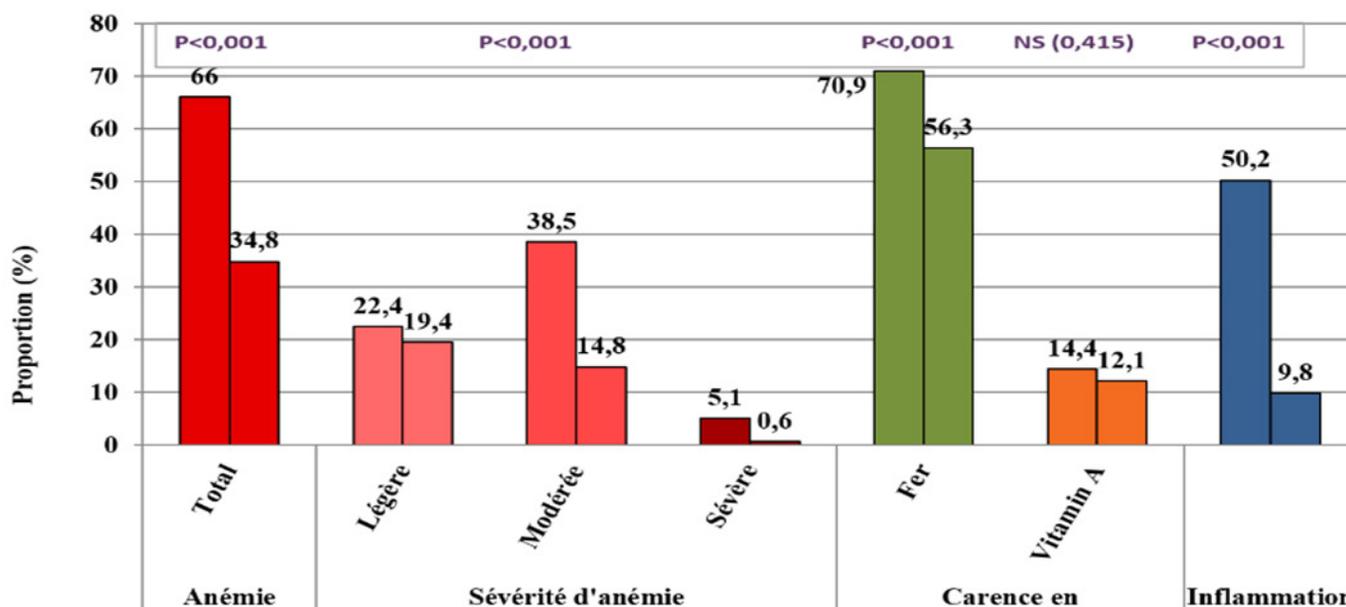
Des avancées considérables ont été enregistrées entre 2010 et 2019 en matière de baisse du retard de croissance (de 26,5% à 18%). En outre, le retard de croissance est plus important dans la zone sud où la prévalence atteint 22,3% alors que la moyenne nationale est à 17,9% (EDS 2019). Les facteurs de risque de crise alimentaire liés à la crise sanitaire liée à la covid-19, les conflits (au Mali, en Ukraine...), le changement climatique, la hausse des prix des denrées de première nécessité risquent également de compromettre les efforts réalisés jusque-là. Les résultats de

l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutrition (ESAN 2022), en situation courante, indique que l'état nutritionnel est en urgence (phase 4) avec un taux de MAG qui dépasse 15% dans les régions de Matam (23,5%), Louga (28,4%), Kaffrine (15,7%) et Tambacounda (17,8%). En situation projetée, l'état nutritionnel pourrait se dégrader davantage. Le département de Louga risque de basculer en urgence, et 29 départements pourraient atteindre un état nutritionnel en crise.



Malgré le succès des politiques en place, les carences en micronutriments restent un problème majeur de santé publique pour le Sénégal, avec un taux d'anémie de 34,8% pour les enfants et de 28,9% pour les femmes en âge de procréer. Les carences en vitamine A s'élèvent à 12,1% chez les enfants. Quant à la carence en fer, elle s'élève à 56,3% et 42,3% respectivement chez les enfants et les femmes en âge de procréer (COSFAM, 2018). Néanmoins, les carences et l'anémie ont baissé entre 2010 et 2018 (voir figure 6). La carence en iode concerne 28,3% des femmes en âge de procréer et 30,9% des femmes enceintes. Celle-ci est plus marquée dans les régions productrices de sel car elle affecte 29,7% des femmes en âge de procréer et 30,2% des femmes enceintes.

Figure 6 : Comparaison des enfants âgés de 12 à 59 mois 2010 (gauche) 2018 (droite)



Source : Enquête COSFAM 2018 sur l'étude d'impact du programme d'enrichissement des aliments en micronutriments

En termes de financement, un montant de 1,1 milliard de FCFA a été mis à disposition du Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN ex CLM) en 2018. En plus, entre 2010 et 2018, les dépenses pour les programmes spécifiquement consacrés à la nutrition ont diminué de 6,6 %. Selon le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition 33,9 milliards FCFA sur cinq ans seront nécessaires pour réduire d'au moins 20% la prévalence du retard de croissance d'ici 2022.



2.4 VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Les violences basées sur le genre (VBG) aussi appelées violences sexistes, continuent d'exister malgré une prévalence nationale baissière. 78% des femmes sénégalaises auraient subi des violences au cours de leurs vie. Les EDS de 2017 à 2019 montrent une prévalence à la baisse des violences physiques de 9% à 5,2% chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans). Ces violences sont plus importantes en milieu urbain (6,5%) que rural (4%) en 2019. Les filles de la tranche d'âge 15-19 ans sont plus exposées (17%). Dans la plupart des cas (62,4%), c'est le conjoint actuel qui est cité comme l'acteur de ces violences.

Les violences conjugales qui constituent les formes de violences les plus répandues chez les femmes en union ou en rupture d'union ont toutefois connu une baisse relative entre 2017 et 2019. La proportion de femmes ayant subi ces violences serait passée de 25% à 16,9%. Les régions les plus touchées par ce phénomène sont Kédougou (11,3%), Kolda (9,3%), Tambacounda (8,8%) et Sédhiou (7,5%). Les régions les moins touchées sont Saint-Louis (2,2%), Matam (2,5%) et Louga (2,8%).

Le viol est criminalisé au Sénégal depuis janvier 2020 (loi criminalisant les viols et pédophilie, 2020). Les statistiques sont disponibles dans les EDS mais ne permettent pas d'identifier toute l'ampleur du phénomène en raison de la sensibilité de la problématique. Selon l'EDS 2019, 3,4% des femmes de 15-49 ans ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie et 2,6% au cours des 12 mois précédant l'enquête. Parmi les filles de 15-17 ans, 2,9% ont été victimes de violences sexuelles, soit près de 15 000 si ces taux sont appliqués aux projections de populations pour cette tranche d'âge.

Considérées comme un délit au Sénégal (art. 299 du Code pénal), les mutilations génitales constituent également les formes de violences les plus sévères subies par les filles. Les résultats de l'EDS

2019 montrent que 25,2% des femmes de 15-49 ans ont été excisées, une très légère baisse de 25,7% en 2010. Il existe d'importantes disparités géographiques : dans la région Sud, 79,6% des femmes ont subi des mutilations génitales féminines et le taux va même au-delà de 90% pour la région de Kédougou. 98% des femmes excisées ont subi la pratique avant l'âge de 10 ans et 88% avant l'âge de 5 ans. Parmi les femmes excisées, 9,1% ont déclaré avoir subi la forme la plus sévère, à savoir le vagin cousu. Les opinions concernant l'excision n'ont guère évolué durant la dernière décennie et le taux de femmes entre 15 et 49 ans qui pensent que cette pratique doit continuer a même augmenté passant de 16,6% (EDS-MICS 2010-11) à 18% (EDS 2019). Ces résultats témoignent de la persistance de ces pratiques ancrées dans des normes et représentations sociales qui favorisent les inégalités de genre et les justifient. Ces normes se manifestent également dans l'accès, plus difficile, des femmes et des filles à l'emploi et à l'autonomisation économique en générale. Une Stratégie Nationale pour l'abandon des Mutilations Génitales Féminines 2022-2030 est en place, assortie d'un plan d'action quinquennal 2022-2026.

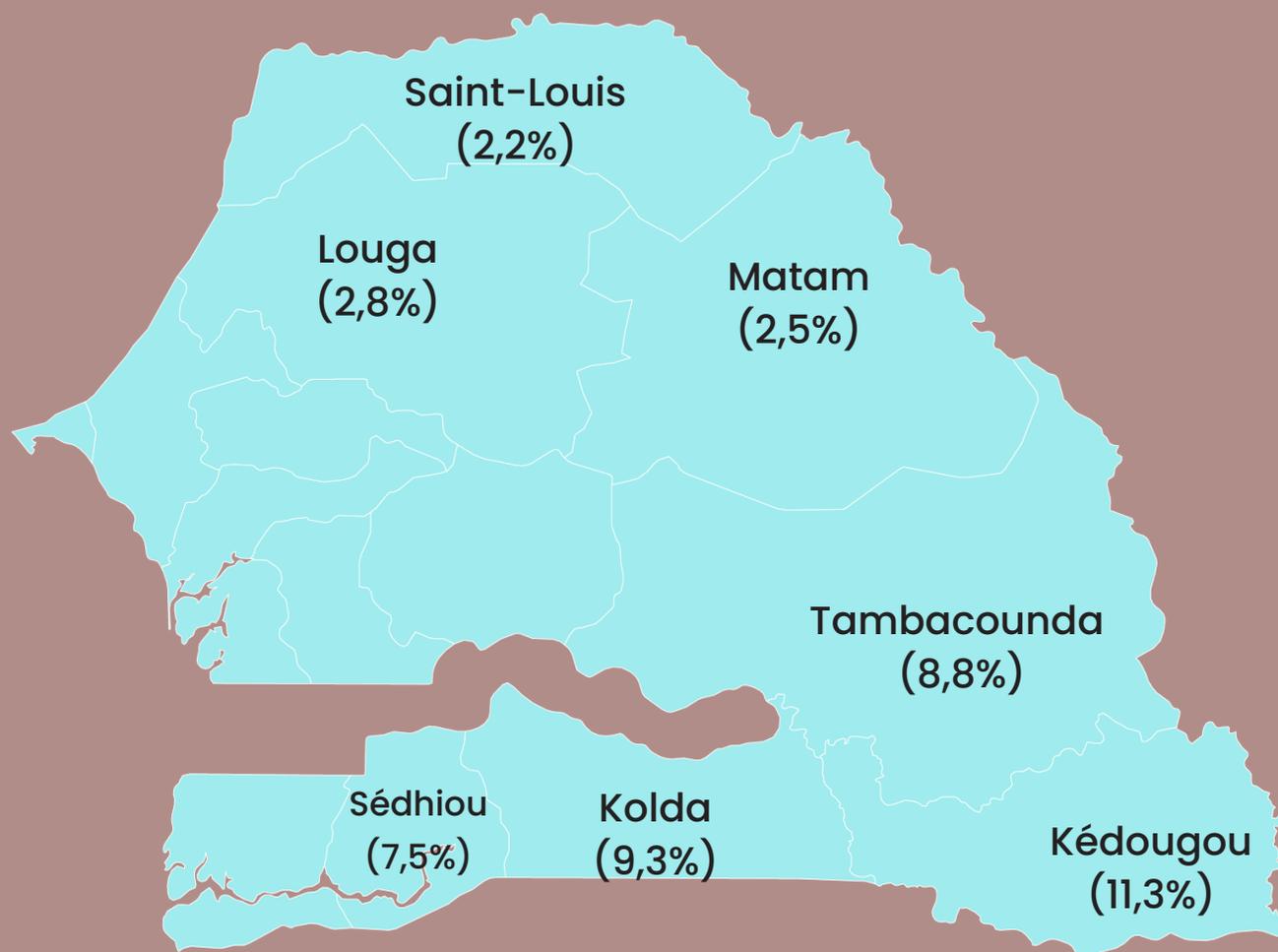
2.5 SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Nonobstant les efforts du Gouvernement pour une couverture universelle en protection sociale avec notamment la mise en place de la stratégie Nationale de Protection Sociale, une partie de la population reste exclue. À titre d'exemple, le Programme National de Bourse de sécurité sociale, composante phare de transfert monétaire du Gouvernement, ne couvre que 316 941 ménages. Or, le Registre National Unique qui est une base de données qui recense les ménages les plus pauvres au Sénégal compte environ 541 192 ménages (DGPSN, 2022).



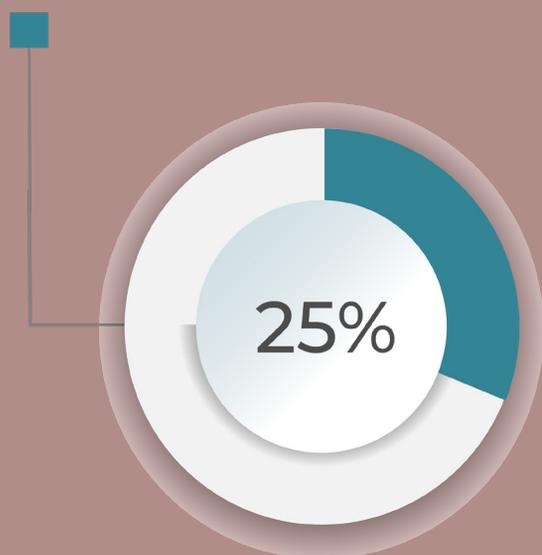
Violences basées sur le genre au Sénégal

Proportion de femmes ayant subi ces violences conjugales

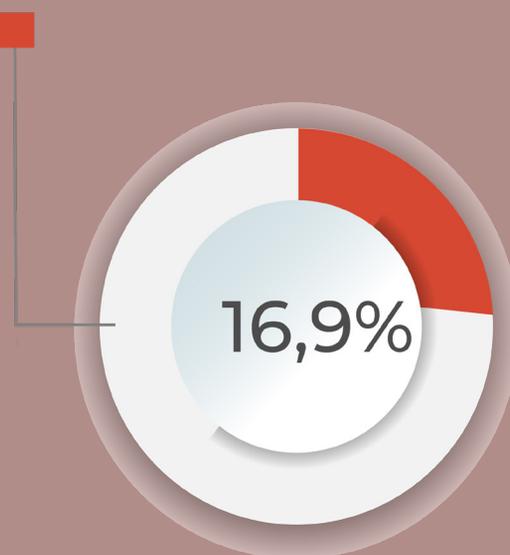


Au niveau national

2017



2019



En termes d'assurance maladie, les mêmes populations subissent également des privations. En 2019, près de 82,9% des sénégalais ne disposent d'aucune assurance maladie, chiffre qui atteint 88,2% si l'on considère le quintile de bien-être économique le plus bas de la population. En effet, 96,4% des emplois sont générés dans le secteur informel où l'employeur ne verse aucune cotisation au titre de la protection sociale (ANSD, 2019). Les systèmes classiques de sécurité sociale gérés par l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et la Caisse de Sécurité Sociale, sont en effet limités aux travailleurs du secteur formel et excluent la grande majorité de la population active œuvrant dans l'économie informelle. Seulement 20% de la population du Sénégal bénéficie d'au moins une prestation de protection sociale en espèce. En ce qui concerne les personnes âgées bénéficiant d'une prestation en espèce, le taux se situe à 29,9%.

Cette couverture insuffisante des ménages et des personnes les plus vulnérables est due à des facteurs de différentes natures.

Tout d'abord, des facteurs techniques sont à l'origine d'erreurs d'exclusion. Il s'agit principalement de problèmes de ciblage et de cartographie insuffisante. Ensuite, des facteurs plus stratégiques tels que l'éclatement des programmes de protection sociale et leur efficacité, non encore étayée, à sortir durablement les bénéficiaires de la pauvreté. Dans certains cas, la faible implication des parties prenantes, notamment au niveau local, peut amoindrir la réussite d'un programme. Enfin, bien qu'en augmentation, la part des dépenses publiques pour la protection sociale reste limitée, et la distribution de celles-ci entre sous-secteurs de la protection sociale se concentre sur certains éléments.

Conscient de ce phénomène, le Gouvernement prépare actuellement une loi d'orientation de la protection sociale pour améliorer le cadre de coordination des interventions. L'existence de plusieurs programmes de protection sociale est une opportunité pour élargir le nombre de bénéficiaires, réduire la vulnérabilité

et renforcer la résilience. Toutefois, ce résultat ne pourrait être atteint sans une centralisation et une harmonisation des approches dans la perspective de concevoir un paquet d'offre de services de protection sociale en direction des plus vulnérables. De plus, le développement d'un mécanisme de suivi qui intègre les aspects d'encadrement devrait être mis en place pour arriver à l'autonomisation de certaines familles et cibles et à leur sortie du programme.

Par ailleurs, à la suite des évaluations du programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) conduites par le Gouvernement en 2021, des réformes ont été initiées pour rendre plus efficace la mise en œuvre du programme CMU. L'un des changements majeurs est le repositionnement de l'agence dans son rôle d'assureur principal. En outre, dans le cadre de la réforme phare du PSE relatif à l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, le Gouvernement a initié le Régime Simplifié de Sécurité Sociale (RSPC) depuis 2021 pour permettre l'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle et promouvoir la transition de l'économie informelle vers le formel. De manière plus générale, l'OIT souligne l'importance d'assurer un financement plus solide et renforcer les cadres juridiques et l'harmonisation des prestations de sécurité sociale.

2.6 SYNTHÈSE DES DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

En somme, le manque d'infrastructures socioéconomiques adéquates, les conditions de santé précaires, le manque de compétences dû à un manque d'éducation et le manque d'opportunités économiques constituent les causes évidentes de la pauvreté et du sous-développement social. Pour relever les défis qui y sont liés, le Gouvernement devra renforcer la qualité de la gouvernance des secteurs sociaux la qualité de l'offre de services sociaux de base et intensifier les programmes de protection sociale inclusifs.



S'agissant de la gouvernance des secteurs sociaux, le Gouvernement devra engager et accélérer les réformes visant des changements structurels dans les secteurs sociaux et assurer un financement adéquat et durable de ces secteurs. Dans le domaine de l'éducation en particulier le Gouvernement devra engager la transformation de l'éducation afin de disposer des compétences, et attitudes devant contribuer à l'accroissement de productivité du travail.

Le renforcement de l'offre de la qualité de service sociaux de base, devra être accompagné par la modernisation et la digitalisation des services publics, ainsi que l'accès de la population à ces services en ligne afin de renforcer la résilience face aux crises futures. L'offre de service sociaux de base de qualité, notamment dans les secteurs de l'eau de l'éducation et de la sante, un accent doit être mis sur la répartition territoriale et de l'accessibilité de ces services pour les populations en prenant en compte la dimension genre, le clivage urbain/rural.

Aussi, la mise en place d'un programme de protection sociale holistique et inclusive est-elle indispensable pour renforcer et de protéger le capital humain afin de stimuler la productivité. Ces programmes doivent viser un meilleur ciblage des interventions dans la mise en œuvre des programmes de filets sociaux pour les groupes vulnérables, une politique plus hardie pour le retrait des enfants de la rue et une amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des enfants fréquentant les écoles coraniques.





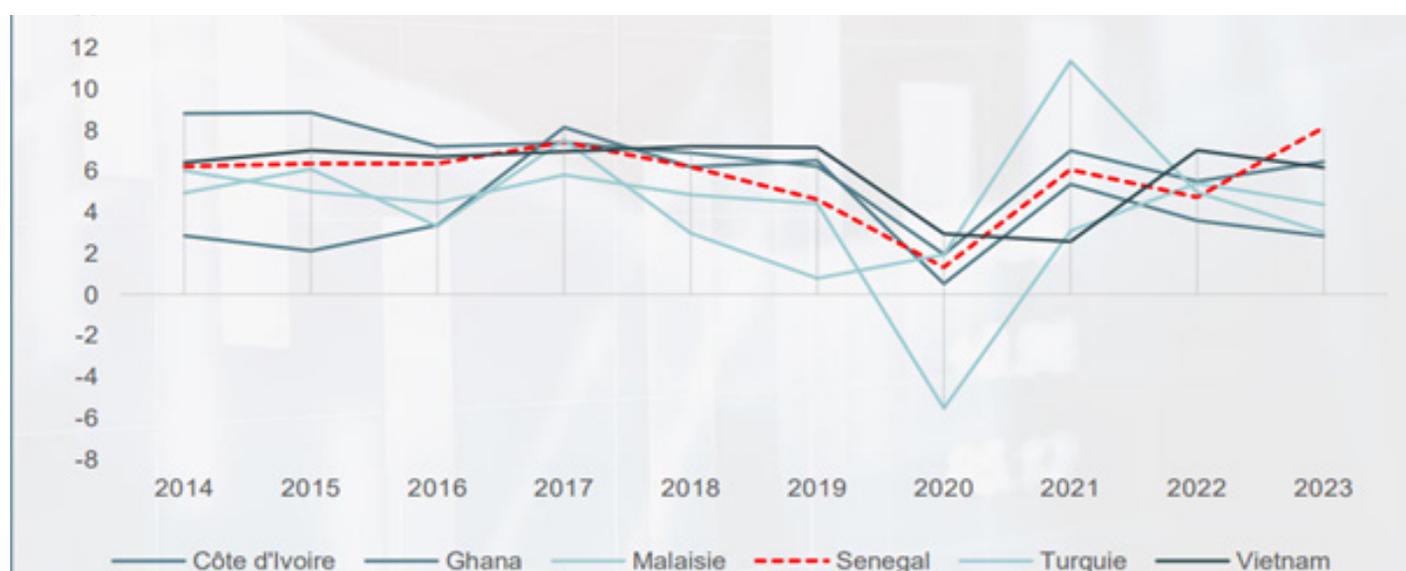
**CHAPITRE 3 : TRANSFORMATION
STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE**

La transformation structurelle de l'économie sénégalaise est analysée à travers la dynamique de la croissance économique, l'accès à un emploi décent, notamment pour les femmes et les jeunes, qui sont la grande richesse humaine du Sénégal. Les perspectives en lien avec l'exploitation prochaine des hydrocarbures au Sénégal, la transformation numérique ainsi que les défis qui y sont liés sont abordés.

3.1 TENDANCES ÉCONOMIQUES

L'économie sénégalaise a fait preuve d'une grande résilience en 2021. La croissance du Produit Intérieur brut (PIB) a atteint 6,1% en 2021 contre 1,3% en 2020 et s'est établie à 4,8% en 2022. La dynamique a en effet été ralentie par la guerre en Ukraine qui a débuté en février 2022 et a eu un impact profond sur le Sénégal en contraignant le PIB mondial.

Figure 7 : Evolution de la croissance économique des pays comparateurs



Source : FMI et la DGPPE

En termes de contribution à la croissance, les activités du secteur primaire se sont inscrites à la hausse de 6% en 2022 contre un repli de 1% en 2021. Le sous-secteur agricole a bénéficié d'une pluviométrie satisfaisante et de mesures de soutien des autorités pour renforcer la production agricole.

Avec un environnement mondial peu favorable et une conjoncture nationale peu reluisante, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB en 2022 est ressortie à 0,3% contre 2,5% en 2021. En effet, l'activité du secteur secondaire a été fortement affectée par le resserrement des chaînes d'approvisionnement et le renchérissement des cours des matières premières et des produits de base. La croissance est estimée à 1,1% en 2022 contre 10,9% en 2021, soit un fort ralentissement dans un contexte de relance post covid-19.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il a poursuivi sa dynamique de croissance par suite des différentes mesures de soutien initiées par les autorités. Ce secteur a bénéficié de la bonne tenue de l'activité du secteur primaire, notamment, du sous-secteur agricole à travers les services commerciaux et de transport. Ainsi, l'activité du secteur tertiaire



a progressé de 6% en 2022 contre une prévision de 5,7% en 2021, soit une contribution estimée à 3,4% à la croissance du PIB. L'essentiel des branches d'activités du secteur tertiaire ont contribué au renforcement de son dynamisme, notamment, le commerce, le transport, les services d'hébergement et restauration, l'information et communication et les services spécialisés, scientifiques et techniques.

Figure 8 : Décomposition de la croissance



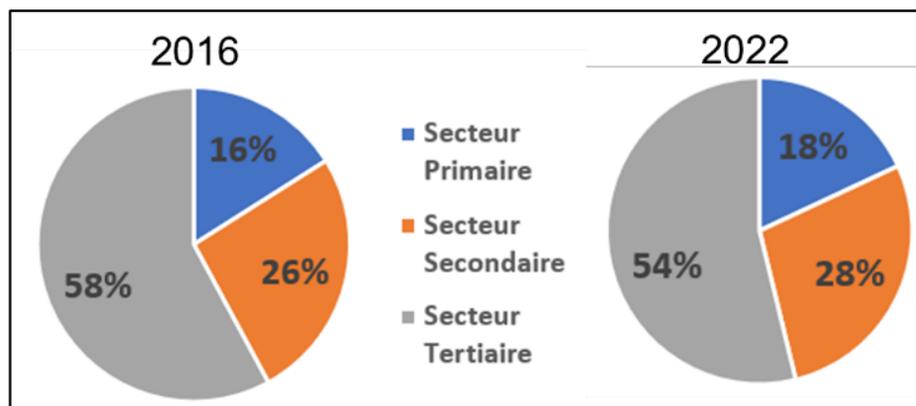
Source : ANSD, 2022

La prolongation de la guerre Russie-Ukraine a entraîné une hausse des prix des produits de base et des denrées alimentaires ainsi qu'un dollar américain plus fort. Elle a eu pour effet d'exercer des pressions inflationnistes, d'éroder le pouvoir d'achat des ménages ce qui a posé des risques pour la sécurité alimentaire. Les mesures prises par le Gouvernement pour soutenir les ménages vulnérables ont pesé sur les finances publiques et la hausse du coût des importations a creusé le compte courant dans un contexte de conditions de financement internationales difficiles.

En outre, les inondations à Dakar et à Touba et la sécheresse à Matam ont affaibli l'activité économique en 2022. Le FMI estime que l'inflation annuelle moyenne est passée de 5,5% en 2021 à 8,5% en 2022 et que le compte courant s'est élargi de 13,2% à 15,7% en 2022. Un meilleur apport de recettes fiscales a permis de préserver le déficit budgétaire à 6,2% du PIB et la dette publique à 75% du PIB en 2022.

La transformation structurelle de l'économie sénégalaise a été très lente au cours de la dernière décennie. Alors que la transition des secteurs les moins productifs vers les secteurs les plus productifs est à la base de cette transformation et représente le chemin de développement classique, au Sénégal, la contribution du secteur primaire à la création de richesse demeure très faible – même si ce secteur abrite plus de 30% de l'emploi global. Le développement du secteur secondaire n'a pas été soutenu par une industrialisation rapide. Ce qui a eu pour conséquence, l'élargissement continu du secteur tertiaire informel.

Figure 9 : Comparaison de la structure sectorielle du PIB entre 2016 et 2022



Source : DGPPE, 2022

S'agissant du commerce extérieur, le Sénégal est une économie ouverte où le commerce extérieur représente 59% du PIB. Le pays est membre de la CEDEAO et a conclu des accords commerciaux, avec par exemple l'UE, les États-Unis, la Suisse, la Corée du Sud, le Japon et l'Australie.

Par ailleurs, malgré les efforts consentis, le Sénégal connaît toujours une importante activité d'importation qui est due à une faible production intérieure. Cette dernière est principalement constituée de produits pétroliers, de biens d'équipements, de produits alimentaires et de matériels pour les entreprises industrielles et agricoles. Le profil commercial du pays est lourdement déficitaire en 2022, les importations et les exportations de biens étant respectivement estimées à 5 845,8 et 3 418 milliards de francs CFA. En 2022, le déficit du compte courant s'est creusé passant à -15,7% du PIB contre -13,3% en 2021. Cette détérioration s'explique par une hausse du déficit commercial. Malgré une augmentation des exportations soutenue par l'or, l'acide phosphorique et les activités de réexportations, notamment de produits pétroliers, les importations ont augmenté plus rapidement, tirée par une hausse de la facture des importations de pétrole et l'augmentation des importations de biens intermédiaires dans un contexte de reprise économique. Les échanges du Sénégal sont majoritairement hors du continent, les partenaires africains représentant seulement 28,2% des flux d'échanges totaux en 2019. Toutefois, si la part des importations des pays africains est faible (6,3%), celle des exportations est plus importante (43,9%). La majeure partie des échanges commerciaux du pays sur le continent se limite à la sous-région.



En termes de perspectives économiques, l'exploitation des hydrocarbures d'ici fin 2023 devrait améliorer la croissance, le déficit des comptes courants et le ratio dette/PIB. Le FMI prévoit une croissance du PIB réel pour 2023 et 2024 de 8,3 % et 10,4 % respectivement grâce à la production d'hydrocarbures. Toutefois, la croissance culminera en 2024 avant de s'établir en moyenne à environ 5 % à moyen terme.

Figure 10 : Prévisions de croissance avec et sans hydrocarbures (en pourcentage)

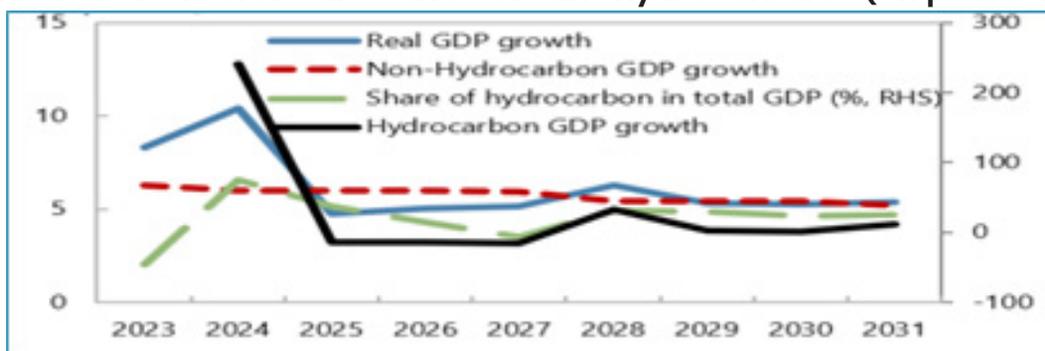
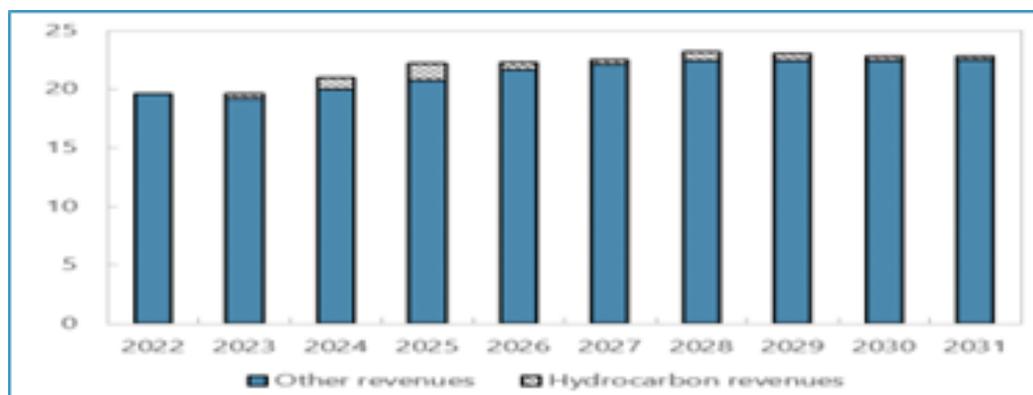


Figure 11 : Impact fiscal des hydrocarbures (en pourcentage du PIB)



Source: Autorités Sénégalaises, estimations du FMI, issues du rapport numéro 23/30, janvier 2023, page 10, Sixth Review Under the Policy Coordination Instrument and Third Reviews Under the Stand-By Arrangement and the Arrangement Under the Standby Credit Facility

À ce jour, et d'après les données disponibles, le Sénégal compte 1 947 entreprises industrielles. Les unités industrielles recensées sont composées à 99% de PMI regroupant les entrepreneurs, les Très Petites Entreprises, les Petites Entreprises et les Moyennes Entreprises. Au total, 128 grandes entreprises sont recensées dans les branches industrielles et sont essentiellement concentrées à Dakar (91%) et Thiès (5%) (ANSD, RGE, 2016). Les branches agro-alimentaires, pétrole et gaz, mines et industries extractives sont les plus performantes au regard d'autres critères clés tels que le chiffre d'affaires, le poids de la branche dans l'industrie, la contribution de la branche au PIB, la valeur ajoutée, les nombres d'emplois formels et informels créés et la productivité.

Le Sénégal s'appuie sur l'Economie sociale et solidaire, deuxième initiative nationale dans le cadre du PAP2 du PSE, pour favoriser l'inclusion sociale, la connexion durable aux marchés national, régional et international et la création d'emplois, en particulier en milieu rural.

La proportion d'unités économiques informelles avoisine 97% et 96,4 % de la population active évolue dans ce secteur, le monde rural y compris. Le Gouvernement affiche une volonté politique à accompagner le processus de formalisation de l'économie informelle avec la mise en place d'un département dédié à la structuration du secteur informel et d'une stratégie nationale intégrée de formalisation de l'économie informelle et plan d'actions opérationnel de transformation du secteur informel (voir 3.7).

3.2 RÉSILIENCE FACE AUX CHOCS

À l'instar des autres pays, le Sénégal a dû faire face aux effets de la covid-19 qui a réduit la production et accentué la pauvreté et les inégalités. Les populations pauvres en zone rurale ont été les plus touchées par l'impact de la pandémie, l'écart de pauvreté s'étant davantage détérioré en zone rurale. Par ailleurs, si l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie il a également éveillé l'opportunité d'une production locale accrue de blé, de riz et d'autres céréales. En plus de ces crises, le Sénégal a dû faire face aux effets des sanctions de la CEDEAO contre le Mali, son principal partenaire commercial, et aux effets du changement climatique qui se sont manifestés par une sécheresse en 2018/2019 et des inondations récurrentes depuis 2020.

Malgré ces défis, l'économie a fait preuve d'une grande résilience post-covid. Cette forte croissance économique est en grande partie attribuable à la réorientation rapide et proactive du PAP2A du PSE par le Gouvernement afin d'atténuer l'impact de la covid-19 sur les pauvres, en particulier les femmes, et sur les entreprises. Plus précisément, le Gouvernement et ses partenaires ont fourni des transferts alimentaires et monétaires aux pauvres et, dans le même temps, ont suspendu les taxes et accordé des crédits aux entreprises. Le Gouvernement a également augmenté

les salaires des personnels de l'éducation et de la santé et accordé des subventions aux secteurs touchés. Toutefois, ces plans de réponse à la pandémie ont entraîné des pressions fiscales, aggravant les déficits budgétaires préexistants. Le déficit budgétaire s'est établi à 6,3% du PIB en 2021 et 6,2% du PIB en 2022.

En réponse au programme de relance, l'horticulture, la production de fruits et légumes, l'élevage et l'aquaculture ont augmenté. La valeur ajoutée sur les ressources naturelles extractives telles que les phosphates et le zircon a également augmenté. Du côté de l'offre, la croissance en 2022 a été tirée par les performances du secteur agricole et minier, et dans une moindre mesure par la poursuite du rebond dans le secteur des services. Du côté de la demande, la consommation privée a moins contribué que prévu, à la suite des conséquences de l'inflation, mais les investissements privés, notamment dans le secteur minier ont permis de soutenir la croissance.

Les impacts de la guerre russo-ukrainienne ont d'abord été ceux d'une inflation importée : Les prix des matières premières ont connu une hausse exponentielle. Le taux d'inflation annuel en 2022 s'est établi à 9,7% contre 2,2% en 2021 et 2,5% en 2020. En glissement annuel, le taux d'inflation a atteint un taux record de 14,1% en fin novembre 2022, tirée par les produits alimentaires (+21,4%). La flambée des prix du baril du pétrole, du blé et du maïs due à cette crise a incontestablement impacté la population, en renchérissant le coût de la vie et des produits de base. Le pays consomme en temps normal 40% de blé importé de Russie.

La croissance devrait rebondir en 2023 et s'établir à 8% tirée par un fort retour de la consommation privée et une augmentation des exportations. A moyen terme, la croissance devrait être fortement stimulée par le début de la production d'hydrocarbures. La pleine production de pétrole et de gaz en 2024 devrait porter la



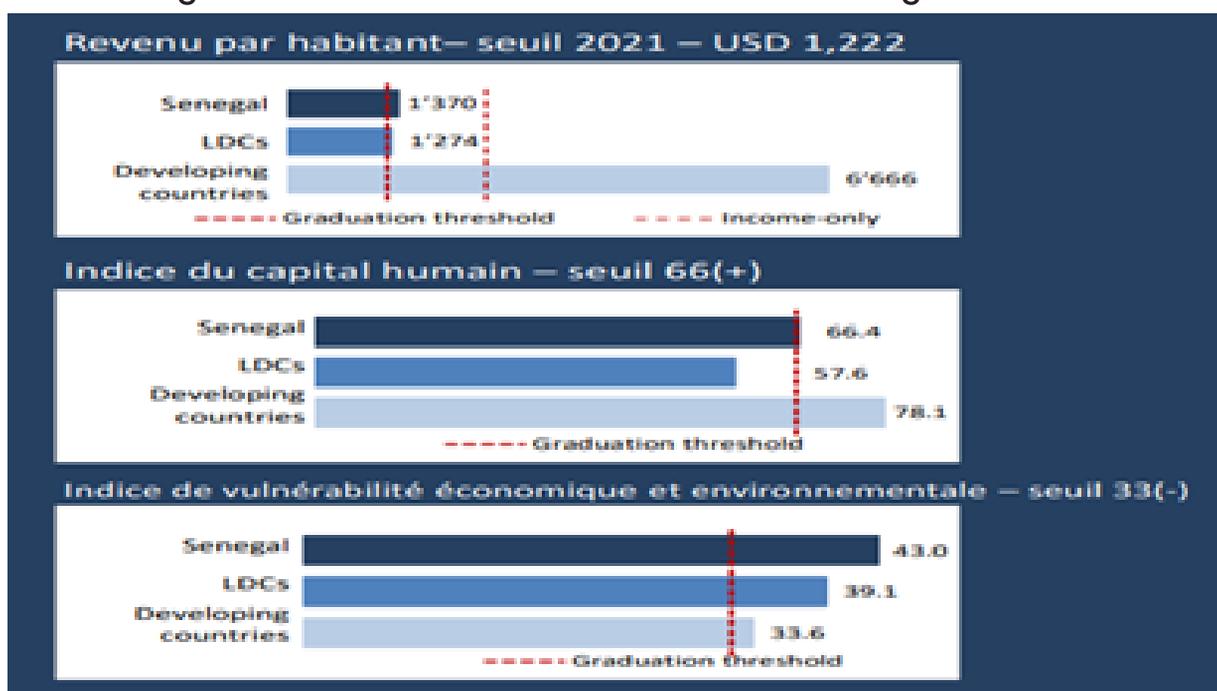
croissance du PIB réel à 10,5%. (Voir 3.4).

L'analyse de viabilité de la dette de juin 2022 par le FMI a montré toutefois que le Sénégal continue de présenter un risque modéré de surendettement, avec une marge limitée pour absorber les chocs à court terme. L'augmentation de la dette publique depuis 2020 demeure cependant une source importante de risques, bien que certains aspects du portefeuille de la dette publique se soient améliorés en 2021. La dette publique a augmenté de 73,2% de ratio du PIB en 2021 à 75,1% du PIB en 2022, en partie du fait des plans de riposte face à la pandémie et l'appréciation du dollar américain.

3.3 RECLASSEMENT DU SÉNÉGAL DE LA CATÉGORIE DES PAYS MOINS AVANCÉS (PMA)

En février 2021, le Sénégal a pour la première fois, satisfait aux critères de graduation pour sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), en dépassant le seuil de revenu et, de peu, celle de l'indice capital humain (HAI). Cependant, l'indice de vulnérabilité économique et environnemental (EVI) du pays reste largement au-dessus du seuil, impliquant une haute vulnérabilité.

Figure 12: Les seuils du reclassement de la catégorie PMA



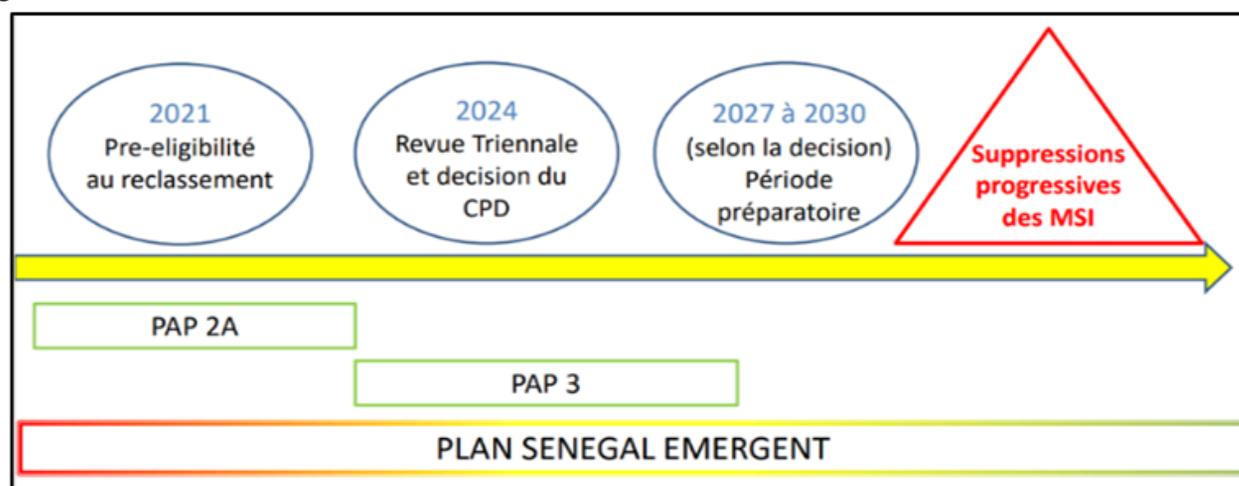
Source : Least Developed Country Category: Senegal Profile, données issues de la revue triennale de 2021

Le Sénégal devrait démarrer sa période préparatoire de transition pour sa sortie des PMA, si la dynamique positive actuelle de l'économie sénégalaise se maintient jusqu'en 2024. Pour assurer un reclassement dynamique en dehors de la catégorie PMA, il sera nécessaire d'intégrer la préparation de la période de transition dans le cadre de politique de développement et industrielle, à partir du PAP 3 (Figure 12).

La sortie de la catégorie des PMA impliquera cependant une perte graduelle de l'accès préférentiels au marché de plusieurs pays développées (par exemple, envers l'UE sous

le schéma Tout Sauf les Armes) et en voie de développement, qui représente une des principales Mesures de Soutien Internationales pour les PMA. Également ce processus déterminera – au bout du période de transition – une restriction du traitement spécial et différencié au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce, vu que le Sénégal n'aura plus droit à utiliser les flexibilités prévues pour les PMA mais seulement celles dépendantes du statut de pays en développement.

Figure 13 : Route vers le reclassement de PMA



Source : UNCTAD, Profile de Vulnérabilité: Sénégal

La sortie de la catégorie des PMA pourrait aussi réduire l'accès du pays aux subventions et aux prêts et programmes concessionnels (y compris dans le domaine de la finance pour le climat), une tendance qui se manifeste déjà. Mais elle pourrait consolider la crédibilité du Sénégal en tant que destination d'investissement viable. Des projets et des études de vulnérabilité sont en cours afin d'éclairer le processus, de sensibiliser les parties prenantes, et d'assurer que des politiques et des programmes d'atténuation et de transformation sont mis en place. Les partenaires techniques et financiers accompagnent ce processus afin d'assurer que les discussions ne se déroulent pas uniquement au niveau central mais que l'impact au niveau local est également pris en compte afin d'éviter le piège à revenu intermédiaire.

3.4 OPPORTUNITÉS ET DÉFIS DU PÉTROLE ET DU GAZ

Le Sénégal est en passe de devenir un producteur de pétrole et de gaz avec la découverte de trois gisements de grande échelle que sont le champ pétrolifère de Sangomar découvert en 2014 et les gisements de gaz naturel de Grand Tortue/Ahmeyin (GTA) et Yakaar-Teranga découverts en 2015 et 2016. Au cours des prochaines années, le pays pourrait se hisser respectivement à la 40^e et 20^e place des plus grands producteurs de pétrole et de gaz au monde. Les productions sont estimées à environ 140 000 barils par jour dans le champ pétrolifère de Sangomar (dont le premier puits a été foré avec succès en septembre 2021) et plus de 28 millions de mètres cubes de gaz par an dans le gisement de gaz naturel de Grand Tortue-Teranga. Cela représente une valeur potentielle de 1 milliard de barils de pétrole et de 40 milliards de mètres cubes de gaz. L'exploitation de ces ressources, attendue en 2023 pour les gisements de Sangomar et GTA, pourrait constituer un important moteur de croissance économique pour le pays et réduire sa facture pétrolière estimée à près de 34% des revenus d'exploitation. Le Gouvernement anticipe dans son projet de loi des finances pour 2023 un montant total de recettes de 33,703 milliards FCFA liées aux hydrocarbures.



Figure 14 Volume de production de pétrole et de gaz par projet (en millions de barils d'équivalent) pétrole

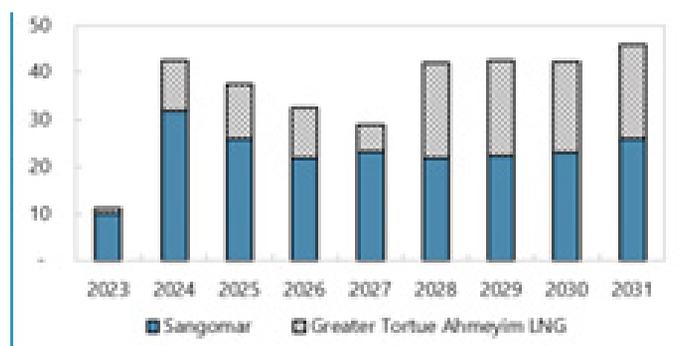
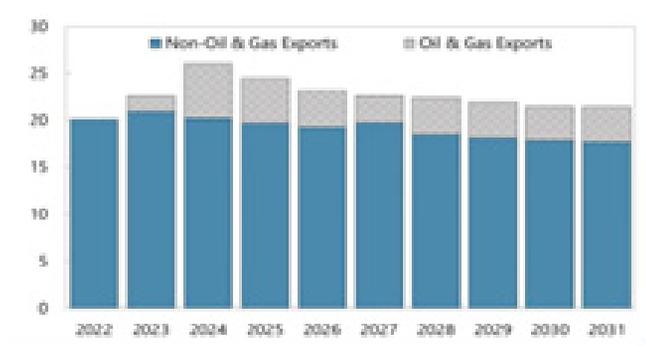


Figure 15 : Estimations des futures exportations (en pourcentage de PIB)



Source : Autorités sénégalaises, estimations du FMI, issu du rapport numéro 23/30, janvier 2023

Selon le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) 2020 - 2023, le Sénégal pourrait engranger 887,68 milliards de FCFA provenant des projets GTA et Sangomar sur la période. En outre, les prévisions de la Direction de la Prévision et des Études Économiques (DPEE) sur le moyen terme, intégrant la production du pétrole et du gaz, tablent sur une croissance économique de 5,5% en 2022 contre 11,5% en 2023, soit un gain de 6%. Par ailleurs, ces recettes provenant de l'exploitation auraient une incidence positive sur le PIB, la consommation et les investissements privés qui augmenteraient en moyenne respectivement de 2,6%, 1,8% et 3,1% sur toute la période d'exploitation.

Cela constituerait une aubaine aussi bien pour le secteur public que privé mais particulièrement pour les populations. Le Gouvernement prévoit en effet d'utiliser une partie du gaz extrait pour produire de l'électricité au niveau national. Ce plan de conversion du gaz en électricité, ou « stratégie gas-to-power », vise à réaliser l'accès universel à l'électricité et à accroître la compétitivité économique. Cette stratégie permettrait également de réduire le coût de la fourniture d'électricité. Une énergie moins chère signifierait que le Sénégal pourrait réduire considérablement ses dépenses en énergie et n'aurait plus à subventionner l'accès à l'énergie nationale. Elle devrait également contribuer à réduire les émissions dues à la production d'électricité dans le pays, et être intégrée à une stratégie énergétique qui permettrait au Sénégal de réduire ses émissions dans une proportion supérieure à celle de ses engagements au titre de l'Accord de Paris.

Des défis particuliers affectent les pays qui se préparent à la production pétrolière et gazière. L'expérience internationale a démontré que certains pays succombaient à la « malédiction des ressources naturelles » qui survient quand un optimisme excessif concernant les bénéfiques futurs du secteur fragilise les politiques gouvernementales et conduit à terme à des résultats décevants. À ceci s'ajoutent les potentielles menaces sur la biodiversité et des sites patrimoniaux. Il est donc important de gérer les attentes du public concernant les conséquences de ces découvertes pour l'économie et de résister aux pressions exercées pour s'engager dans des plans d'emprunt, de dépenses publiques ou d'investissement non durables fondés sur des prévisions trop optimistes. Le Sénégal risque également de faire face à des attentes démesurées, qui pourraient conduire à des pressions politiques en faveur de niveaux de dépenses disproportionnés. La mise en place d'un cadre de gouvernance approprié pour éviter la « malédiction des ressources naturelles » est donc un défi de taille. Positivement, un Conseil présidentiel sur le pétrole et le gaz en décembre 2021 a été l'occasion pour les parties prenantes nationales (incluant l'opposition et la société civile), de discuter d'un projet de loi sur la gestion des ressources du secteur pétrolier et gazier.

Le développement de la future industrie pétrolière et gazifière du Sénégal présente d'énormes potentialités en matière d'emplois. Elles ne sont pas encore suffisamment explorées et documentées en termes d'emplois directs (liés à la recherche, à l'extraction et à la production, etc.) et indirects. Le SNU pourrait accompagner le Gouvernement à la définition d'une stratégie intensive d'emplois des investissements autour du secteur pétrolier et gazier basée entre autres sur une évaluation du potentiel emploi, la définition des corps de métiers sollicités et la capacité de l'offre nationale à répondre à la demande.

3.5 LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Depuis le 2 avril 2019, le Sénégal fait partie des 44 pays qui ont ratifié (sur 54 pays signataires) la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), entrée en vigueur le 30 mai 2019, et dont la mise en œuvre est effective depuis le 1er janvier 2021. La ZLECAf a pour objectif de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services par la réduction des droits de douane entre les pays membres, en rassemblant un marché de plus de 1,2 milliard de consommateurs dans 54 pays.

Le Sénégal s'est doté depuis février 2020, d'une stratégie nationale de la ZLECAf (Sn-ZLECAf), se positionnant comme un pionnier dans sa mise en œuvre. Le SNU et les autres partenaires entendent travailler avec le Gouvernement pour la mise en œuvre de la stratégie notamment dans :

- i) l'amélioration de la compétitivité des filières d'exportation ;
- ii) le développement des capacités des femmes et des jeunes en matière de commerce africain, et l'amélioration de l'environnement institutionnel des échanges transfrontaliers.

Étant donné que la plupart des partenaires commerciaux africains du Sénégal sont dans la sous-région de la CEDEAO, la libéralisation à l'échelle continentale dans le cadre de la ZLECAf est synonyme

pour les produits sénégalais de nouveaux débouchés, ce qui devrait soutenir significativement la diversification de l'économie et l'augmentation de la valeur ajoutée nationale. Les échanges vers l'Afrique pourraient être améliorés à travers une diversification de l'offre compte tenu du potentiel de certains produits (jus, oignon, produits laitiers, textile, automobiles, produits parapharmaceutiques, cosmétiques, plastique, produits d'emballage recyclables, etc.).

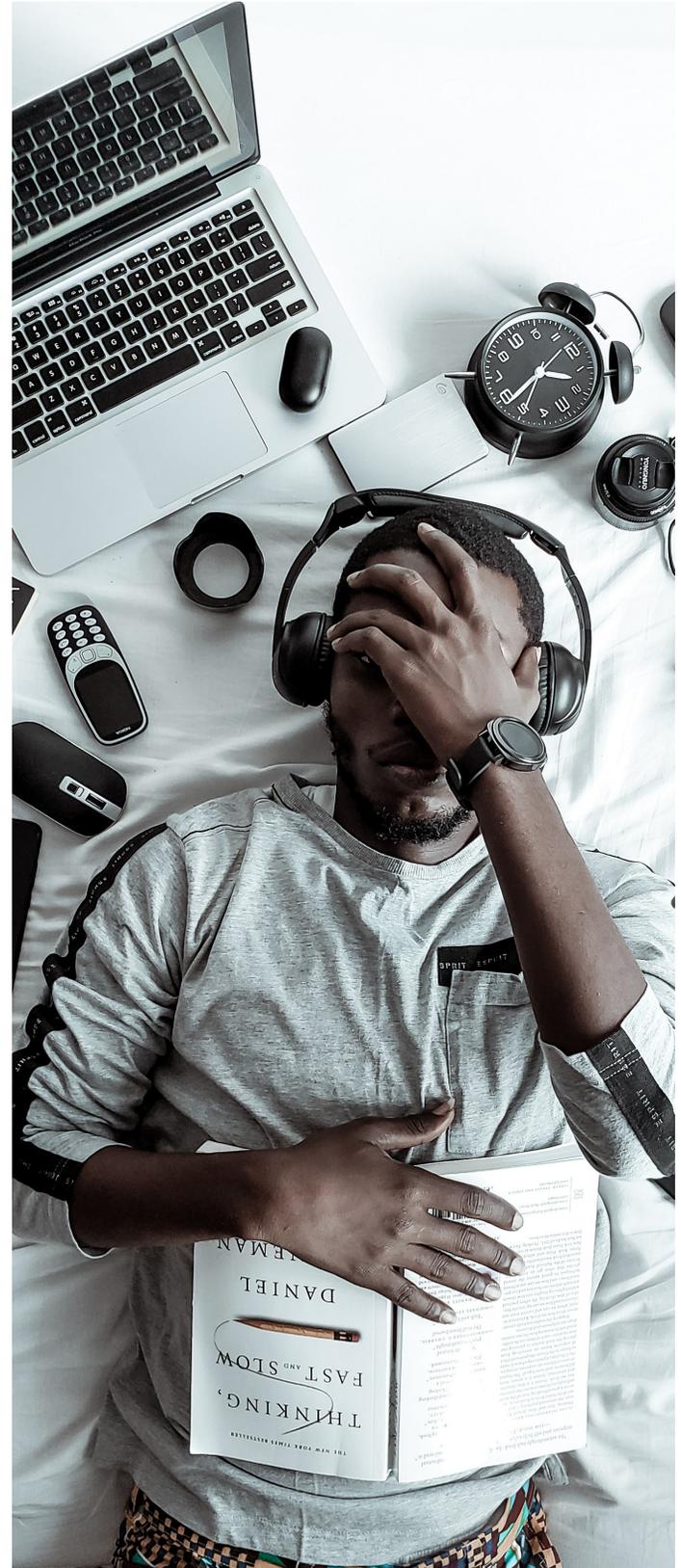


3.6 LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

En ce qui concerne la transformation numérique, le Sénégal se trouve en phase de 'startup'. Le pays affiche sa volonté de réussir sa transformation numérique pour permettre aux sénégalais de bénéficier de ses produits et retombées. À travers la stratégie numérique « Sénégal numérique 2025 » les dispositions sont en cours d'implémentation pour l'amélioration de la gouvernance et de la régulation collaborative du secteur afin de créer un cadre institutionnel stable et cohérent. Au niveau de la réglementation des technologies de l'information et de la communication (TIC), le Sénégal est dans la catégorie 4 (sur 5) du classement de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et est à 10 points seulement de la catégorie 5. Le pays s'est également doté d'une loi promulguée en 2018 mettant l'accent sur le partage d'infrastructures tant souhaité par les opérateurs. En plus de ces importantes actions, d'autres mécanismes ont été mis en place pour réussir la transformation numérique notamment la mise en place d'un conseil national du numérique, d'un comité technique de pilotage de la stratégie « Sénégal numérique 2025 », et d'un comité d'orientation et de suivi de l'accès au service universel et des conventions signées. En termes de politiques et réglementations de l'économie numérique, certaines structures clefs sont engagées, telles que la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le ministère des finances ou le ministère des Postes, Télécommunications et de l'économie numérique.

En termes d'infrastructures, le Sénégal a un bon niveau de connectivité 2G, 3G et 4G pour répondre à la forte demande en connectivité. En 2018, le pays avait un indice de connectivité mobile plus basses que la moyenne en Afrique sub-saharienne mais plus importante que la moyenne en Afrique de l'Ouest. Le nombre d'abonnements à une connexion à l'internet à haut débit fixe pour 100 habitants a connu une progression entre 2015 et 2021, passant de 0,70 à 1,21. Sur le plan des infrastructures de télécommunications,

d'importants investissements, ont permis au Sénégal de disposer en 2021 de 14 500 km de fibre optique sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, le projet Parc des Technologies Numériques (PTN), situé dans la commune de Diamniadio sur une superficie de 25 hectares permet de faciliter et de garantir l'essor d'activités numériques.



Cependant des efforts sont nécessaires pour faire entrer le numérique dans les stratégies sectorielles, notamment en termes d'interopérabilité et d'ouverture des systèmes entre eux pour assurer un meilleur accès aux services. Le développement d'un système d'identité numérique est également un élément important pour améliorer la diffusion des services numériques.

Figure 16 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe



Source : ARTP, Observatoire de l'internet, 2022

L'écosystème de l'innovation au Sénégal est soutenu par plus d'une trentaine de Fintechs ce qui en fait un des leaders en Afrique de l'Ouest. Cependant, ces entreprises du numérique rencontrent des difficultés à avoir accès à un capital de démarrage ou à d'autres solutions de la part du secteur financier privé. L'écosystème de l'innovation est aussi peu connecté avec le milieu universitaire.

Enfin, les compétences numériques de la population (notamment des femmes) sont très faibles, ce qui risque exacerber les inégalités et la fracture numérique en réduisant les opportunités de création inclusive de richesse. C'est un domaine dans lequel de nombreuses améliorations peuvent être faites notamment en incorporant des cours dans les cursus scolaires et en soutenant l'accès à l'éducation au sens large. Les initiatives promouvant l'employabilité des jeunes dans les domaines de compétences recherchés par les entreprises des TIC, à travers des formations en alternance, doivent être mises à l'échelle.

La modernisation des collectivités territoriales, et le nécessaire renforcement de la responsabilisation des collectivités territoriales imposent une mise à niveau de celles-ci en matière d'infrastructures et d'équipements et de solutions numériques pour plus d'équité territoriale. Ceci demandera des améliorations infrastructurelles dans les écoles dont la majorité n'ont pas accès à l'internet.

3.7 PROFIL DU MARCHÉ DE L'EMPLOI AU SÉNÉGAL

L'emploi est un des objectifs clés du Gouvernement illustré dans le PSE par son engagement à augmenter les opportunités, afin de créer chaque année 100 000 à 150 000 emplois décents, productifs et rémunérateurs à travers la promotion des investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Malgré les efforts dans plusieurs initiatives engagées, l'objectif fixé peine à être atteint. Le marché de l'emploi au Sénégal est globalement caractérisé par un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande.



reflète sur le marché du travail où la structure est telle que les adultes (35 à 64 ans) représentent une proportion de 38,2% alors que les jeunes (15 à 34 ans) représentent une proportion de 61,8% de la population en âge de travailler dont 19,1% âgés de 15 à 19 ans, 16,4% âgés de 20 à 24 ans et 26,3% âgés 25 à 34 ans.

En 2017, la population en âge de travailler (15 à 64 ans) a atteint près de 7,9 millions d'individus soit 78% de l'effectif total. Selon l'approche de l'OIT ou celle privilégiée par l'ANSD, la répartition de cette population diverge.

Tableau 1 : Informations sur la population en âge de travailler

Informations sur la population en âge de travailler	Approche OIT	Approche ANSD
Total	7 899 683	7 860 440
Actifs	3 840 344 (48,83%)	4 425 063 (56,3%)
Inactifs	4 023 339 (51,16%)	3 435 377 (43,7%)
Chômeurs	125 819 (3,27%)	712 344 (16,1%)
Occupés	3 714 525	3 712 719 (83,9%)
Sous-employés	1 630 295	N/A
Main d'œuvre potentielle	1 709 057	1 109 663 (32,64%)
Inactifs structurels	2 314 282 (57,52%)	2 324 911 (67,36%)
Inactifs contraints	1 709 057 (42,48%)	1 110 466 (32,64%)
Demandeurs d'emplois non disponibles	16 090	N/A
Demandeurs potentiels disponibles	1 153 391	N/A
Demandeurs d'emplois potentiels désireux de travailler	539 576	N/A
Déficit quantitatif	1 834 876	1 833 712
Participation des non instruits	55,2%	63,7%

Source : Enquête nationale sur l'Emploi 2017, quatrième trimestre

La participation au marché du travail dépend du niveau d'instruction. Les segments à partir du BFEM jusqu'à la maîtrise/master/doctorat sont ceux où cette proportion de population en âge de travailler est relativement plus élevée (97% en moyenne) que les segments des non instruits et Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) soit 75% en moyenne. Malgré sa faible proportion dans la composition de la population en âge de travailler, la population active avec le niveau maîtrise, master ou doctorat est celle qui participe le plus au marché du travail avec un taux d'activité d'environ 80%. Le chômage affecte plus le groupe des actifs de niveau BTS/License qui affiche un taux de chômage de sept fois la moyenne nationale (OIT) ou du double (optique ANSD). Dans l'approche BIT, les individus très qualifiés (« maîtrise/master/doctorat ») sont plus affectés par le phénomène. Dans l'approche ANSD, ce sont plutôt les individus de niveau « CFEE ».

Figure 17 : Décomposition de l'utilisation de la main d'œuvre



Source : ANSD

Le taux de chômage se situe à 3,3% selon l'optique OIT (16,1% selon l'optique ANSD). Le chômage affecte relativement plus le groupe des actifs de niveau BTS/License qui affiche un taux de chômage de sept fois le taux donné par la moyenne nationale, selon l'optique OIT, et près du double dans l'optique ANSD. Selon les deux optiques, des disparités existent. Dans l'approche BIT, ce sont les individus très qualifiés (niveau « maîtrise/master/doctorat ») qui sont plus affectés par le phénomène, à côté de ceux de niveau BTS/License. Dans l'approche ANSD, ce sont plutôt les individus de niveau « CFE » qui sont plus affectés, en sus de ceux de niveau BTS/licence.

Selon l'ANSD, 97% des entreprises interviennent dans le secteur informel, 91,2% du travail est informel et 70,9% des employés travaillent dans des unités économiques informelles.

La moyenne d'âge des travailleurs du secteur informel est de 35 ans. La plupart d'entre eux ont pour domaine d'activités les secteurs agricole (48%) et commercial (39%). Les causes premières de l'informalité comprennent des éléments liés au contexte économique, aux cadres juridiques, réglementaires et politiques et à certains micros déterminants tels que le faible niveau d'éducation et d'information, la discrimination (des femmes et des jeunes par exemple), la pauvreté et le manque d'accès aux ressources économiques, aux biens immobiliers, aux services financiers et, aux services non financiers, aux marchés, et à la formation professionnelle. La forte incidence de l'informalité est un défi majeur pour le respect des droits des travailleurs et la décence des conditions de travail. En outre, les unités économiques informelles sont souvent affectées par un manque de compétences techniques et de gestion qui, associé à la difficulté d'accéder au financement et aux actifs, entrave leur capacité à se développer, à se formaliser et à créer des emplois. Cette situation crée un cercle vicieux dans lequel le secteur privé, essentiellement informel, n'a pas la capacité de créer des emplois décents pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail ; ce qui les amène à rechercher des stratégies de subsistance par le travail à son compte et des emplois qui ne sont pas décents.

Selon le rapport 2021 sur le profil genre au Sénégal, la participation des femmes au marché du travail est de 34,5% contre 58% pour les hommes. Près de 94,1% des femmes entrepreneurs opèrent dans le secteur informel contre 86% des hommes mais 67,1% des activités informelles couvertes par le Recensement Général des Entreprises (RGE) sont dirigées par des hommes et 32,9% par des femmes. Les jeunes femmes et hommes qui optent pour le travail indépendant, se heurtent souvent à une série d'obstacles qui entravent leur capacité à se développer et à croître en tant qu'entreprises formelles. Du fait qu'ils ont recours à l'entrepreneuriat par nécessité plutôt que par opportunité, ils ont tendance à manquer de compétences et de capacités entrepreneuriales pour



développer des idées d'entreprises viables. En outre, l'offre de services financiers et non financiers de développement d'entreprises est très limitée, surtout pour les micros et petites entreprises. C'est pour cette raison les jeunes entrepreneurs n'ont pas accès au soutien qu'il leur faut pour réussir. Il s'ensuit que la grande majorité des jeunes et notamment des femmes des zones urbaine et périurbaine mènent des activités marginales, informelles, irrégulières et peu lucratives ou décentes.

Les entreprises informelles enregistrent un très faible revenu par habitant, entraînant ainsi les travailleurs de ce secteur dans le gouffre de la pauvreté structurelle, et les empêchant ainsi de pouvoir supporter le coût (et donc d'accéder aux opportunités) de la formalisation d'une entreprise. Au-delà des facteurs propres aux unités économiques individuelles, les conditions macroéconomiques peuvent aussi influencer le taux d'informalité. Il s'agit notamment des taux de croissance et de la structure économique de l'économie nationale, des faiblesses du cadre juridique et réglementaires, du manque de transparence et de confiance entre les structures administratives et la société.

Parmi les actifs occupés, les individus travaillant pour leur propre compte ou entrepreneurs représentent la catégorie largement majoritaire, avec 47,4% dont 54,5% de pauvres. Le recours à l'entreprenariat apparaît comme le reflet d'une volonté de s'en sortir face à des conditions qui ne prédisposent pas à l'obtention d'un emploi salarié, telles que la faiblesse du niveau d'éducation ou le handicap. Ceci indique que l'entreprenariat relève bien de la subsistance, et serait un phénomène associé à la pauvreté. La probabilité pour qu'une personne pauvre entreprenne est de 62%, et de 44,3% pour le non-pauvre.

L'esprit entrepreneurial est développé au Sénégal, mais sa traduction en création d'entreprises performantes est limitée. Le principal obstacle est l'étroitesse des marchés qui résulte de plusieurs facteurs:

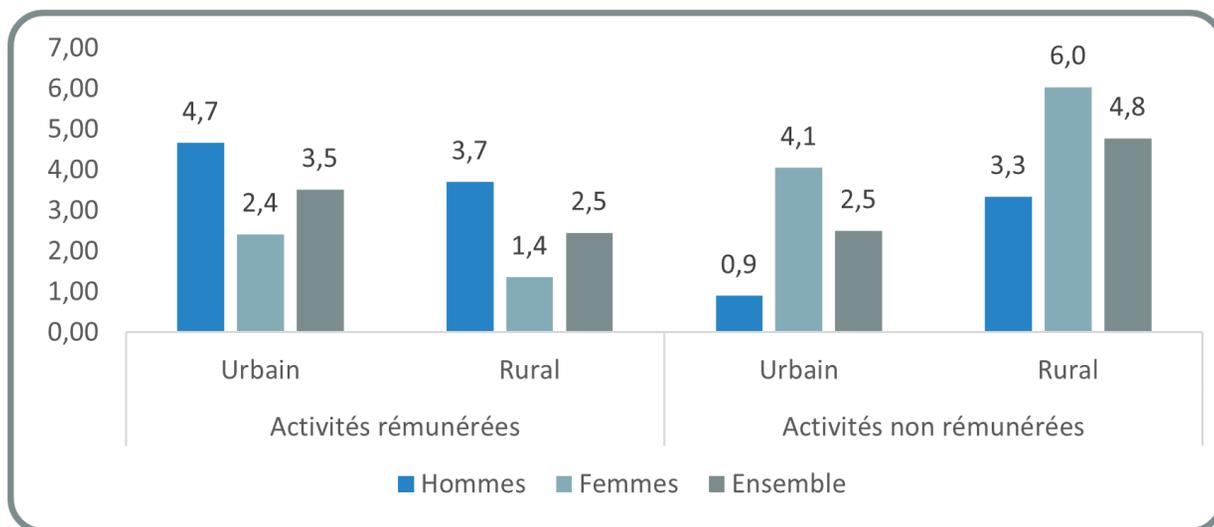
la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs, la qualité des produits qui peut ne pas correspondre aux besoins de ces consommateurs, ou la concurrence entre producteurs locaux et étrangers. La difficulté d'accès à la demande émanant de structures étatiques (la commande publique) rajoute à l'étroitesse des marchés. L'accès aux ressources et moyens de production constitue également un obstacle, en particulier l'équipement (le local ou les plateaux techniques ou commerciaux), les matières premières, le crédit, la technologie spécialisée et les machines et pièces de rechange, ainsi que la main d'œuvre qualifiée. La difficulté de disposer de ces ressources productives de qualité et à coût raisonnable est de nature à réduire la performance de ces entreprises et peut compromettre leur survie.

Les formalités et procédures administratives (fiscalité, corruption, lourdeurs dans le règlement des contentieux) contribuent également à alourdir les coûts de transactions et à décourager l'initiative entrepreneuriale, et réduire la performance. Les considérations démontrent aussi l'importance d'instaurer un véritable cercle vertueux entre politiques d'entreprenariat et politiques de transformation structurelles, en tirant profit de l'innovation locale et de la croissance des entreprises à plus haute productivité.



Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps (ENETS) de 2021, les hommes consacrent 4,2 heures par jour dans les activités rémunérées contre 2 heures chez les femmes (voir figure 18). Concernant les activités liées aux soins et travaux domestiques, 59,2% des Sénégalais participent aux tâches domestiques et 24,0% contribuent aux soins et garde des enfants. Ces activités concernent principalement les femmes (4,2 heures par jour) contre 20 minutes pour les hommes.

Figure 18: Temps moyen (en heure) par milieu de résidence selon le sexe et la rémunération



Source : ANSD, 2021

3.8 SYNTHÈSE DES DÉFIS LIÉS À LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie au Sénégal appelle à un renforcement des actions au niveau des moteurs de croissance capables d'augmenter la productivité du travail et de créer des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes et les femmes. Pour y parvenir le Gouvernement devra renforcer la compétitivité en intensifiant la transformation numérique, en réduisant le coût de l'énergie, de l'empreinte carbone et l'optimisation du mix énergétique. La compétitivité de l'agriculture et des chaînes de valeur associées doit être également renforcée.

Par ailleurs, le Gouvernement devra travailler à la mise place d'un cadre macroéconomique plus résilient afin de préserver les moyens de subsistance des ménages face aux chocs.

L'exploitation prochaine des hydrocarbures et la mise en œuvre de la ZLECAF pourraient être une bonne opportunité pour accélérer la transformation structurelle de l'économie si les mesures d'accompagnement adéquates sont prises. Au niveau de la stratégie nationale de la ZLECAF les mesures doivent concerner le renforcement de la compétitivité des filières d'exportation, l'augmentation de la capacité de stockage des produits agricoles pour faciliter la transformation en valeur ajoutée, le développement des capacités des femmes et des jeunes en matière de commerce africain, et l'amélioration de l'environnement institutionnel des échanges transfrontaliers.

En outre, la mise en place d'un cadre de gouvernance approprié est nécessaire pour la gestion de la manne pétrolière et gazière afin d'éviter la « malédiction des ressources naturelles ».





CHAPITRE 4 : ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au Sénégal, le secteur de l'environnement est confronté à de multiples défis liés à la dégradation des conditions climatiques et aux actions de l'Homme. Les écosystèmes y compris des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial sont menacés par des températures de plus en plus élevées, un usage excessif des ressources forestières, une surpêche, une pollution des milieux récepteurs (air, sol, eau), un système de production agricole et une diminution des ressources hydriques qui entraînent l'augmentation de la vulnérabilité et de la pauvreté, des impacts sur la santé des populations, l'exode rural et à davantage de migration irrégulière.

Selon la Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2020), les tendances d'augmentation des températures et de réduction de la pluviométrie observées auront des incidences négatives sur les bases productives de l'économie nationale à l'horizon 2031-2041, apparaissant comme un frein au développement et à la lutte contre la pauvreté.

4.1 ANALYSE DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Avec environ 46% de son territoire classé comme semi-aride, le Sénégal est considéré comme l'un des pays les plus vulnérables aux chocs climatiques (inondations et sécheresses). 60% de la population rurale dépend de l'agriculture. La superficie des terres arables est estimée à 3,4 millions d'ha dont 2,5 millions mis en culture en moyenne chaque année (soit 12,7% du territoire national). L'élément majeur du climat est la grande variabilité spatiale des précipitations fluctuant en moyenne entre plus de 1 000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. La répartition spatiale des précipitations divise le pays en deux grandes régions climatiques de part et d'autre de l'isohyète 500 mm. L'agriculture dans les zones rurales du pays est fortement dépendante des précipitations avec souvent des effets sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. En outre, le pays est aux prises avec une coordination et des capacités limitées en matière de planification intersectorielle et de mise en œuvre des actions climatiques ; ce qui ralentit sa progression vers les objectifs d'adaptation et d'atténuation.

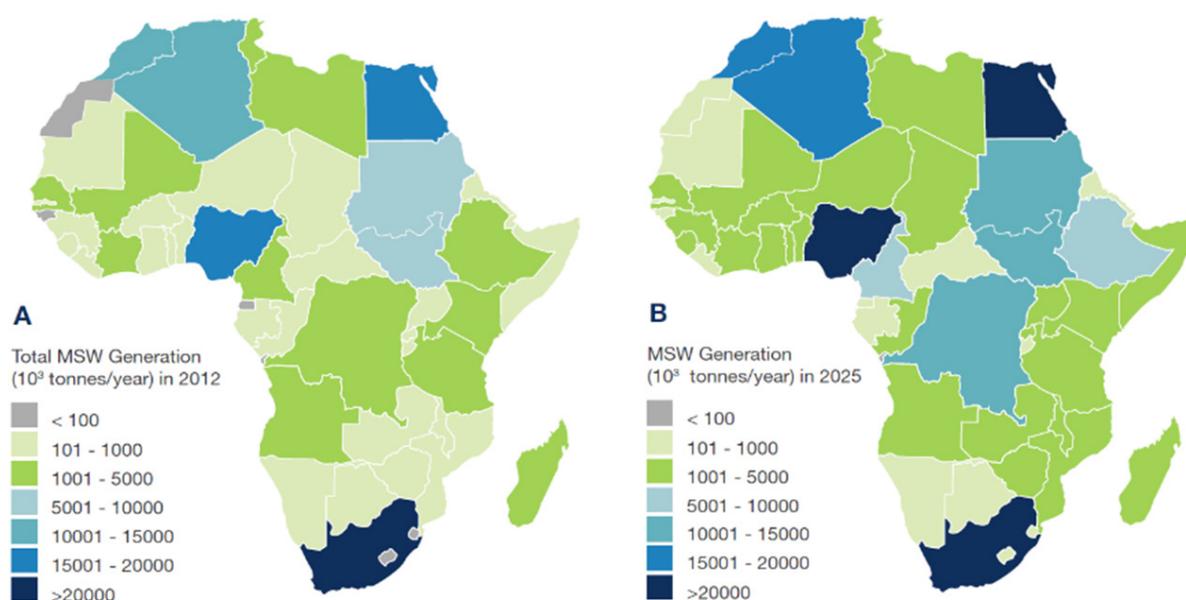
Les risques causés par la dégradation des terres et la désertification, ainsi que les feux de brousse (252 800 ha brûlés pour la campagne 2021-2022 selon le rapport CSE 2022), la surexploitation des ressources forestières et halieutiques, associés au potentiel sous-utilisé du capital naturel et à la pauvreté persistante, représentent des goulots d'étranglement importants pour le développement. D'après la Convention de lutte contre la désertification (UNCCD) le coût annuel de la dégradation des terres au Sénégal est estimé à 996 millions USD par an, soit une part importante du PIB du pays. Près de 2/3 des terres arables (Banque Mondiale, 2008) sont concernées, soit 2,5 millions d'hectares et environ 34% de la superficie du pays (CSE 2011). Dans le cadre du programme d'investissement prioritaire décennal (2021-2030) de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte à l'horizon 2030, il est prévu de restaurer au niveau du Sénégal 2,1 millions d'hectares de terre dégradées.

La salinité des terres est un autre facteur de dégradation et touche le domaine fluviomarín en particulier les régions situées dans la basse et moyenne vallée du fleuve Sénégal, du Sine Saloum et de la Casamance. Quatre des six zones agro écologiques sont touchées : Fleuve Sénégal, Niayes, sud du Bassin arachidier et la Casamance. La dépendance du Sénégal sur les rivières pour la majeure partie de ses ressources en matière d'eau fraîche implique une variabilité importante qui ne cessera d'augmenter avec le changement climatique.



La pollution et la gestion des déchets font partie des principaux défis environnementaux au Sénégal. D'une part, l'urbanisation et les modes de production non durables augmentent la prolifération des déchets solides (en particulier la plastique), ce qui exerce une pression énorme sur ses ressources en eau et autres écosystèmes délicats. Le Sénégal est l'un des principaux pays africains qui rejettera d'énormes quantités de plastiques et d'autres déchets solides municipaux dans l'environnement d'ici 2025 (figure 15), si des interventions urgentes ne sont pas mises en place. La loi 2020-04 du 8 janvier 2020 relative à la prévention et la réduction de l'incidence sur l'environnement des produits plastiques peine à être appliquée.

Figure 19 : Déchets plastiques mal gérés en Afrique, réels 2010 et prévisions 2025



Source : Perspectives 2018 du PNUE sur les déchets

La pollution des eaux est un défi environnemental dans les régions centre du pays, les zones deltaïques, les cours d'eau et les zones à forte activité agro industrielle (vallée du fleuve Sénégal et cuvette de l'Anambé). Les zones côtières urbaines, qui concentrent près de 67% de la population et 90% de la production industrielle du Sénégal, se caractérisent par une rapide expansion démographique et géographique et des systèmes de drainage mal planifiés. Du fait de sa vaste façade maritime, le Sénégal est vulnérable aux phénomènes d'érosion côtière et de salinisation des sols. L'augmentation des précipitations, et l'élévation du niveau de la mer exposent ces zones aux inondations et aux pollutions aquatiques (risques d'accidents industriels ou technologiques, contamination des eaux entraînant la perte de biodiversité et la pollution des nappes phréatiques). La superficie des mangroves, les ressources halieutiques et le secteur porteur du tourisme balnéaire sont largement impactés. La Banque Mondiale estime que 75% du littoral sénégalais sera à haut risque d'érosion en 2080.

Par ailleurs, **l'urbanisation** et la transformation rapide des villes fragilisent également des paysages historiques tels que Dakar, les îles de Saint-Louis et Gorée.

La pollution atmosphérique constitue une préoccupation publique dans de nombreuses régions du pays. Attribuée à la fois à des sources anthropiques et non anthropiques, la pollution de l'air dans le pays entraîne des infections respiratoires aiguës, les valeurs

les plus élevées étant observées loin de la capitale. Il s'agit notamment de la poussière saharienne qui expose des millions de personnes à des concentrations dangereuses de particules (PM10 et PM2,5) avec des niveaux qui dépassent les limites fixées par l'OMS, en particulier en hiver et au printemps. En outre, dans les zones urbaines densément peuplées du pays, notamment à Dakar, la pollution industrielle, les émissions des véhicules et l'utilisation généralisée de combustibles fossiles dans le secteur industriel contribuent à la détérioration des conditions de qualité de l'air. Les dernières données indiquent que la concentration moyenne annuelle de PM2,5 dans le pays est de 41 µg/m³, dépassant le seuil recommandé par l'OMS de 10 µg/m³. Ceci participe à une augmentation des cas de maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Les pertes croissantes de surfaces boisées sont également une menace pour la durabilité des écosystèmes sénégalais. Les données du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE montrent qu'en 2010, le Sénégal comptait 47,9kha de couverture arborée, s'étendant sur 0,24% de sa superficie. De 2002 à 2020, le Sénégal a perdu 6ha de forêt primaire humide, constituant 0,14% de sa perte totale de couverture arborée sur la même période. La Casamance, région rurale du sud du Sénégal, dont la superficie forestière est d'environ 30 000 hectares, était autrefois considérée comme le grenier du pays du fait de la richesse de sa végétation, de sa biodiversité et de ses vastes forêts. La région a, à ce jour, perdu plus de 10 000 hectares de ses forêts à cause de l'exploitation illégale à grande échelle et du trafic de bois. L'abandon des activités agricoles à la suite de la dégradation des sols en Casamance a donné lieu à des migrations extérieures, par exemple. Cette situation ne fera qu'accroître les menaces du changement climatique.

L'impact de la pandémie de la COVID-19 a renforcé la pression sur l'environnement à cause d'un arrêt brusque de l'économie et

des restrictions budgétaires opérées sur les ressources déjà allouées à la mise en œuvre de la politique environnementale en 2020 au profit du fonds de riposte COVID-19. Par exemple, le budget du Programme de conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées a baissé de 2%, conduisant au renoncement à certaines activités d'aménagement des aires protégées ; à une forte pression sur les ressources naturelles impactant les efforts de conservation et exacerbant la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes. Aussi, les hôpitaux et les établissements de santé en réponse à la pandémie de COVID-19, ont produit plus de déchets dangereux qu'il faut gérer et traiter convenablement. Toutefois en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiée en mai 2021, une baisse des émissions liées à l'énergie a été observée de 7%.

4.2 VULNÉRABILITÉ DE LA POPULATION ET IMPACTS MULTISECTORIELS

La vulnérabilité de l'ensemble de la population aux impacts du changement climatique et autres chocs environnementaux, est largement attribuée aux performances relativement limitées de l'économie, couplées à des niveaux élevés de pauvreté et à une énorme dépendance à l'agriculture extensive et pluviale. Les précipitations sont un facteur de production important, en particulier dans le domaine agricole, qui est étroitement lié au développement socio-économique du pays. Ceci limite les capacités d'adaptation et de résilience de la population. Par exemple, avec une épargne limitée, un accès restreint au crédit, à la terre et à l'eau, entre autres, les agriculteurs les plus pauvres sont incapables de faire face à des chocs de plus en plus fréquents et à la dégradation des terres agricoles. Ces difficultés rencontrées par les agriculteurs sont aussi accentuées par le manque d'assurance indicelle qui pourraient permettre aux agriculteurs d'atténuer les



effets néfastes de ces chocs climatiques. Le rapport 2019 du Programme Alimentaire Mondial (PAM) sur le Sénégal montre que 75 % des familles souffrent de pauvreté chronique et que les options pour faire face aux chocs environnementaux sont limitées. De plus, avec la dégradation croissante des sols en Casamance, de nombreuses communautés ont abandonné les activités agricoles, ce qui les expose davantage à des conséquences environnementales et socio-économiques négatives dans un pays où plus de 15 % des ménages ruraux et plus de 8 % des ménages urbains sont en situation d'insécurité alimentaire.

Les changements climatiques auront un impact sur les secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, l'élevage et la pêche, qui représentent 20% du PIB et emploient la majorité de la main-d'œuvre. L'augmentation des températures affecte négativement les cultures, le poisson, le bétail et la volaille, diminuant ainsi leur qualité et leur rendement. Ce phénomène accentue les risques et les pressions pour assurer une production réussie dans un climat changeant.

Les femmes, qui constituent 52% de la population sénégalaise, sont actives dans la vie rurale et dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques, mais elles sont vulnérables en raison de leurs responsabilités sociales liées au genre. Pour les femmes, l'adaptation aux changements climatiques passe par un accès aux services et aux ressources (connaissances, capacité, budget) leur permettant de planifier et de développer des mesures efficaces de réduction de leur vulnérabilité et d'accroissement de leur résilience. Beaucoup d'activités sont menées pour le renforcement de leur résilience aux risques et catastrophes à travers les paradigmes de la prévention, de la préparation et de l'intervention. Un accent particulier est mis sur le renforcement des capacités des organisations féminines : analyse du niveau de vulnérabilité, évaluation des besoins de résilience et d'adaptation; cartographie des risques ; analyse du marché pour le

développement de solutions numériques vertes pour renforcer la résilience des femmes rurales (notamment des outils de gestion et de transfert telle que la micro assurance) et promotion de modèles tels que celui de l'agriculture résiliente développée par les agricultrices de la région Nord.

La prise en compte du nexus « Migration, Environnement et Changement climatique » est cruciale, car la migration, considérée comme une stratégie d'adaptation au changement climatique et à l'environnement, en tant que facteur d'attraction et d'incitation à la migration, partagent une notion commune : la résilience. Les personnes migrantes sont des actrices clés en termes de résilience et de développement dans les territoires d'origine, de transit et d'accueil impactés par les changements environnementaux. Institutionnellement, le Sénégal démontre un fort intérêt à jouer un rôle moteur dans ce nexus à travers ses engagements internationaux et nationaux. En effet, le pays est membre de l'Initiative Durabilité, Stabilité et Sécurité, qui se focalise sur le lien entre la terre, les ressources naturelles, l'emploi et la réinsertion des jeunes dans les zones d'émigration. Il est aussi membre de la Plateforme sur les déplacements dus à des Catastrophes, qui focalise sur la protection des personnes déplacées à la suite de catastrophes. Le Sénégal a accueilli en 2022 le Forum Mondial de l'Eau, qui a intégré dans ses travaux la dimension migratoire à travers le lien entre migration, eau et développement rural.

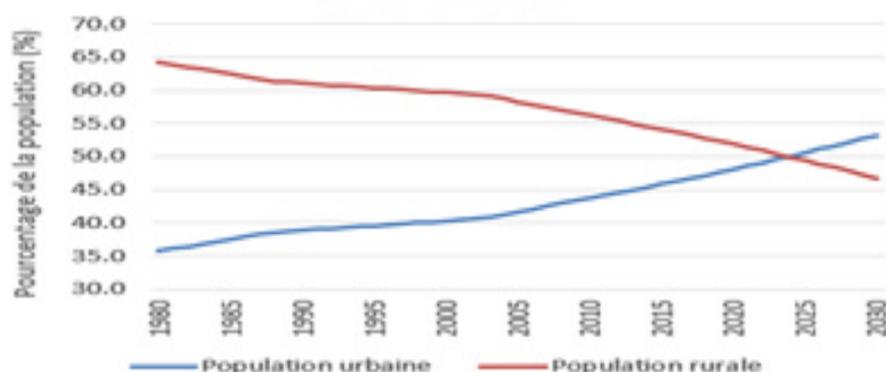
En ce qui concerne les impacts multisectoriels, dans le secteur agricole, les effets de l'érosion des sols, de la dégradation des terres, des changements climatiques et des contraintes induites par le climat sur les ressources en eau douce déjà mises à rude épreuve sont généralisés et affectent la durabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les pratiques nutritionnelles et la santé des groupes les plus vulnérables. Parallèlement, les impacts du changement



climatique sont susceptibles d'intensifier les facteurs de stress non climatiques existants ; ce qui risque d'aggraver la vulnérabilité du secteur de l'eau. Parmi ces facteurs de stress permanents figurent l'augmentation de la demande en eau, la mauvaise gestion des zones irriguées, les pressions accrues sur les terres agricoles, l'exploitation accrue des ressources naturelles et le développement des infrastructures. Dans le pays, l'influence des facteurs de stress climatiques et non climatiques affecte la disponibilité et la qualité de l'eau pour la consommation humaine, l'assainissement, les pratiques agricoles, l'élevage, les industries et l'hydroélectricité dans un contexte d'augmentation croissante de la demande, ce qui rend nécessaire le renforcement de la résilience et l'adaptation dans les initiatives sénégalaises de gestion durable de l'eau.

Dans la perspective de bâtir des villes durables et de réduire la forte densité de population dans des villes telles que la capitale Dakar, le Gouvernement met en œuvre une stratégie de décentralisation portée par la future Politique Nationale d'Urbanisation et son Plan National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour développer d'autres villes à travers le pays afin de réduire la concentration de la population urbaine à Dakar. Cela implique le renforcement des capacités des villes petites et intermédiaires et. Cela implique la création d'activités et d'opportunités économiques plus importantes dans les villes plus petites, en mettant l'accent sur les emplois décents et la durabilité alimentaire. Le développement rapide de la ville de Diamniadio, à 40 km de Dakar, en est un exemple et attire les investissements privés.

Figure 20 : Evolution de la population urbaine au Sénégal entre 1980 et 2030



Source : UNDESA, Division Population, 2018

4.3 PROGRÈS DU SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Sénégal adhère aux stratégies en matière d'énergies renouvelables, aussi bien à l'échelle multilatérale qu'au niveau régional ou encore national. Du fait de ses engagements vis-à-vis de l'Accord de Paris, la mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale conduit les pouvoirs publics à opter pour des trajectoires favorables à la lutte contre les changements climatiques. Le pays s'est ainsi engagé dans une dynamique de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) avec une ambition forte de développer les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Ces ambitions sont également traduites dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie, cadre de référence des acteurs du secteur.

Ainsi, malgré les perspectives de l'exploitation du pétrole et du gaz, des efforts ont été consentis par le Gouvernement en termes de promotion des énergies renouvelables permettant de porter leur part dans le mix énergétique à 28,74% en fin 2021 contre 8% en 2012. Cette avancée est réalisée grâce aux nouvelles capacités solaires de Diass, Kahone 2 et Kael ainsi que la centrale éolienne Taiba Ndiaye. Aussi, la stratégie Gas-to-power qui vise à remplacer la part des produits pétroliers (71%) par le gaz naturel pour atteindre une capacité de 68,09% à l'horizon 2025 constitue un moyen supplémentaire de s'aligner aux objectifs internationaux de sobriété carbone. En effet, les impacts environnementaux de cette stratégie seraient une réduction des émissions de GES de l'ordre de 14 563 GgCO₂e en 2030 soit 60% par rapport au scénario de référence.

La part de charbon dans le mix est actuellement en baisse avec l'arrêt de la centrale à charbon de Sendou et son passage futur au gaz. Au total, avec la stratégie Gas-to-power, la capacité à convertir au gaz devra s'élever d'ici 2030 à 425 MW pour le charbon et 1302 MW pour le fioul. Avec la nouvelle construction d'infrastructures de transport gazier, il est envisagé la possibilité de sortir le charbon du mix énergétique en raccordant certains clients « Haute Consommation » qui fonctionnent actuellement au charbon. In fine, la stratégie gas-to-power permettra de gagner en indépendance énergétique avec une sécurisation de l'approvisionnement de la SENELEC en combustibles, de supprimer de manière structurelle la compensation tarifaire versée par l'Etat (159 milliards de CFA en 2018, 110 milliards en 2019), de réduire considérablement le coût de l'énergie pour les populations et les entreprises au Sénégal et enfin d'atteindre l'accès universel à l'énergie dès 2025 avec pour objectif une énergie propre pour l'ensemble du pays. En termes d'électrification par systèmes solaires photovoltaïque isolés hors réseau, 50 000 lampadaires solaires et 1 Mwc de puissance solaire par mini-réseau solaire PV ont été installés entre 2019 et 2021.

4.4 AMBITIONS ET PERSPECTIVES

Le Sénégal est signataire de la plupart des accords et conventions internationaux sur l'environnement, la biodiversité, les ressources naturelles, la lutte contre la désertification, les changements climatiques et de façon plus globale, des ODD et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Les documents stratégiques nationaux (PSE, PAP2A) intègrent des actions en faveur de l'environnement. Le pays a également introduit une législation pour réduire les déchets plastiques et a préparé sa CDN en réponse à l'accord de Paris signé en 2015.

Néanmoins des insuffisances dans la mise en œuvre des plans d'adaptation existent. Selon plusieurs rapports nationaux, ces écarts ont pour origine des priorités et des besoins socio-économiques concurrents. Au niveau institutionnel, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation se heurte à des obstacles importants dont les principaux sont le faible niveau d'intégration des priorités des CDN et des Plans d'Action National (PAN) dans le processus de planification et de budgétisation tant au niveau national que local et le manque de coordination et de capacité dans la planification intersectorielle. Au niveau technique, les principaux défis sont l'indisponibilité des données, la nécessité de renforcer les compétences techniques des acteurs, et la mise en place de systèmes d'information pour un suivi et une évaluation efficace des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. À ces défis, s'ajoutent la difficulté de mobiliser des financements nécessaires auprès des guichets et fonds climatiques et celle de la mobilisation du privé à investir davantage dans des activités économiques plus respectueuses de l'environnement.



Le pays a néanmoins le potentiel pour atteindre ses objectifs de réduction des GES et intégrer les priorités d'adaptation et d'atténuation avec le soutien de la communauté internationale et un financement durable. Le Sénégal pourrait également bénéficier du transfert de technologies respectueuses de l'environnement et du renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans son programme de lutte contre les changements climatiques. Le plan d'action de politiques publiques est une composante du plan global du Gouvernement visant à faire passer le pays du statut de pays en développement à celui d'économie émergente d'ici 2035, grâce à une croissance inclusive et à une économie verte. Bien qu'une grande partie des ressources financières du pays ait été engagée dans la mise en œuvre du plan, il n'y a pas d'évaluation systématique permettant de savoir si l'initiative apporte les avantages escomptés en matière d'atténuation et d'adaptation au climat et répond aux priorités des populations pauvres et vulnérables, en particulier les femmes rurales et les jeunes. De même, les tentatives de transition vers un développement à faible émission de carbone pour atténuer les émissions de GES liées à la production d'énergie, pour créer des emplois et générer des revenus ont été limitées, voire inexistantes.

En matière d'énergie propre, le Sénégal reste engagé dans la transition vers les énergies renouvelables et s'efforce d'augmenter la part des énergies propres dans la consommation domestique et industrielle en favorisant les initiatives privées aux côtés de l'action publique. Le tout nouveau parc éolien de Taïba Ndiaye, qui fournit désormais 15 % de l'électricité du Sénégal, en plus des quatre centrales solaires opérationnelles en milieu rural depuis 2016 en sont de bonnes illustrations et font du Sénégal un leader en Afrique de l'Ouest. Ces objectifs ambitieux de réduction des émissions sont toutefois éclipsés par une centrale électrique au charbon récemment installée dans la ville côtière de Bargny. Cette centrale va à l'encontre des ambitions climatiques déclarées du Sénégal, qui prévoit notamment de porter à 30 % la part des énergies propres et renouvelables d'ici 2025.

Les Nations Unies collaborent avec le Gouvernement pour la production du Rapport sur l'état de l'environnement et les perspectives du pays, qui vise à renforcer la base de politiques fondées sur des données probantes.

4.5 DÉFIS DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'exploitation prochaine des gisements de pétrole et de gaz au Sénégal requiert des mesures de préservation des ressources marines et côtières. En effet, l'écosystème des mangroves dont les fonctions sont multiples (écologique, alimentaire, économique, culturelle et médicinale) a un potentiel estimé à 300 000 ha et est fortement menacé par les risques de pollution qui émanent de l'exploitation du pétrole. Le pays envisage le remplacement de certaines centrales au fioul et à charbon par du gaz naturel pour atteindre une puissance installée de 600 MW de gaz naturel entre 2025 et 2030. Le Sénégal dispose d'un potentiel considérable pour exploiter les ressources en eau de surface et souterraines au profit de sa population, de son environnement et de son développement. Ces interventions doivent cependant s'accompagner de mesures de lutte contre la pollution et le gaspillage qui mettent en péril les réserves d'eau douce du pays.



4.6 NEXUS ENTRE HUMANITAIRE, DÉVELOPPEMENT

À l'instar des pays de la région, le Sénégal, en fonction des saisons, est confronté à des défis humanitaires engendrés par les inondations et les fléaux épidémiques.

Ils affectent la capacité de résistance et d'adaptation aux chocs par les populations notamment les plus vulnérables. À cela s'ajoutent les effets du changement climatique, la croissance rapide de la population, la surpopulation des villes aggravant l'imperméabilisation des sols urbains, l'instabilité sociale et politique dans les pays voisins, qui peuvent être source d'accroissement de migrants, de déplacés internes et de réfugiés. Par conséquent, une augmentation des besoins humanitaires pourrait survenir.

Le nombre de personnes vivant dans des zones à risque et ou dans des situations de fragilité (inondations, sécheresse, avancée de la mer, etc.) au Sénégal s'avère de plus en plus important. En effet, en septembre 2022, selon les informations recueillies par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Dakar, 26 000 personnes ont été impactées par les inondations, ayant causé le déplacement interne de 8 000 habitants et détruit ou endommagé 3 000 habitations. En outre, la volonté affichée d'une plus grande optimisation du territoire à travers l'élaboration en cours d'une Politique Nationale d'Urbanisation, les schémas d'aménagement, l'utilisation du numérique dans la fourniture de services publics et les efforts en matière d'emploi des jeunes sont des jalons d'atténuation des facteurs de fragilité et de conflit.

Malgré les efforts déployés par l'État, le Sénégal est encore confronté aux défis relatifs à la capacité d'adaptation et de résilience des communautés face aux catastrophes naturelles et à l'amélioration des conditions de vie et des moyens d'existence des populations vulnérables. À ces causes s'ajoutent les capacités insuffisantes de

l'État ainsi que des municipalités à gérer, absorber ou atténuer ces risques et conflits, les inégalités sociales et les fractures territoriales accentuées par l'urbanisation galopante et le défaut d'aménagement et d'équipement des régions. Les cadres de réponse tels que le Programme National de Prévention, de Réduction des Risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles, la Stratégie de réduction des risques et catastrophes, le Plan de contingence sur la continuité des services, le mécanisme d'alerte précoce et la Stratégie de gestion des inondations sont des opportunités pour remédier aux situations critiques auxquelles les populations vulnérables peuvent être confrontées. En cas de crise humanitaire aiguë avec un nombre important de personnes affectées dépassant le seuil d'intervention du Gouvernement et de résilience de la communauté, la rapidité de réponse humanitaire holistique s'impose dans divers volets (santé y compris le dispositif minimum d'urgence en santé reproductive, protection, eau et assainissement, nutrition et sécurité alimentaire, éducation, abris, environnement etc.



4.7 SYNTHÈSE DES DÉFIS LIÉS À LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le Sénégal est affecté par les effets des changements climatiques. La situation environnementale reste marquée par l'évolution des tendances climatiques et leurs impacts sur les secteurs d'activités économiques et sur les systèmes naturels. Pour assurer la durabilité environnementale et la réalisation des ODD au Sénégal, les actions à mener doivent viser :

- i) la promotion des méthodes de productions en adéquation avec la préservation de l'environnement et l'exploitation responsable des ressources naturelles
- ii) le renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations face aux impacts de la variabilité et du changement climatique ;
- iii) la protection des populations contre les risques et catastrophes liés aux évènements extrêmes et au changement climatique.





**CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE,
ANALYSE POLITIQUE ET PAIX**

L'analyse de la gouvernance politique et de la paix est appréhendée à partir de la situation politique et sécuritaire, de la lutte contre la corruption, de la situation des droits humains dans le pays et de la participation de la femme à la vie politique.

5.1 SITUATION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE

La situation politique et sécuritaire au Sénégal reste apaisée. Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique en dépit des tensions politiques enregistrées ces dernières années. Le Sénégal est cité comme un exemple de démocratie en Afrique, le pays n'ayant jamais connu de coup d'État et ayant réussi trois transitions politiques pacifiques successives depuis son indépendance en 1960. Le Sénégal est un pays majoritairement musulman (environ 95 % de la population) qui pratique un islam soufi tolérant soutenu par des confréries bien organisées : Tidianiya, Mouride, Khadriya, Layene. Ces confréries, par leur pouvoir, leur influence et le respect qu'elles inspirent, constituent une force stabilisatrice de la société sénégalaise depuis plusieurs décennies. Cette dynamique encourage les institutions politiques à maintenir la stabilité au Sénégal et à conserver sa réputation d'Havre de paix dans une région du Sahel par ailleurs volatile. C'est cette réputation qui est à l'origine de l'augmentation des investissements directs étrangers au Sénégal.

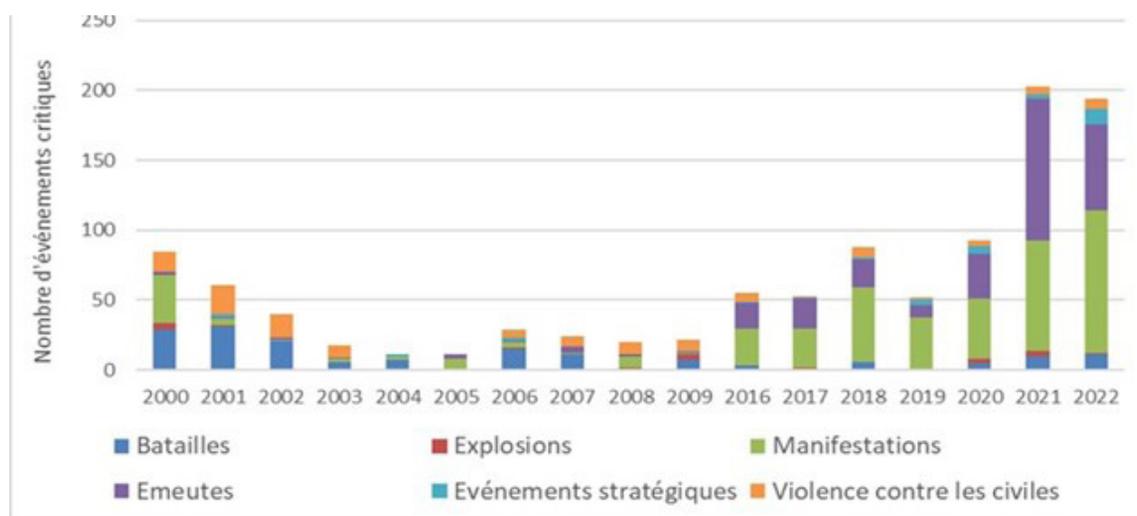
Toutefois, les manifestations de mars 2021, déclenchées par l'arrestation d'un éminent dirigeant de l'opposition et qui ont engendré des morts, constituent l'un des événements les plus violents de l'histoire récente du pays. La détention des militants de l'opposition pour « participation à un rassemblement non autorisé », aussi bien que la brutalité des forces de sécurité, ont été dénoncées par des organisations internationales telles qu'Amnesty International et Human Rights Watch pour ce qu'elles considèrent comme un rétrécissement de l'espace politique.

L'année 2022 a été marquée par la tenue d'élections locales en janvier et législatives en juillet. Ces élections se sont déroulées dans la transparence mais dans un climat tendu à la suite de la disqualification de certains candidats et d'une radicalisation du discours politique en dépit des alertes de la société civile nationale et internationale. Des efforts de médiation des autorités religieuses ont amené à un apaisement.

L'organisation d'une élection présidentielle pacifique et transparente en février 2024 est un défi pour le Sénégal. En effet, la controverse de la question du troisième mandat et plus généralement le manque de consensus autour des règles électorales pourraient détériorer le climat social et politique. L'opposition a été galvanisée par son succès aux élections municipales et législatives dans les grandes villes, y compris Dakar. L'État a été accusé d'essayer d'éroder l'espace démocratique et les droits humains. Par conséquent, des manifestations sporadiques sont probables à l'approche de l'élection présidentielle de 2024.

Par ailleurs, le contexte socio-économique, incluant les faibles perspectives d'emploi (principalement pour les jeunes) et l'exclusion sociale, les défis en matière de développement, les tensions pour l'accès aux ressources et la faible présence de l'État dans les régions éloignées tendent à créer un environnement propice à la propagation des idéologies extrémistes violentes. Le lien entre situation socio-économique et stabilité est également à prendre en considération, comme en témoigne la figure 21 notamment sur la hausse des émeutes et des manifestations.

Figure 21 : Nombre d'incidents critiques au Sénégal, par type



Source : Profile de Vulnérabilité en décembre 2022 (UNCTAD)

Le Sénégal a jusqu'à présent été épargné par les incidents terroristes et la violence qui secouent la sous-région, mais les actions des groupes terroristes dans les pays voisins et le risque de trafic transfrontalier constituent une menace. Le Sénégal opère dans un environnement sous-régional instable et fait face au risque d'un débordement d'extrémisme violent de la situation malienne sur son territoire. La dimension transnationale des activités criminelles et les tentatives d'établissement et d'expansion de groupes dans la région représentent un défi. Les régions frontalières sont souvent au centre de crises et de violences multidimensionnelles, Kédougou et Tambacounda ayant été identifiées comme particulièrement à risque. De plus, les activités aurifères représentent un risque pour le financement du terrorisme.

La tentative sécessionniste dans la région sud de la Casamance est également un exemple de ramifications régionales. Ainsi, une attaque des forces sénégalaises contre le mouvement sécessionniste pour mettre fin au commerce illégal du bois en mars 2022 a conduit à des incidents dans lesquels les forces de la CEDEAO, l'ECOMIG, stationnées en Gambie se sont retrouvées impliquées. Cela n'a pas entraîné beaucoup de tensions entre le Sénégal et la Gambie, mais des questions ont été soulevées parmi les États membres quant à la mesure dans laquelle les forces régionales pourraient être impliquées dans les disputes dans les États bénéficiaires.

Pour consolider la paix civile et politique, il est impératif de s'engager dans un schéma structuré de prévention et de gestion des conflits sociaux et des conflits de travail. Le dialogue social est donc un instrument essentiel de gouvernance socioéconomique. Les grèves et les tensions sociales peuvent paralyser le système de production des biens et services et altérer la productivité de l'économie nationale. Le Sénégal dispose d'un plan stratégique de renforcement du dialogue social pour créer l'espace et la dynamique nécessaire afin de permettre aux acteurs du monde du travail de trouver des solutions à leurs préoccupations de façon pacifique et concertée. Il existe un Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) et un ensemble de services d'administration du travail qui jouent le rôle d'encadrement et de gestion du système de concertation entre les acteurs du monde du travail. Capitaliser sur ces éléments permettrait de créer les conditions d'une productivité et d'une compétitivité avérées.



5.2 LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES FLUX FINANCIERS ILLICITES (FFI)

La corruption et les flux financiers illicites (FFI) constituent des contraintes majeures pour la réalisation des ODD. En effet, la corruption et les FFI minent les efforts visant à accroître la mobilisation des ressources internes, empêchent les flux d'investissement et entraînent une dégradation des indicateurs sociaux, notamment les niveaux de pauvreté et d'inégalité. Les FFI constituent également un important facteur de fragilisation des états et d'insécurité, qui alimentent les conflits et l'extrémisme violent.

Le Sénégal enregistre en 2021 un score de 43/100 (Index CPI Transparency International), soit une baisse de deux points par rapport à 2020. Le Sénégal figure toujours dans la zone rouge, tout comme les autres pays de l'UEMOA. La faible dénonciation, l'impunité dans la poursuite des dossiers, le manque de sanctions pénales et l'opacité des mécanismes de passation des marchés sont des facteurs favorisant la corruption et dont pâtissent la population, les entreprises et surtout les plus couches les plus vulnérables.

Tableau 2 : Comparaison des rangs sur les classements de quelques indices de gouvernance

Classements	Année	Nombre de pays	Cote d'Ivoire	Ghana	Sénégal	Afrique du Sud	Bangladesh	Türkiye	Malaisie
Indice sur la facilité à faire des affaires (Ease of Doing Business)	2020	190	110	118	123	84	168	34	12
Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique	2022	54	20	7	9	6	N/A	N/A	N/A
Transparency International	2021	180	105	73	73	70	147	96	62

La lutte contre la corruption et les FFI constituent une des priorités du Gouvernement. Le Gouvernement s'est en effet engagé dans l'harmonisation de la législation interne avec la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption (2020 – 2024) et le renforcement des organes de contrôle. À cet égard, divers instruments ont été mis en place pour assurer le contrôle de la gestion publique, à savoir l'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC), l'Inspection générale d'État (IGE), la Cour des comptes, la Cellule nationale de Traitement de l'Information financière (CENTIF).

5.3 SITUATION DES DROITS HUMAINS

5.3.1 RATIFICATION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS HUMAINS

Le Sénégal est un des pays de référence dans la région en ce qui concerne le respect des droits humains et fait partie des 47 membres du Conseil des droits de l'Homme dont il a assuré la Présidence en 2019.

Les efforts menés par le Gouvernement en matière de droits humains se traduisent par la ratification des principaux instruments de protection et de promotion des droits humains au niveau international et régional (Tableau 2 en annexe 2). En outre, le Sénégal a affirmé dans sa Constitution « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. » (Art. 98).

Par ailleurs, depuis 2019, le Sénégal a effectué des progrès considérables pour rattraper l'important retard accusé en ce qui concerne la soumission de rapports périodiques aux mécanismes de protection des droits humains (CEDEF 2022, CDE 2020,) et en 2017 le pays a soumis à l'Examen périodique universelle (EPU) pour la 3e fois. Le prochain cycle de présentation du rapport de l'EPU est prévu en 2024.

Encadré 3 : Les recommandations récurrentes de l'EPU et d'autres mécanismes de droits humains sur lesquelles le Sénégal s'est engagé à prendre des mesures sont :

- La persistance des discriminations et des violences faites aux femmes aussi bien dans les lois que dans les pratiques et qui entravent les efforts en vue d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes.
- La mendicité forcée des enfants talibés qui freine tous les efforts entrepris par le Sénégal pour promouvoir un capital humain, un des défis du Plan Sénégal Emergent et l'atteinte des ODD 3, 4, 5, 10 et 16. Les recommandations portaient sur la nécessité de continuer de lutter contre la mendicité infantile, en accélérant le programme de modernisation des daaras et en facilitant l'accès des mineurs à la justice. La situation de certains de ces enfants est apparentée à de l'esclavage.
- La faiblesse du système judiciaire (la lenteur des procédures, l'impunité, les longues détentions préventives, les difficultés d'accès à la justice) ;
- La surpopulation carcérale et les conditions de détention ;
- La faiblesse des mécanismes nationaux de protection des droits humains tels que le Comité Sénégalais des droits humains jugé non conforme aux principes de Paris régissant les Institutions nationales indépendantes de droits humains
- La faiblesse du système d'information et de données est aussi un problème soulevé par les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et les organes des traités à chaque fois que le Sénégal passe devant le Conseil des droits humains pour l'examen de ses rapports.

Au niveau interne, des efforts d'harmonisation de la législation aux conventions signées et ratifiées, sont notés notamment l'adoption de nouvelles lois (Loi du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie, loi portant Code de la presse, Loi portant statut des réfugiés et apatrides du 14 avril 2022), mais aussi la mise en place d'un groupe de travail pour proposer les révisions des dispositions discriminatoires des droits de la femme dans le Code de la famille, dans le Code pénale et le Code de procédure pénale. La finalisation du projet du Code de l'enfant débuté en 2006 et la mise en place de plusieurs politiques et programmes pour réduire les inégalités ou protéger les enfants (SNEEG, SNPE etc.) sont également nécessaires.

5.3.2 LIBERTÉS PUBLIQUES ET MÉDIAS

Le paysage médiatique est très diversifié avec une présence de médias publics, privés et communautaires ainsi qu'une multitude de titres de presse écrite, de presse en ligne, d'organes de radio commerciales et communautaires, ainsi que de télévisions publiques et privées. Cependant la faible viabilité économique de ces médias, en particulier les médias privés et communautaires, reste un défi majeur qui n'est pas sans conséquence sur leur indépendance, leur autonomie et la qualité de leurs contenus.

La détérioration du climat social et politique est ainsi perceptible dans le rétrécissement de l'espace civique, ainsi que dans la crispation autour de certaines questions politiques et/ou sociétales. Ainsi, des sanctions pénales relatives à « la diffusion de fausses informations », à « l'outrage au Chef de l'État » et à l'atteinte aux « bonnes mœurs », entre autres, ont été appliquées à des personnalités publiques, restreignant ainsi les libertés publiques.

Le Sénégal a adopté plusieurs dispositions légales, en application de la Constitution, pour garantir et encadrer la liberté d'expression et de la presse dans le pays. Le Code de la presse (Loi n° 2017-27 du 13

juillet 2017) qui régit l'activité de la presse écrite, audiovisuelle et de la presse en ligne ne dépénalise pas les délits de presse. Il a maintenu les peines privatives de liberté et a renforcé les sanctions appliquées pour les délits de diffamation et d'insulte, entre autres, en violation des standards internationaux en la matière. Ces dernières années, le Sénégal a connu plusieurs cas de violence et d'attaques contre les journalistes et les installations des médias à divers endroits du pays. À chaque fois, celles-ci ont suscité la mobilisation des associations et organisations du secteur des médias. Malgré les efforts déployés par le Sénégal pour garantir la liberté d'expression, la récurrence de ces attaques menace la sécurité des journalistes et par voie de conséquence la liberté d'expression. Le classement du Sénégal sur l'indice de la liberté de presse globale de Reporter Sans Frontières (RSF), s'est dégradé passant 49^e en 2021 à 73^e en 2022.

En matière de droit à l'information, le Sénégal est engagé depuis plusieurs années dans le processus d'élaboration d'une loi pour encadrer l'accès à l'information. Un projet de texte de loi, dont l'élaboration a été participative, est disponible. L'adoption de cette loi permettrait notamment de rendre effectif le droit à l'information garanti par la Constitution et de renforcer les efforts déjà consentis par le Sénégal dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. De plus, l'opérationnalisation d'une loi sur l'accès à l'information, conforme aux standards régionaux et internationaux, permettrait aux populations et aux journalistes de disposer de voies et moyens pour accéder légalement aux documents et informations détenues par les entités publiques. L'accès à l'information est fondamental pour prévenir la désinformation et la mésinformation.

La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, qui est un réel tabou dans la société sénégalaise, a fait l'objet d'une tentative de criminalisation en



décembre 2021, qui aurait porté la peine d'emprisonnement à 10 ans. Le Sénégal a rejeté systématiquement toutes les recommandations de l'examen périodique universel (EPU) sur l'homosexualité formulées à son encontre depuis 2009. Dans ce sillage, les demandes de statut de réfugiés basées sur des persécutions liées à l'orientation sexuelle ne sont pas acceptées.

5.4 LES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE

La représentation politique des femmes à l'Assemblée nationale, à la suite des élections législatives du 31 juillet 2022 est de 44,2% (73 femmes sur 165). Le Sénégal occupe désormais la 4e place en Afrique et la 18e au niveau mondial, selon le classement de l'Union Interparlementaire (UIP) sur la représentation des femmes dans les parlements nationaux. Néanmoins, lors des élections locales en janvier 2022, seules 16 femmes maires ont été élues sur un total de 557 (2,87%), et trois présidentes de conseils départementaux sur 42. L'Observatoire nationale de la parité a relevé plus de 80 cas de violation de la Loi sur la parité dans les conseils communaux. En ce qui concerne les postes nominatifs, les femmes restent encore sous représentées dans les sphères décisionnelles. Pour preuve, le remaniement ministériel de septembre 2022 a fait état de 38 ministres dont huit femmes seulement.

Le pourcentage de femmes gouverneures est 14,29%, celui de femmes préfets 8,7% contre 4,72% pour les femmes sous-préfets. Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) compte 33,33% de femmes à la suite des élections de septembre 2022, soit une baisse de 1,4% par rapport à la mandature (2016-2021) et les femmes représentent 20% des 120 conseillers au niveau du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) pour la mandature (2018-2023).

Malgré les efforts déployés par le Sénégal pour renforcer le statut, la position et les capacités des femmes, cette inégalité des chances entre les femmes et les hommes pour participer au développement durable et bénéficier équitablement des retombées de la croissance du pays demeure persistante. Cet état de fait résulte d'une organisation de type patriarcale de la société avec comme corollaire un traitement et une considération sociale inégaux qui conduisent à des disparités socioéconomiques avec des opportunités différentes selon le sexe. Par conséquent, les femmes de façon globale, plus spécifiquement celles en milieu rural, défavorisé, en entreprises et en politique manquent d'autonomie et d'affirmation de soi.

L'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques, lors du Conseil des ministres du 11 mars 2020 pour la prise en compte du genre au niveau de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des projets et programmes, en plus de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2016-2026 (SNEEG 2), demeure peu effective. Les budgets aux niveaux macro et micro économiques ne sont pas encore sensibles au genre.



44,2%
73 femmes sur 165 députés à l'Assemblée nationale



2,87%
16 femmes maires sur 557



5.5 SYNTHÈSE DES DÉFIS LIÉS À LA SITUATION POLITIQUE ET À LA GOUVERNANCE

Dans le domaine politique, le Sénégal reste un pays stable et une référence en matière des droits humains dans la sous-région, en dépit des tensions politiques enregistrées ces dernières années.

L'organisation d'élection présidentielle inclusive apaisée et transparente en février 2024 constitue un grand défi pour le Sénégal.

Par ailleurs, pour renforcer la qualité de la gouvernance et assurer la réalisation des ODD, le Sénégal devra: i) dynamiser son système judiciaire afin d'assurer l'accès inclusif à la justice et garantir à toutes et à tous une identité juridique; ii) renforcer la participation des femmes aux instances de prise de décision, iii) développer les capacités des partenaires locaux et nationaux en matière de planification, de la digitalisation et de la modernisation de l'administration publique ii) renforcer les efforts en matière de lutte contre la corruption, les FFI, la prévention des conflits et de l'extrémisme violent .





**CHAPITRE 6 : CARTOGRAPHIE DES
PERSONNES LAISSÉES DE CÔTÉ**

Sur la base des différentes analyses, et des concertations tenues avec les parties prenantes au processus de développement (incluant les communautés et les groupes cibles), une cartographie des personnes « laissées de côté » au Sénégal a été réalisée. Elle révèle que les groupes laissés de côté ou les plus susceptibles d'être laissés pour compte au Sénégal sont principalement: i) les enfants, adolescents et jeunes en situation difficile, ii) les ménages enclavés, iii) les personnes handicapées, iv) les personnes âgées et v) les femmes et les filles victimes de violence et/ou de discriminations intersectionnelles. Ces groupes ont un accès limité aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau potable et la protection et aux facteurs de production.

6.1 LES GROUPES LES PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE LAISSÉS POUR COMPTE

6.1.1 ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES EN SITUATION DIFFICILE

Plusieurs groupes d'enfants en raison de leur statut, leur milieu de vie ou leur sexe sont laissés pour compte ou à risque de l'être si les programmes et projets ne procèdent pas à un ciblage holistique qui prend en compte les spécificités. En absence de statistiques suffisantes, il est aujourd'hui difficile de cerner avec précisions les conditions socio-économiques des enfants les plus vulnérables. Il s'agit notamment des :

- i) Enfants en situation de rue / enfants mendiants ;
- ii) Enfants vivant sans aucun de leurs parents biologiques soit 14,7% des enfants (13,2% de moins de 15 ans selon les EDS-Continue 2019)
- iii) Filles subissant des mutilations génitales féminines
- iv) Enfants migrants ou déplacés pour des raisons socio-économiques ou

environnementales ou par le conflit en Casamance ;

- v) Enfants handicapés (surtout dans les localités peu dotées en services de prise en charge) ;
- vi) Enfants qui n'ont pas eu leur naissance enregistrée à l'état civil
- vii) Enfants exploités dans le travail (filles domestiques, zones minières, exploitation sexuelle) ;
- viii) Enfants placés dans les institutions (centre d'accueil et de transit, daara, internats, structures de détention, etc.).



L'exploitation des enfants par la mendicité reste une réalité épineuse au Sénégal. Ainsi, parmi les groupes d'enfants en situation difficile, il convient de mentionner ceux des daara où la pratique de la maltraitance des enfants est fréquemment rapportée. En l'absence de statistiques nationales publiées par l'État du Sénégal sur cette problématique, les informations disponibles ont été produites par des organisations de la société civile. Ainsi, le rapport de Human Rights Watch publié en juin 2019 estime à plus de 100 000 enfants talibés à travers le pays, vivant dans les daaras et contraints de mendier dans les rues par leurs maîtres coraniques ou marabouts. Ce rapport fait état d'une cartographie géolocalisée à Dakar et à Touba (Diourbel) réalisée par l'ONG Global Solidarity Initiative (GSI) en 2018, qui estime à près de 28 000 et à 85 000 respectivement, le nombre d'enfants talibés mendiants.

Encadré 4

Définition des « daara »

« institutions islamiques qui scolarisent des apprenants âgés de 5 à 18 ans pour la mémorisation du Coran d'une part, et d'autre part pour leur assurer une éducation religieuse de qualité. Les daara comprennent : les daara traditionnels et les daara modernes. Les daara traditionnels prennent en charge des enfants pour la mémorisation du Saint Coran, l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et l'acquisition des principes fondamentaux de l'éducation religieuse. Les daara modernes en sus des missions dévolues aux daara traditionnels assurent aux apprenants l'acquisition des compétences de base visées dans le cycle fondamental. La scolarité s'y étale sur 8 ans »

Extrait du projet de loi sur le statut du « daara » validé par le Conseil des ministres en juin 2018 mais qui n'a pas été soumis pour examen à l'Assemblée nationale

Les adolescents et les jeunes 15-24 ans représentent plus du quart (25,2%) de la population sénégalaise. La moyenne d'âge de la population est de 19 ans, tandis que l'âge médian est de 18 ans. Les jeunes jouent un rôle important dans le développement social et économique du pays. La génération d'emploi productif est une condition nécessaire à la réalisation du dividende

démographique puisque les jeunes de 15-24 ans représentent 21,4% de la force travail. Néanmoins, les investissements et l'aide nécessaires pour que les jeunes, en particulier les adolescentes, puissent exploiter pleinement leur potentiel font défaut.

Une consultation organisée avec les jeunes dans le cadre de la conception du nouveau cadre de coopération 2024-2028 a révélé plusieurs facteurs d'insécurité, dont le chômage, le manque d'éducation et de formation. En effet, les jeunes éprouvent des difficultés à accéder à des formations adaptées à leurs besoins et à ceux du marché. S'ajoutent à cela des difficultés socio-émotionnelles, des questions d'équité de genre et normes sociales, ainsi que des pratiques à risque durant cette période difficile de l'adolescence. Ces facteurs d'exclusion deviennent à leur tour une source d'instabilité et de troubles sociaux. Notamment, les jeunes qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi, ni en formation, les NEET (Not in Education, Employment or Training) sont plus susceptibles de migrer vers d'autres pays en recherche d'emploi. Le taux de NEET a légèrement diminué sur la période, passant de 36,24% en 2015 à 33,7% en 2020, mais reste parmi les plus élevés au monde. Cette situation est d'autant plus préoccupante, depuis que le Sénégal connaît un accroissement de la population de près de 2,5% par an, avec une proportion de jeunes de plus en plus importante.

Les jeunes femmes et les jeunes vivant avec un handicap et les jeunes migrants sont plus touchés par les facteurs d'exclusion nommés ci-dessus. Les jeunes femmes éprouvent notamment des difficultés en ce qui concerne l'accès au crédit. Ainsi, la moitié (57,1%) des entrepreneures ont un âge compris entre 35 et 55 ans contre 23,8% des femmes entrepreneurs de moins de 35 ans.

En ce qui concerne la participation politique, les jeunes et particulièrement les jeunes femmes demeurent généralement



sous-représentées dans les institutions et processus politiques, de même que dans les prises de décisions déterminantes. La sous-représentation des jeunes est due notamment à des stéréotypes persistants dans la société, mais également à des causes plus profondes comme le manque de cadre institutionnel en faveur de la jeunesse. Les stéréotypes auxquels les jeunes font face sont notamment l'idée que ces derniers manquent d'expérience pour comprendre les enjeux politiques et de maturité pour participer de manière constructive au processus.

199. Il faut noter que le Gouvernement reconnaît l'importance de fournir les ressources et les opportunités nécessaires à tous les adolescents et les jeunes. Cette ambition se traduit par la mise en place de la Stratégie nationale de la jeunesse, nommée PSE Priorité Jeunesse 2035, sur laquelle le Gouvernement travaille depuis 2019 et qui vise à renforcer les investissements dans plusieurs domaines pertinents dont l'éducation, l'entrepreneuriat, la citoyenneté, la santé, et le sport.

6.1.2 MÉNAGES ENCLAVÉS

L'indisponibilité des infrastructures sociales de base en zone rurale et dans certaines régions (notamment frontalières) engendre des inégalités importantes sur le plan économique et social. L'accès aux services sociaux de base, (eau potable, protection, santé et éducation notamment), est remis en cause lorsque ces services sont éloignés du lieu de résidence, ce qui pénalise d'autant les populations locales.

Ainsi, la pauvreté touche davantage la population rurale : plus de la moitié de la population rurale (53,6%) vit sous le seuil de pauvreté. En milieu urbain, elle affecte 8,7% des personnes à Dakar et 29,9% dans d'autres milieux urbains. La profondeur de la pauvreté est trois fois plus importante en milieu rural (15,3%) qu'en zone urbaine (4,6%).

Dans le domaine de la santé, 10 des 11

établissements de santé de niveau 3 sont localisés dans la région de Dakar.

Au Sénégal 87,2% des ménages ont accès à des services d'eau améliorés (100% en milieu urbain contre 76,8% en milieu rural) ; 74,3% des ménages ont accès à des systèmes d'assainissement améliorés (95,1% en milieu urbain contre 57,8% en milieu rural). Le taux de la population pratiquant la défécation à l'air libre au niveau national est de 11,9% (20,3% en milieu rural contre 1,3% en milieu urbain).

Malgré une volonté politique affichée de promouvoir l'équité territoriale à travers les compétences transférées aux collectivités territoriales et la mise en œuvre de projets et programmes (PUDC, PUMA, etc.), les populations qui vivent dans certaines zones du pays souffrent encore d'une discrimination dans l'accès aux services de base et pour jouir pleinement de leur droit.

6.1.3 PERSONNES HANDICAPÉES

En Afrique, les personnes vivant avec un handicap, qui représentent environ 10% de la population, sont souvent confrontées à des difficultés de scolarisation (infrastructures scolaires non adaptées ou difficile d'accès compte tenu de leurs conditions physiques). Par conséquent, ces personnes ont souvent des possibilités très limitées de travail et très exposées à la mendicité, à la précarité et à la pauvreté extrême. Elles peuvent être aussi souvent victimes de situations d'exploitation et d'abus, dues à leur vulnérabilité. Le recensement démographique de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie de 2013 indique que 14 sénégalais sur 1 000 souffre d'un handicap, soit 5,9% de la population (dont 4,2% un handicap léger et 1,7% sévère à lourd). Néanmoins, les organisations de la société civile qui ont été consultées par le SNU en octobre 2022, estiment que ces chiffres ne reflètent pas la réalité sénégalaise, car ne prenant pas en compte certains types de handicap (comme le handicap mental). Les individus de sexe féminin sont les plus touchés avec 6,2% pour les femmes contre



5,6% pour les hommes (88 hommes pour 100 femmes). Au niveau régional, les taux de prévalence les plus élevés se trouvent dans les régions de Ziguinchor et Matam avec 8,1% de personnes handicapées chacune, et les plus bas dans celles de Diourbel et de Kaolack avec 5%.

En parallèle, les statistiques de l'EDS 2018 indiquent elles que 3,5% de personnes (de 5 ans et plus) vivent avec au moins une difficulté fonctionnelle. Les variables utilisées pour déterminer le handicap sont liées aux difficultés fonctionnelles de la vue, de l'ouïe, de la locomotion, de l'autosoin, de la communication et des capacités intellectuelles (la mémorisation). Parmi les enfants handicapés âgés entre 7 à 16 ans, deux tiers ne sont pas scolarisés contre un tiers en moyenne pour le même groupe d'âge au niveau national. En raison d'un manque de formation adaptée pour le corps professoral et d'une pénurie d'établissements accessibles aux enfants handicapés, les autorités peinent à assurer la scolarisation universelle de ces enfants, particulièrement en dehors de Dakar qui polarise l'essentiel des services spécialisés. L'accès à la justice reste aussi encore difficile pour les personnes handicapées, en raison de l'inadaptation des bâtiments publics (commissariats, tribunaux, centre d'état civil, etc.) à leurs conditions physiques (équipement, interprètes, etc.).

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées a été ratifiée par l'État du Sénégal en 2009. La promotion des droits des personnes handicapées est une préoccupation des autorités du Sénégal, le Président de la République, ayant signé le premier décret d'application de la loi d'orientation sociale du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

6.1.4 PERSONNES MIGRANTES, DÉPLACÉES INTERNES ET RÉFUGIÉES

Avec la complexité grandissante de la migration, le Sénégal apparaît comme un pays à la fois de départ, de transit et de destination. Malgré la faiblesse du

système d'informations et de données, en additionnant les chiffres connus (recensement de 2013 et Profil National 2018) sur les personnes réfugiées, immigrées, migrantes de retour, déplacées et l'exode rural des provinces, 1 300 000 personnes seraient concernées par le phénomène mais le chiffre est certainement plus important.

Au Sénégal, la population réfugiée est estimée à 11 799 et les demandeurs d'asile à 263 d'après le HCR au 31 décembre 2022.

La population déplacée interne en raison des inondations, de l'érosion côtière et du conflit casamançais est difficile à estimer mais n'est pas négligeable. Par ailleurs, plus de 3 800 sénégalais ont été déplacés vers la Gambie d'après l'OIM au 10 mai 2022. L'exode rural des provinces quant à lui, est de 820 000 personnes sachant que les personnes migrantes internes sont essentiellement polarisées par la région de Dakar (43,2 % des effectifs).

Quant aux personnes immigrantes, le recensement de 2013 indique entre 268 000 personnes immigrées de naissance et 199 261 personnes immigrées de nationalité au Sénégal.

Par ailleurs, s'agissant des personnes émigrées, le RGPHAE de 2013 indique 164 901 sénégalais.

Le phénomène migratoire concerne particulièrement les jeunes des quartiers péri-urbains populaires et du milieu rural.

Les ressortissants des zones traditionnelles de pêche artisanale sont aussi de plus en plus impliqués. Le secteur informel semble constituer un grand « réservoir » de potentiels candidats à l'émigration internationale. C'est-à-dire qu'au Sénégal, le phénomène de l'émigration internationale s'est fortement généralisé et touche toutes les couches de la population active, en particulier les jeunes, en milieu rural comme urbain.

Le Sénégal a entamé le processus de prise en compte de la migration dans ses



stratégies de développement, notamment avec la formulation de la Stratégie nationale sur la migration assortie d'un plan d'actions. Le pays a également adopté lors de la conférence intergouvernementale de Marrakech de 2018, le Pacte mondial pour des Migrations (PMM) sûres, ordonnées et régulières. Celui-ci comporte 23 objectifs intrinsèquement liés aux ODD, pour une prise en compte des personnes migrantes dans les différentes stratégies de développement socioéconomique du pays.

Nonobstant les initiatives étatiques citées ci-dessus, les conventions 97 et 143 de l'OIT portant respectivement sur les travailleurs migrants (1949) et sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de 1975 ainsi que la Convention 118 sur l'égalité de traitement - sécurité sociale - (1962), la Convention 157 sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale (1982) et la Convention 181 sur les agences d'emploi privées (1997) n'ont pas encore été ratifiées par l'État du Sénégal.

Par ailleurs, l'absence d'une politique nationale migratoire constitue un sérieux handicap pour assurer une visibilité et l'effectivité certaines de l'action de l'État du Sénégal en matière de migration.

6.1.5 FEMMES ET LES FILLES VICTIMES DE VIOLENCE ET DE DISCRIMINATIONS INTERSECTIONNELLES

Les femmes les plus à risque d'être laissées pour compte sont celles vivant en milieu rural, les adolescentes, et les femmes victimes de violences. L'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive reste difficile au Sénégal, avec une forte prévalence de grossesses précoces chez les adolescentes, en particulier en milieu rural et dans la zone Sud. Les femmes ont également un accès limité à la contraception et sont souvent exclues des décisions concernant leur propre santé. Elles sont plus touchées par le chômage et le sous-emploi, ainsi que par un taux d'alphabétisation inférieur à celui des hommes. Bien que le Sénégal ait progressé en matière d'accès des filles à l'éducation

(voir 2.2), l'excision reste une pratique courante, de même que le mariage précoce et les violences physiques et sexuelles (voir 2.4). Enfin, la participation des femmes à la vie politique reste limitée, en particulier aux postes à hautes responsabilités (voir 5.4).

6.2 MESURES EN FAVEUR DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE LAISSÉES POUR COMPTE

En somme, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions en faveur des personnes identifiées comme laissées de côté. L'objectif du Gouvernement est d'identifier et d'intégrer ces personnes laissées de côté dans le processus de développement. A cet égard, le PSE traduit cette préoccupation de prise en charge des personnes vulnérables à travers ses programmes de protection sociale découlant des orientations de développement du capital humain et du développement durable ». C'est dans ce contexte que sont mis en œuvre divers programmes de sécurité sociale dont le Programme de Couverture Maladie universelle (CMU), et le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBS) mais aussi des programmes d'équité territoriale comme le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA).

Tandis que la CMU et le PNBS ont pour objectif d'étendre la couverture sociale aux groupes les plus vulnérables, le PUDC se propose d'impulser une dynamique de croissance économique endogène, intégrée et soutenue pour réduire les inégalités d'accès aux services sociaux de base entre les centres urbains et les zones rurales. Le PUMA représente l'expression d'une forte volonté de répondre aux préoccupations légitimes des populations frontalières du territoire national. Aussi, le Gouvernement et l'ensemble des acteurs sont-ils engagés dans l'élaboration d'une stratégie de ne laisser personne de côté. Cette stratégie permet d'identifier les personnes laissées pour compte et de proposer des stratégies visant leur intégration et leur autonomisation.





CHAPITRE 7 : CARTOGRAPHIE DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

L'évaluation du financement du développement durable pour le Sénégal, a mis en exergue la cartographie des sources de financement provenant essentiellement du financement public et privé tant au niveau interne qu'externe.

Le financement public interne, comprenant les ressources fiscales et non fiscales et le financement intérieur bancaire et non bancaire etc., a connu une évolution remarquable avec une nette amélioration des ressources domestiques grâce à des réformes fiscales et de modernisation des administrations fiscales et douanières. Il se chiffre en moyenne à 50% du PIB entre 1990 et 2021, dont 16,9% de pression fiscale (%PIB), 5,6% pour la fiscalité directe, 8,4% en taxes indirectes internes, 2,6% en fiscalité de porte et 1,7% autres recettes, à fin 2021. La structure du système fiscal sénégalais reste toujours caractérisée par une prédominance, au niveau des ressources budgétaires, des recettes fiscales (16,9%) face aux recettes non fiscales (1,7%). Cette typologie est due à la répartition des activités et des acteurs économiques et de la typologie des biens durables. La consommation reste plus taxée que le revenu, correspondant à une performance fiscale d'un pays à faible revenu.

Le financement public externe comprend l'aide publique du développement (APD) et les ressources levées sur les marchés financiers (les eurobonds, emprunts obligataires sur le marché de l'UEMOA etc..)). Le profil de l'APD a beaucoup évolué ces dernières années. Le volume des décaissements annuels a évolué régulièrement après un pic de 1 350 milliards FCFA en 2019 et le volume de 2020 (1 215 milliards FCFA) représente trois fois celui de 2010 (479 milliards FCFA en 2010).

Sur la période 2010- 2020, les flux de financement privé internes sont en moyenne de 3 526,29 milliards de FCFA avec un niveau de 6 006,67 milliards de FCFA en 2020, triplant presque le niveau de 2010. Les crédits à l'économie sont les types de financement les plus importants.

Ils se caractérisent à 32,92% par des financements à court terme et à 39,10% par des financements à moyen terme. Les flux représentent 45% du PIB et respectent les normes de l'UEMOA. Depuis quelques années, l'intégration des nouvelles technologies dans l'activité d'intermédiation financière a marqué l'évolution de l'environnement financier donnant naissance à une nouvelle génération d'acteurs bancaires qui ont révolutionné le système. Cette révolution est le fait d'une nouvelle ère, celle des banques digitales et des fintechs. Le secteur de l'assurance, particulièrement le secteur assurance vie, constitue une source de financement public et privé encore faible.

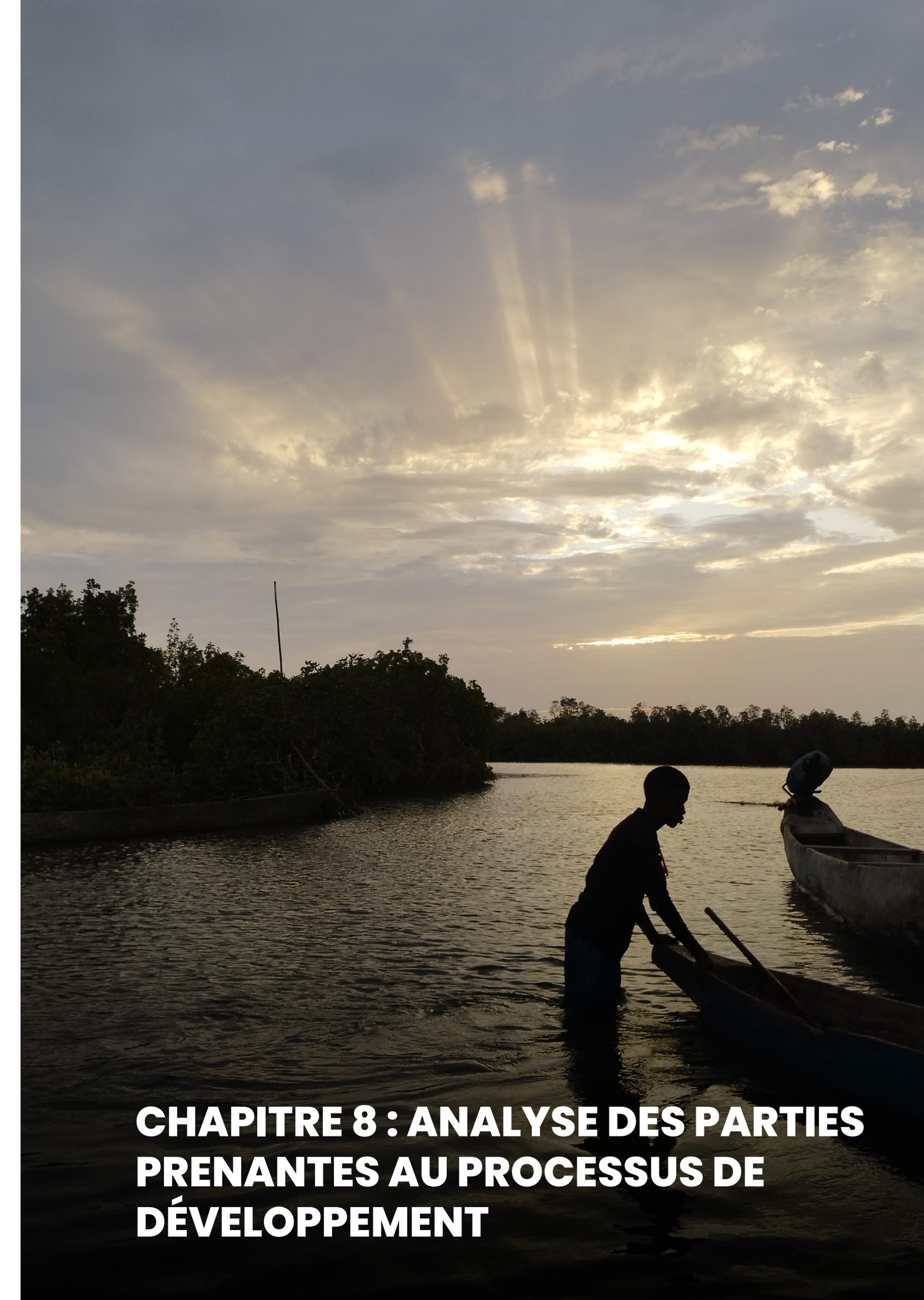
Le financement privé extérieur provient du marché financier, des investissements directs étrangers, des partenariats Publics Privés (PPP) et des transferts des migrants. Il représente 6% des flux de financement privé, soit 1 254 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2010-2020.

Les Investissements Directs Étranger (IDE) jouent un rôle important dans le développement économique des pays en développement. Avec 7% des flux de financement privé, ils constituent la 3e sphère financière de l'économie. Ce volume, contrairement à la tendance mondiale, ne cesse d'augmenter, même en 2020 malgré les effets de la COVID-19. Les PPP constituent un levier efficace pour l'attraction et le maintien des IDE. Le niveau de participation du secteur privé dans le financement des infrastructures fait apparaître un potentiel largement sous exploité. Les flux de transfert des migrants, 291,88 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2016 à 2020, constitue la 2e sphère de financement privé.

Dans la perspective d'assurer le financement du développement et en particulier des ODD, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé conformément au Plan d'Action d'Addis Abeba sur la mise en place d'un Cadre National Intégré de Financement du Développement (CNIFD). Dans ce cadre, une stratégie intégrée de financement du développement durable est en cours de finalisation. Cette stratégie devra viser un renforcement des financements tant publics que privé. Le renforcement des financements publics devrait passer par l'amélioration des recettes budgétaires, l'optimisation de l'APD et des interventions sur le marché financier ciblant des maturités plus longues et des taux moins élevés. L'amélioration des recettes budgétaires passerait par un accroissement du taux de pression fiscale, une modification de la structure fiscale, une modernisation de l'administration fiscale, une optimisation du programme d'Investissements publics et une plus grande redevabilité fiscale.

Par ailleurs, la stratégie devra également mettre en exergue les sources de financements innovants comme la mise en place des PPP transparents, à la suite de l'adoption de la Loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé, la titrisation et la canalisation des transferts des migrants ainsi que la promotion de l'émission des obligations vertes, bleues oranges et les obligations orientées sur la mise en œuvre des ODD.



A silhouette of a person in a boat on a river at sunset, with another boat in the background. The sky is filled with dramatic, golden light breaking through clouds, creating rays of light. The water is dark, and the trees on the banks are silhouetted against the bright sky.

CHAPITRE 8 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT

L'analyse des parties prenantes au processus de développement du Sénégal appelle à un renforcement de leur engagement pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030. Cette analyse a été complétée par les dynamiques régionales qui influent sur le développement du pays.

8.1 LES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

La mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 au Sénégal passe par une mobilisation plus accrue de ressources et donc au renforcement des partenariats avec les partenaires aux développement (PAD). Cependant les différents chocs et crises qui affectent actuellement l'économie mondiale pourraient remettre en cause les engagements pris par les bailleurs dans le programme d'actions d'Addis Abeba d'atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) au titre de l'APD.

Afin de renforcer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PSE et des ODD, les PAD collaborent avec le gouvernement pour harmoniser leurs actions et offrir un soutien cohérent et coordonné. Dans ce cadre, les PAD ont mis en place depuis 2008 un mécanisme de coordination de leurs interventions de coopération au Sénégal dénommé « Groupe élargi des partenaires au développement » qui repose sur un dispositif à trois niveaux -le Comité exécutif (COMEX), le Groupe technique (G15) et les groupes thématiques/sectoriels. Le COMEX a en charge le dialogue de Haut niveau au nom de l'ensemble des partenaires réunis dans le G50. Le G15, composé de 17 membres est responsable de la coordination du dialogue politique avec le Gouvernement et l'exécution du plan de travail du G50 et des 17 groupes de travail thématiques (genre, droits humains ...). Ces groupes ont en charge la concertation et l'harmonisation des interventions, l'adoption de positions communes dans leur dialogue avec les ministères sectoriels et la participation à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'atteinte des résultats des stratégies.

8.2 LE SECTEUR PRIVÉ

L'engagement du secteur privé à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Sénégal reste à renforcer. Le PAP2A a accordé une importance particulière au secteur privé. Le Gouvernement a engagé des réformes transversales et sectorielles visant à assurer la pleine participation du secteur privé à la mise en œuvre du PSE. Cependant, la mobilisation et la canalisation du pouvoir financier et technologique du secteur privé pour réaliser les ODD restent un défi.

Dans le cadre de la mise en place du CNIFD, le Gouvernement entend renforcer les capacités institutionnelles permettant de repositionner le secteur privé national et international, au cœur des priorités stratégiques de développement durable.

Le renforcement de l'engagement du secteur privé à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 passe par la mise en place des cadres juridiques claires transparents pour les PPP et le développement de solides réseaux locaux institutionnels du Pacte mondial qui visent à soutenir les entreprises locales et les filiales de multinationales qui contribuent à l'Agenda 2030.

8.3 LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) ET LES ORGANISATIONS DE VOLONTARIAT

L'engagement de la société civile est indispensable à la réalisation des ODD. Au Sénégal, les OSC et les organisations de volontariat sont des acteurs engagés dans l'Agenda 2030. En juillet 2022, lors de la présentation du rapport national volontaire par le Gouvernement, la Commission nationale des acteurs de la société civile en sa qualité de partie prenante dans le cadre institutionnel de suivi de la politique économique et sociale a entrepris un processus participatif pour la formulation du rapport citoyen sur l'état de mise en œuvre des ODD.

Les OSC s'organisent de plus en plus pour renforcer et coordonner leurs interventions. Dans cette perspective le Conseil des



Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) a mis en place le groupe de travail de la société civile sur le suivi des ODD. Les trois faîtières d'organisations non gouvernementales (ONG) (ONGIS, PFONGUE et CONGAD) ont de leur côté créé le Cadre de Partenariat des Faîtières d'ONG du Sénégal (CAPFONG) pour mieux harmoniser et coordonner leurs interventions en termes de programme et de plaidoyer pour un environnement de travail plus propice.

Par ailleurs, le volontariat reste un levier et un moyen efficace de réalisation de l'Agenda 2030 au Sénégal. Avec l'adoption en juin 2021, du projet de loi d'orientation n°14-2021 relatif au volontariat, de la finalisation du premier rapport sur le volontariat et par la facilitation des activités des corps de volontaires nationaux (Service Civique National, Volontaires de la ville de Dakar...) et internationaux (Programmes VNU, France Volontaires, JICA, Corps Africa...), le pays se positionne comme un précurseur en matière de promotion et reconnaissance du volontariat comme un levier pour la promotion du Développement durable. Cela atteste de l'engagement du Gouvernement pour établir un cadre de promotion de l'insertion des jeunes et pour promouvoir l'engagement civique et citoyen.

8.4 LES PARLEMENTAIRES

Les parlementaires occupent une position privilégiée entre le Gouvernement et les populations pour promouvoir et adopter des politiques et des lois axées sur l'être humain et la planète pour garantir que personne ne soit laissé pour compte. Au Sénégal, les agences des Nations Unies appuient le Parlement pour : i) la promotion des lois participatives, ii) la facilitation pour une budgétisation participative ; ii) la contribution du public au contrôle de l'application des lois et des politiques ; iii) la promotion des budgets basés sur les ODD.

Le rôle du parlement au Sénégal devra être renforcé pour faciliter la mise en place

des cadres juridiques et institutionnels favorables à la mise en œuvre des ODD.

8.5 LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La décentralisation et la déconcentration des pouvoirs, à la fois principes et modes organisationnels de l'État, accroissent l'efficacité et l'obligation de rendre compte, en faisant en sorte que le Gouvernement soit présent à tous les niveaux de l'administration. Au Sénégal, l'approfondissement de l'acte III de la décentralisation ouvre des perspectives nouvelles aux collectivités territoriales qui disposent, de plus de marges de manœuvre pour agir au niveau des services sociaux au profit des communautés à la base. En matière de gestion économique du territoire, la réforme confère aux élus locaux la responsabilité des plans locaux de développement. Le SDNU coopère avec les collectivités territoriales notamment dans le cadre de la territorialisation des ODD, et à l'élaboration d'instruments de financement qui diversifient et consolident la base financière des municipalités.

8.6 DYNAMIQUES RÉGIONALES

Le Sénégal a toujours joué un rôle important dans le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Il est membre de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le pays a ratifié et applique intégralement 83% des protocoles et conventions de ces deux organisations (43 sur 53 pour les textes de la CEDEAO et 7 sur 7 pour l'UEMOA) et le calendrier de transposition des directives de l'UEMOA dans les textes nationaux est suivi scrupuleusement. Le pays est également l'un des initiateurs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), en charge du volet infrastructure dans cette institution, et il fait le plaidoyer au sein du G8 et du G20 pour la recherche de financements pour les projets d'intégration dans le domaine des infrastructures.

Le Sénégal est par ailleurs associé à la Guinée, au Mali et à la Mauritanie au sein de l'Organisation pour la mise en valeur



du fleuve Sénégal (OMVS) et à la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau au sein de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG).

Par ailleurs la promotion de la stabilité politique et la résilience économique, dans la sous-région est soutenue à travers la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS / UNISS) et les actions du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Le Sénégal compte tenu de sa position géostratégique dans le Sahel est inclus dans la SINUS adoptée à la suite de la résolution 2391 du Conseil de sécurité. Un Plan de Soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée pour le Sahel (PSDNUS) a été mis en place. Il vise l'amélioration de la coordination et la collaboration de tous les partenaires de la région, y compris les institutions nationales et régionales, les organisations bilatérales et multilatérales, le secteur privé et les organisations de la société civile, pour œuvrer à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité dans le Sahel. Le Plan met l'accent sur la coopération transfrontalière et régionale pour promouvoir la complémentarité et la convergence entre les 10 pays concernés (Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal) et parmi les entités des Nations Unies dans l'intensification des efforts visant à accélérer la prospérité partagée et une paix durable dans la région, ainsi que les synergies d'activités, de partenariats et d'innovations, et de mobiliser l'expertise et les ressources financières.

De même le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) qui est une mission politique du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies, joue un rôle de diplomatie préventive, de bons offices, de médiation et de facilitation des actions politiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel. L'UNOWAS contribue également à consolider la paix et la gouvernance démocratique dans les pays émergents de conflits ou de crises politiques. Elle travaille

étroitement avec l'Union africaine, la CEDEAO, le G5-Sahel, ainsi qu'avec d'autres partenaires régionaux, afin de promouvoir des solutions régionales aux menaces transversales à la paix et à la sécurité, telles que le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée, la piraterie et l'insécurité maritime.

L'Équipe pays des Nations Unies au Sénégal est également engagée dans la prise en compte des défis transfrontaliers. Deux projets transfrontaliers avec la Gambie, et la Mauritanie sur financement du le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix ont été initiés en 2022. L'objectif de ces projets est de favoriser la cohésion sociale et la résilience entre les communautés transfrontalières, désamorçant ainsi les sources potentielles de conflits. Ces projets sont également alignés sur l'UNISS.







CONCLUSION

Se basant sur l'analyse des progrès enregistrés sur la mise en œuvre du PSE en lien avec l'Agenda 2030, l'Analyse Commune de Pays a identifié les principaux défis et contraintes au niveau des trois axes stratégiques du PSE, sur lesquelles devraient se pencher en priorité le PAP 3 ainsi que le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2024-2028.

Au niveau de la transformation structurelle de l'économie, les progrès restent encore lents au regard de la structure actuelle de l'économie du Sénégal. Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne le développement agricole, ou la diversification des exportations en dépit des différents chocs. Cependant, de nombreux défis restent à relever **pour accélérer la transformation structurelle de l'économie en mettant l'accent sur de nouveaux moteurs de croissance capables d'augmenter la productivité du travail et de créer des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes et les femmes.** Pour ce faire, les actions devront mettre l'accent sur : i) la mise en place des systèmes alimentaires durables ;ii) la promotion des méthodes de productions en adéquation avec la préservation de l'environnement et

l'exploitation responsable des ressources : iii) l'accélération des réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires, iv) l'accélération de la transformation numérique afin d'accroître l'inclusion financière, en particulier pour les femmes. vi) le développement des infrastructures résilientes en soutien aux secteurs productifs, et vii) la consolidation du cadre macroéconomique et sa résilience aux chocs.

En ce qui concerne le capital humain et le bien-être des populations, les résultats encourageants ont été enregistrés en matière d'accès au service sociaux de base, sur les disparités de genre, même si des efforts substantiels restent encore à fournir, notamment dans le secteur de la santé et de l'éducation. Bien que les taux bruts de scolarisation aient progressé et que le taux d'analphabétisme au sein des populations adultes ait diminué, les progrès du Sénégal en matière d'éducation sont insuffisants. Cette situation a généré une offre insuffisante d'une main-d'œuvre formée et compétente qui se répercute sur le secteur privé en limitant l'expansion des entreprises et les capacités de l'administration. À cet égard l'action publique doit viser une meilleure intégration des





groupes vulnérables dans le processus de développement, en leur offrant un meilleur accès aux services sociaux de base et des compétences techniques leur permettant d'accroître leur contribution à l'économie. Pour ce faire un accent particulier doit être mis sur la transformation du système éducatif.

En somme, les principaux défis à relever pour un développement social inclusif portent sur : i) le renforcement de la gouvernance et la pérennisation du financement des services sociaux de base ; ii) la mise en place d'une meilleure offre de services sociaux de base résiliente aux crises, iii) la poursuite de la réforme de la protection sociale, afin de mieux cibler les populations vulnérables, à travers une offre de programmes rationalisés et efficaces ; et iii) l'appropriation du changement par les populations, notamment sur les sujets sanitaires, éducatifs et la protection.

Dans le domaine de la gouvernance, des avancées notables ont été enregistrées dans le renforcement de la gouvernance économique, politique et judiciaire notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire, la création des tribunaux du commerce et du renforcement de la gouvernance territoriale. Cependant plusieurs défaillances dans le fonctionnement de l'administration

montrent les limites des capacités d'impulsion de l'État. Par ailleurs, le système judiciaire présente encore quelques faiblesses qui entravent le climat des affaires. Une politique de décentralisation est en cours pour améliorer la fourniture de services publics de qualité, mais souffre d'un manque de ressources humaines et financières. Pour renforcer la qualité de la gouvernance, les actions doivent porter sur : i) le renforcement du système judiciaire et la poursuite des efforts d'harmonisation des traités et conventions internationales ou régionales signés et/ou ratifiés ; ii) le renforcement des efforts en matière de lutte contre la corruption, les Flux Financiers Illicites, la prévention des conflits et de l'extrémisme violent ; iii) le renforcement des capacités des partenaires locaux et nationaux en matière de planification, de la digitalisation et de la modernisation de l'administration publique et iii) la prise en compte des défis transfrontaliers et le renforcement de l'intégration régionale.

En somme, le PAP 3 et le Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement durable qui couvrira la période 2024-2028 devra viser l'accélération des progrès sur la mise en œuvre des ODD en capitalisant sur les principaux défis identifiés.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE



Le présent document est le résultat d'une méthodologie de travail fondée sur les lignes directrices établies par le Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable .

La préparation de ce rapport a reposé sur quatre étapes.

Une série de six consultations a d'abord été organisée avec les acteurs clés de la société civile entre juin et octobre 2022 : les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les organisations de défense des droits humains, le secteur privé et les organisations œuvrant pour l'environnement. Ces consultations avaient pour objectif d'identifier les principaux défis, opportunités et recommandations, d'acquérir des informations quantitatives et qualitatives afin de renforcer les interventions du SDNU dans le développement du nouveau cadre de coopération 2024-2028.

Par ailleurs, une revue documentaire répertoriant les publications, rapports et documents de travail produits aux niveaux national et international par divers acteurs et portant sur les questions de développement au Sénégal a eu lieu. Cette étape a donné lieu à un travail d'analyse et de consultations au sein du Système des Nations Unies, avec des représentants des institutions nationales. Il est important de mentionner que ce rapport évoque fréquemment les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé Continue au Sénégal (EDS), exécutée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en collaboration avec le ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS). La dernière édition de l'enquête a été publiée en 2019. Elle porte sur les thèmes de la fécondité, la planification familiale, les soins pré et postnatals, les maladies de l'enfant, leur prévention et leur prise en charge, ainsi que la mortalité infante-juvénile, les violences domestiques, l'excision etc. Il est également nécessaire de préciser que le dernier recensement de la population a eu lieu en 2013 (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage, RGPHAE), aussi, certaines données n'ont pas été actualisée depuis ce jour. Le prochain recensement de la population est prévu en 2023 et devrait par conséquent, fournir bientôt une large base de données.

Enfin, un atelier de quatre jours regroupant 34 participants des agences du Système des Nations Unies au Sénégal a été organisé du 10 au 14 octobre 2022. Les participants ont pu réfléchir et rédiger, par groupe de travail en fonction des expertises, les thématiques abordées relatives aux questions sociales, à l'économie, à l'environnement et à la gouvernance.

Enfin, la dernière étape a consisté en une consolidation des données et des informations reçues. Avant d'être édité, le document a pu bénéficier d'une revue et de contributions d'experts de l'Équipe pays des Nations Unies, de l'UNEP, du CEA, de l'UNISS, de l'UNOWAS, de la Banque mondiale, du FMI, de la CNUCED et du Peer support group.

Ce rapport a été réalisé par une équipe de rédaction soutenue par un groupe de points focaux représentant toutes les agences/entités/fonds des Nations Unies au Sénégal.

TABLEAU 3 :

RATIFICATION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS HUMAINS

THÉMATIQUE	NOM DE L'INSTRUMENT	DATE DE RATIFICATION OU D'ADHÉSION (A)	ACCEPTATION DES PROCÉDURES DE PLAINTES INDIVIDUELLES	ACCEPTATION DE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE
Torture et traitements dégradants	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	21.09.1986	OUI	OUI
	Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	18.10.2006	N/A	N/A
	Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	11.12.2008	NON	OUI
Disparitions forcées	Communications interétatiques sous la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées			
	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	13.02.1978		
Droits civils et politiques	Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	13.02.1978	OUI	OUI
	Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort			
Droits économiques et sociaux	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels			
	Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	13.02.1978		
Egalité de genre	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	05.02.1985	OUI	OUI
	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes		OUI	
Discrimination raciale	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	19.04.1972	OUI	OUI
Droits des travail- leurs migrants	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	09.06.1999		

TABLEAU 3 :

RATIFICATION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS HUMAINS

THÉMATIQUE	NOM DE L'INSTRUMENT	DATE DE RATIFICATION OU D'ADHÉSION (A)	ACCEPTATION DES PROCÉDURES DE PLAINTES INDIVIDUELLES	ACCEPTATION DE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE
Droits de l'enfant	Convention relative aux droits de l'enfant	31.07.1990		
	Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	03.03.2004		
	Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	05.11.2003		
	Charte Africaine des Droits et du Bien-Être des Enfants	29.09.1998		
	Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	NON RATIFIÉ		
Droits des personnes handicapées	Convention relative aux droits des personnes handicapées	07.09.2010	NON	NON
	Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées			
Droits des personnes réfugiées	Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole	02.05.1963		
	Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique			
	Convention sur l'apatridie et celle sur la réduction de l'apatridie			





Crédits photos

Photo de couverture ; Page 6 ; 8-9 ; 18-19 ; 21 ; 22 ; 24 ; 26 ; 32 ; 56 ; 65 ; 66 ; 74 ; 75 ; 83 ; 87 ; 88-89 : © Sophie Pereira

Page 11 ; 14 ; 39 ; 48 ; 55 ; 73 ; 80 ; 93 : © Mouhammad Moreau

**Design :
Mouhammad Moreau**

**Publié par :
Système des Nations Unies au Sénégal**